Public Disclosure Authorized

Public Disclosure Authorized

E881
February 2004

REPUBLIQUE DE GUINEE

BANQUE MONDIALE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

DIRECTION NATIONALE DES PISTES RURALES

DEUXIÈME PROJET NATIONAL D'INFRASTRUCTURES RURALES

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PGES 1e ANNEE

RAPPORT FINAL

CONAKRY

FEVRIER 2004

BUURSINK
INTERNATIONAL CONSULTANTS IN ENVIRONMENTAL MANAGEMENT

FILE COPY

REPUBLIQUE DE GUINEE

BANQUE MONDIALE

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

DIRECTION NATIONALE DES PISTES RURALES

DEUXIÈME PROJET NATIONAL D'INFRASTRUCTURES RURALES

EVALUATION ENVIRONNEMENTALE ET PGES 1^{e} ANNEE

RAPPORT FINAL

CONAKRY

FEVRIER 2004

BUURSINK

INTERNATIONAL CONSULTANTS IN ENVIRONMENTAL MANAGEMENT

America
1436 Layman Street
McLean, VA 22101, USA
Phone: 1 (703) 847 2604
Fax: 1 (703) 847 2605
E-mail: buursink@buursink.com

Europe
Von Bönninghausenstraat 133
7622 TP Borne, Nederland
Telefoon: 31 (74) 267 0641
Fax: 31 (74) 267 0644
K. van K. Enschede: 33256320

Evaluation Environnementale du Deuxième Projet National d'Infrastructures Rurales (PNIR 2)

TABLE DES MATIERES

EXIGENCES DES POLITIQUES DE SAUVEGARDE ..... **A**

EXECUTIVE SUMMARY ..... **C**

RESUME ..... **F**

INTRODUCTION **1**

A. CADRE STRATEGIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE **2**
1. Cadre strategique 2
2. Cadre institutionnel 2
3. Cadre juridique 5

B. CADRE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE EN GUINEE **7**
1. Cadre environnemental 7
2. Cadre social 10

C. DESCRIPTION DU PNIR 2 ..... **12**
1. Composante A - Pistes rurales 12
2. Composante B - Infrastructures d'urgences 12
3. Composante C - Infrastructures commerciales 13

D. RECAPITULATIF DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX MAJEURS DU PNIR 2 ET ANALYSE DES ALTERNATIVES **15**
1. Recapitulatif des impacts positifs du PNIR 2 15
   a. Composante A - Pistes rurales 15
   b. Composante B - Infrastructures d'urgences 16
   c. Composante C - Infrastructures commerciales 16
2. Impacts négatifs du PNIR 2 18
   a. Composante A - Piste rurales 18
   b. Composante B - Infrastructures d'urgences 19
   c. Composante C - Infrastructures commerciales 19
3. L'option d'absence du PNIR 2 26
   a. Composante A - Pistes rurales 26
   b. Composante B - Infrastructures d'urgence 27
   c. Composante C - Infrastructures commerciales 27

E. PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PAR COMPOSANTE DU PNIR 2 – PREMIERE ANNEE **28**
1. Dispositions contractuelles 29
2. PGES Composante A - Pistes rurales 30
3. PGES Composante B - Infrastructures d'urgence 31
4. PGES Composante C - Infrastructures commerciales 32
   a. Centre de conditionnement de mangues de Kankan 32
   b. Abattoir 32
   c. Aires d'abattage 36
   d. Marché à bétail 37
   e. Boucheries 39

F. PLANS SPECIFIQUES DE REINSTALLATION DES PERSONNES 42
1. Plan de réinstallation - Boucherie de Forecariah 44
2. Plan de réinstallation - Boucherie de Kaloum 45
3. Plan de réinstallation - Boucherie de Dixinn 46

G. MISE EN ŒUVRE DES PGES DU PNIR 2 – PREMIERE ANNEE 48
1. Responsabilités institutionelles 48
2. Exécution des mesures environnementales 55
3. Etudes d'impacts lors des prochaines années du PNIR 2 55
4. Renforcement institutionel en environnement 55
   a. Mesures institutionnelles 56
   b. Mesures de formation, d'information et de sensibilisation 57

H. PLAN DE SUIVI - EVALUATION DES PGES 58
1. Composante A - Pistes rurales 59
2. Composante B - Infrastructures d'urgence 60
3. Composante C - Infrastructures commerciales 60

I. COUTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PNIR 2 62
1. Composante A - Pistes rurales 62
2. Composante B - Infrastructures d'urgence 63
3. Composante C - Infrastructures commerciales 63
4. Récapitulatif des coûts de la 1ère année 65
5. Coûts des mesures institutionnelles et du suivi pour la durée du PNIR 2 66
6. Coûts de gestion environnementale et sociale pour la durée du PNIR 2 66

ANNEXES 67

Annexe 01 Abréviations
Annexe 02 Auteurs de l'analyse
Annexe 03 Bibliographie
Annexe 04 Personnes consultées
Annexe 05 Lettre d'approbation de la Direction Nationale de l'Environnement

Annexe technique 01 Dispositions contractuelles
Annexe technique 02 Fiches PGES par composante du PNIR II
Annexe technique 03 Etude d'impacts sociaux

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Sites Ramsar en Guinée 6
Tableau 2 Edifices publics détruits dans les zones affectées par la rebellions 13
Tableau 3 Impacts indirects positifs 16
Tableau 4 Impacts négatifs majeurs de la composante désenclavement 18
Tableau 5 Impacts infrastructures d'urgence 19
Tableau 6 Impact négatif majeur du Centre de conditionnement de mangues de Kankan 19
Tableau 7 Les impacts globaux, communs à tous les abattoirs sont décrits ci-dessous : 20
Tableau 8 Impacts Abattoir Linsan 20
Tableau 9 Impacts abattoir Sangarédi 21
Tableau 10 Impacts majeurs globaux, communs à toutes les aires d'abattage 21
Tableau 11 Impacts aire d'abattage de Kouriya 21
Tableau 12 Impacts aire d'abattage de Kolaboui 22
Tableau 13 Impacts aire d'abattage Forecariah 22
Tableau 14 Impacts globaux, communs à toutes les boucheries 22
Tableau 15 Impacts boucherie Kaloum 23
Tableau 16 Impacts boucherie Dixin 23
Tableau 17 Impacts boucherie Forecariah 23
Tableau 18 Impacts parc transit Kouriya 24
Tableau 19 Impact marché de bétail Berteya 24
Tableau 20 Impacts marché de bétail Konkouré 25
Tableau 21 Tableau récapitulatif des impacts environnementaux du PNIR 2 25
Tableau 22 Mesures d'atténuation 30
Tableau 23 Mesures d'atténuation 31
Tableau 24 Centre de conditionnement de mangues de Kankan 32
Tableau 25 Mesures d'atténuations générales abattoirs 34
Tableau 26 Mesures atténuation abattoir de Linsan 35
Tableau 27 Abattoir de Sangarédi- Préfecture de Boké 35
Tableau 28 Mesures d'atténuations générales aires d'abattage 36
Tableau 29 Mesures d'atténuation spécifiques par aire d'abattage 37
Tableau 30 Mesures d'atténuation Parcs de transit Kouriiya et Marché de bétail de Konkouré 37
Tableau 31 Mesures d'atténuation Marché de bétail de Berteya / Mamou 38
Tableau 32 Mesures d'atténuation Boucherie Kaloum 39
Tableau 33 Mesures d'atténuation Boucherie Dixinn 40
Tableau 34 Mesures atténuation Boucherie Boucherie Forécariah 41
Tableau 35 Composante Pistes Rurales 48
Tableau 36 Centre de conditionnement Kankan 50
Tableau 37 Abattoirs 50
Tableau 38 Aires d'abattage 52
Tableau 39 Parcs de transit Kouriiya - Marchés de bétail de Konkouré et de Berteya / Mamou 53
Tableau 40 Boucherie Kaloum - Boucherie Dixinn - Boucherie Boucherie Forécariah 54
Tableau 41 Composante Infrastructures d'urgence 54
Tableau 42 PGES renforcement institutionnel 56
Tableau 43 Activités du programme de formation et de sensibilisation 57
Tableau 44 Programme de Suivi Environnemental Composante Désenclavement 59
Tableau 45 Programme de Suivi Environnemental Infrastructures d'Urgence 60
Tableau 46 Programme de Suivi Environnemental Centre Conditionnement de Kankan 60
Tableau 47 Programme de Suivi Environnemental Infrastructures d'Elevage 61
Tableau 48 Coûts composante A - Pistes rurales 62
Tableau 49 Coûts Centre de conditionnement de mangue de Kankan 63
Tableau 50 Coûts Abattoirs 63
Tableau 51 Coûts Aires d'abattage 64
Tableau 52 Coûts Parcs de transit et Marchés de bétail 64
Tableau 53 Coûts Boucherie Kaloum - Dixinn – Forécariah 65
Tableau 54 Frais de compensation des délocalisations (1ère année) 65
Tableau 55 Coût moyens de la Gestion Environnementale et Sociale du PNIR 2 par année 66
Tableau 56 Coût de la Gestion Environnementale et Sociale du PNIR 2 par composante pour les 4 années 66

EXIGENCES DES POLITIQUES DE SAUVEGARDE

Les activités du PNIR 2 sont financées en partie par la Banque Mondiale et en conséquence soumises aux Safeguard Policies[1] de la Banque. La pertinence de chacun des dix Safeguard Policies a été vérifiée en relation avec le PNIR 2. Ci-dessous se trouve une analyse qui indique la conformité du PNIR 2 avec les Safeguard Policies et qui montre quelles composantes, sous-composantes ou activités du PNIR 2 y sont impliquées.

Les Politiques de Sauvegarde concernent en partie la gestion des ressources naturelles et en partie des considérations sociales. L'évaluation environnementale du PNIR 2 traite la gestion des ressources naturelles et les impacts sociaux du PNIR 2 et, en conséquence, les Politiques de Sauvegarde ont été traités ci-dessous de façon compréhensive.

Politique de Sauvegarde 4.01 Evaluation environnementale
Tel que démontré par ce rapport, le PNIR 2 a été soumis à une évaluation environnementale avant son démarrage. L'objectif de ce rapport est d'identifier, et dans la mesure du possible de quantifier, les impacts environnementaux du PNIR 2 pour la première année d'exécution. Des activités de projet individuelles qui ne peuvent pas être défini à l'heure actuelle pendant la préparation du projet seront soumises à des évaluations environnementales et/ou sociales additionnelles dans les années à venir, des qu'ils seront identifiés durant l'exécution du projet. Ce rapport d'évaluation environnemental est basé sur une Evaluation Environnementale Stratégique et sur une Evaluation d'Impact Social déjà préparé en 2001/2002.[2]

L'évaluation environnementale a tenu compte du Plan National d'Action pour l'Environnement, du cadre de politique générale de Guinée, de sa législation nationale et de ses capacités institutionnelles, ainsi que des obligations incombant en Guinée en rapport avec les activités du PNIR 2, en vertu des traités et accords internationaux sur l'environnement pertinents. L'évaluation environnementale envisage le contexte naturel du projet et son contexte social d'une manière intégré.

Pour chacun des composantes du programme, le PNIR 2 est en conformité avec cette Politique de Sauvegarde, pourvu que les actions et mesures prescrites dans le Plan de Gestion Environnemental soient mises en oeuvre. Pour assurer cette mise en œuvre du PGE, le PGE fera partie intégrante du manuel d'exécution du PNIR 2, et sera incorporé dans son budget.

Politique de Sauvegarde 4.04 Habitats naturels
La Banque appuie la protection, le maintien et la réhabilitation des habitats naturelles et de leur fonction. La Banque n'apporte pas son appui aux projets qui impliquent une modification ou une dégradation significative d'habitats naturels critiques.

Le PNIR 2 ne vise aucune modification des habitats critiques et le programme PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde, sans que des mesures additionnelles soient nécessaires.

Politique de Sauvegarde 4.09 Lutte antiparasitaire
L'achat ou l'utilisation de pesticides n'est pas prévu par le PNIR 2. Le programme PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde, sans que des mesures additionnelles doivent être prises.

---

[1] The World Bank Operational Manual, Volume II, *Project Requirements.*

[2]

- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Direction Nationale du Génie Rural. *Evaluation Environnementale Stratégique (EES) - Phase 2.* BCEOM, 2002.
- République de Guinée, Direction Nationale du Génie Rural. *Evaluation d'Impact Social. Document de préparation du Second Projet National d'Infrastructure Rurales.* Par : Anna Martella et Marie Yvonne Curtis, Conakry 2001.

Politique de Sauvegarde 4.11 Patrimoine culturel
Le programme PNIR 2 n'affecte pas directement le patrimoine culturel, mais il pourrait avoir une conséquence imprévue sur ce patrimoine, notamment dans l'ouverture des carrières pour obtenir les matériaux de construction et au niveau des excavations nécessaires sur les sites de construction des infrastructures commerciales. Le PGES inclus des dispositions pour des levées archéologiques rapides dans ces cas spécifiques et des clauses contractuelles sont inclus en cas de découverte archéologique imprévu pour que les autorités compétentes soient averties immédiatement par l'entreprise. Sur cette base le PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde.

Politique de Sauvegarde 4.20 Populations autochtones
Des populations autochtones, dans le sens de la banque, n'existent pas en Guinée. En conséquence le PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde, sans que des mesures spécifiques doivent être prises.

Politique de Sauvegarde 4.12 Réinstallation Involontaire
Dans quelques rares cas les interventions du PNIR 2 nécessitent le déplacement et la compensation d'un nombre limité de personnes. A l'heure actuelle trois sites sont connus ou les interventions de la composante d'infrastructures élevage pour la première année nécessitent une réinstallation involontaire. Il n'est pas exclu que d'autres cas semblables font s'ajouter dans les années suivantes du programme PNIR 2. Pour répondre aux exigences de la Politique, un *Cadre pour la réinstallation des personnes* a été élaboré pour guider le planning et la mise en ouvre des actions de réinstallation. Ce document se trouve en volume à part, intitulé **Rapport final - Cadre pour la réinstallation des personnes.** En plus, *trois plans spécifiques de réinstallation* on été préparé pour les trois sites suivants : boucherie Kaloum, boucherie de Dixinn, et boucherie Forécariah.

Politique de Sauvegarde 4.36 Forets
Le programme PNIR 2 n'affecte pas des forets de façon mesurable et le PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde, sans que des mesures spécifiques doivent être prises.

Politique de Sauvegarde 4.37 Sécurité des barrages
Le programme PNIR 2 ne concerne pas la construction ou la gestion des barrages. En conséquence le PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde, sans que des mesures spécifiques doivent être prises.

Politique de Sauvegarde 7.50 Projets relatifs aux voies d'eau internationales
Le programme PNIR 2 n'affecte pas de façon mesurable des cours d'eau internationaux et en conséquence le PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde, sans que des mesures spécifiques doivent être prises.

Politique de Sauvegarde 7.60 Projets dans des zones en litige
Le programme PNIR 2 n'a pas d'activités dans des zones en litiges. En conséquence le PNIR 2 est en conformité avec le Politique de Sauvegarde, sans que des mesures spécifiques doivent être prises.

En conclusion, il apparaît que le PNIR 2 est en conformité sans mesures spécifiques avec les Politiques de Sauvegarde suivants : 4.04, 4.09, 4. 12, 4.20, 4.36, 4.37, 7.50 et7.60.

Pour répondre aux exigences des Politiques de Sauvegarde 4.01 et 4.12 des mesures et actions spécifiques ont été proposé dans le Plan de Gestion Environnementale.

La conclusion est que le PNIR 2 est en conformité avec les Politiques de Sauvegarde, sans mesures spéciales, si les prescriptions des plans de gestion environnementale et sociale élaborées dans ce rapport soient mises en œuvre.

EXECUTIVE SUMMARY

This report concerns the Environmental and Social Management Plan of the first year of operation of the Second Rural Infrastructure Program (PNIR 2), as financed by the World Bank and other donors. The project comprises three components: Component A – Rural roads; Component B – Emergency Infrastructure ; Component C – Commercial Infrastructure. The objective of the environmental evaluation is to identify, and as far as possible to quantify the environmental and social impacts of the project for its first year of operation, and to develop an ESMP with all the measures required to avoid or mitigate any negative impacts and to enhance the positive impacts. The ESMP was prepared conform the environmental legislation of Guinea and in accordance with the World Bank's Safeguard Policies

1. Compliance with Safeguard Policies
All Safeguard Policies were verified, as indicated in a separate summary below. It was concluded that the PNIR 2 project complies with the Policies without further measures, provided the measures stipulated in the Environmental and Social Management Plan are implemented, in particular those related to OP 4.01 (environmental assessment), 4.11 (cultural heritage) and 4.12 (involuntary resettlement).

2. Strategic, institutional, and legal framework
At a strategic level, the National Environmental Action Plan constitutes the basis for Guinea's environmental policy. The institutional basis is the National Directorate for Environment and the Environment Unit of the Directorate of Rural Roads in the Min. of Public Works. Numerous texts provide a legal framework, most notably the National Law for the Protection and management of the Environment.

3. Environmental et social framework
Guinea is characterized by a relatively wide range of landscapes and four basic agro-ecological zones: *Guinée Maritime*; *Moyenne Guinée*; *Haute Guinée* and *Guinée* Forestière. The social environment of the rural areas is often characterized by severe poverty, made worse by isolation of communities and agricultural production.

4. The major negative impacts of PNIR2 in its first year
The major negative impacts were determined by component, as follows: six (6) negative impacts for the component Rural Roads; two (2) negative impacts for the Emergency Infrastructure component; ten (10) negative impacts for the Commercial Infrastructure component. For all impacts mitigation measures were developed.

5. Environmental and Social Management Plan
Le ESMP provides a comprehensive program of measures to contain the negative impacts and is based on extensive field analysis and evaluation of institutional and legal conditions. The main types of ESMP measures are as follows:

- Investments, in particular to mitigate direct negative project impacts and to remediate past environmental problems
- Institutional measures, which relate directly to the organizations directly involved in environmental management of the project (table below);
- Training, information and awareness building, also relate directly to major stakeholders of the PNIR 2 project (table below)
- Legal measures, including the introduction of environmental clauses in contract documents related to construction activities

ESMP institutional strengthening

Measures	Recommendations / actions planned	Responsible agency
Institutional measures	Strengthen staff of the Environment Unit	DNPR (Ministry PW)
	Set up a contact person (focal point) for environmental affairs in the Livestock Service to monitor livestock and commercial infrastructure related activities	PNIR
	Conduct monitoring and evaluation of the ESM at mid- term and annually	Environment Unit SPPR/BRPR Livestock Service
	Prepare new EAs and ESMPs for the PNIR 2 program - year 2 (notably rural roads and livestock-related infrastructure)	PNIR/Consultant PNIR
	Support the Environment Unit in creating and using an environmental/roads data base	PNIR/Consultant
Training, information and awareness building	Train staff of the Environment Unit	PNIR (Consultants)
	Train staff of Government services in the field (SPPR, BRPR, Livestock Services)	PNIR (Environment Unit and Consultants)
	Organize environmental information and awareness campaigns for the populations implicated in PNIR II	PNIR (NGO)
	Organize environmental awareness campaigns for contractors, small enterprise, forest agents, policemen	PNIR (NGO)

6. Resettlement Policy Framework and Abbreviated Plans

With regard to the two project components Rural Roads and Emergency Infrastructure, the activities of PNIR-2 do not require resettlement or the need for compensation for lost resources of any nature. With regard to the component Commercial infrastructure PNIR 2 some interventions may lead to resettlement and require compensation of a limited number of persons. During the planning and execution of PNIR activities all possible precautions will be taken to ensure that no one will lose land, property or access to resources. In order to guide resettlement planning and procedures for cases where resettlement is unavoidable, a special Resettlement Policy Framework was prepared, which will be valid for all years of PNIR activity. For the first year, three sites are known where some resettlement measures are required, and three specific Plans have been developed for the cases concerned.

7. Institutional responsibilities for implementation of the ESMP

Components		Monitoring Responsibilities		
		Execution	Control	Supervision
Component rural Roads		Contractor / NGO	SPPR/BET	Environmental unit /BRPR
Component Emergency Infrastructure		Contractor / NGO	SPPR	Environmental unit /BRPR
Commercial Infrastructures	Agro-processing center Kankan	PNIR ; Manager of center	BET	Environmental unit
	Slaughter houses	PNIR, Enterprise, management committee	DNE (focal point)	Environmental unit
	Cattle holding areas	PNIR, Enterprise, management committee	DNE (focal point)	Environmental unit
	Cattle transit areas and markets	PNIR, Enterprise, management committee	DNE (focal point)	Environmental unit
	Butcher site	PNIR, Enterprise, management committee	DNE (focal point)	Environmental unit

8. Cost summary

ESMP costs for Year 1

N°	Component	Cost in US$
1	Rural roads Infrastructure	71 000
2	Commercial Infrastructure	10 000
3	Livestock Infrastructures	103 200
4	Emergency infrastructure	5 000
5	Resettlement compensation cost	14 800
6	Institutional measures	73 500
	TOTAL	**277 500 USD**

Estimated annual and total cost of environmental and social management of PNIR 2

Year	1	2	3	4	**Cost in US$**
Cost in US$	**277 500 $**	**277 500 $**	**277 500 $**	**277 500 $**	**1 110 000**

Estimated cost by component over 4 years of environmental and social management of PNIR 2

N°	Component	Cost in US$
1	Rural roads Infrastructure	284 000
2	Commercial Infrastructure	40 000
3	Livestock Infrastructures	412 800
4	Emergency infrastructure	20 000
5	Resettlement compensation cost	59200
6	Institutional measures	294 000
	TOTAL	1 110 000

RESUME

Ce rapport concerne l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de la première année (PGES 1ère année) du deuxième Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR 2), un programme financé par le Gouvernement Guinéen, la Banque Mondiale, et autres partenaires financiers. Le projet comprend trois composantes : Composante A - Pistes rurales ; Composante B - Infrastructures d'urgences ; Composante C - Infrastructures commerciales. L'objectif du PGES 1ère année du PNIR 2 est d'identifier, et dans la mesure du possible de quantifier, les impacts environnementaux du PNIR 2 pour la première année d'exécution, et d'élaborer un plan de gestion environnemental à mettre en œuvre pour éviter ou atténuer les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs. Le PGES a été préparé conforme la législation de la Guinée en termes d'études d'impacts et en conformité avec les standards et exigences des principaux bailleurs de fonds, notamment les « Safeguard Policies » de la Banque Mondiale.

1. Conformité avec les Politiques de Sauvegarde

La pertinence de chacun des dix Safeguard Policies a été vérifiée en relation avec le PNIR 2 à travers l'analyse de conformité ci-dessous :

- Politique de Sauvegarde 4.01 Evaluation environnementale
- Politique de Sauvegarde 4.04 Habitats naturels
- Politique de Sauvegarde 4.09 Lutte antiparasitaire
- Politique de Sauvegarde 4.11 Patrimoine culturel
- Politique de Sauvegarde 4.20 Populations autochtones
- Politique de Sauvegarde 4.12 Réinstallation Involontaire
- Politique de Sauvegarde 4.36 Forets
- Politique de Sauvegarde 4.37 Sécurité des barrages
- Politique de Sauvegarde 7.50 Projets relatifs aux voies d'eau internationales
- Politique de Sauvegarde 7.60 Projets dans des zones en litige

La conclusion est que le PNIR 2 est en conformité avec les Politiques de Sauvegarde, sans mesures spéciales, si les prescriptions des plans de gestion environnementale et sociale élaborées dans ce rapport soient mises en œuvre, notamment pour les Politiques de Sauvegarde 4.01, 4.11 et 4.12.

2. Cadre stratégique, institutionnel et juridique

Au plan stratégique, on notera le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) constitue la base de la politique environnementale de la Guinée. Le niveau institutionnel est marqué par la présence de la Direction Nationale de l'Environnement (DNEnv) et de la Cellule pour la Protection de l'Environnement (CPE) de la DNPR. Le cadre juridique est marqué par plusieurs textes légaux, notamment le code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement.

3. Cadre environnemental et social

Le cadre environnemental de la Guinée est caractérisé par des disparités régionales relativement marquées, avec la présence de quatre zones agro-écologiques : Guinée Maritime ; Moyenne Guinée ; Haute Guinée et Guinée Forestière. L'environnement social en milieu rural est marqué par un état de pauvreté réel exacerbé par l'enclavement des zones d'habitations et de production.

4. Evaluation des impacts négatifs majeurs du PNIR2 1ère année

Les principaux impacts négatifs majeurs identifiés sont synthétisés par composantes. Au total, il a été identifié : six (6) impacts négatifs majeurs pour la composante Pistes Rurales ; deux (2) impacts négatifs majeurs pour la composante Infrastructures d'urgence ; dix (10) impacts négatifs majeurs pour la composante Infrastructures commerciales. Pour l'ensemble de ces impacts, il a été proposé des mesures d'atténuation appropriées.

5. Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du PNIR 2

Le PGES préconisé apporte des réponses pertinentes à tous les problèmes identifiés sur la base de l'analyse des impacts environnementaux au terrain et du diagnostic institutionnel et juridique. Les types de mesures d'accompagnement du PGES sont comme suit:

- Mesures d'investissements, notamment des mesures d'atténuation des impacts négatifs identifiés, notamment les mesures de remédiation des problèmes antérieurs)
- Mesures institutionnelles, qui portent sur le renforcement du dispositif institutionnel et des capacités et/ou des mandats des institutions principalement impliqués dans la mise en œuvre du PNIR 2 (tableau ci-dessous);
- Mesures de formation, information et sensibilisation, concernant le renforcement des capacités des acteurs principalement interpellés par les activités du PNIR 2.

Le PGES comporte aussi des mesures environnementales d'ordre juridique qui sont assuré par l'insertion des clauses environnementales dans les cahiers des charges des travaux à effectuer par les entrepreneurs titulaires des marchés.

PGES renforcement institutionnel

Mesures	Recommandations /actions envisagées	Responsable
Mesures institutionnelles	Renforcer le personnel de la Cellule Environnement	DNPR (Ministère TP)
	Mettre en place un point focal environnemental au sein de la DNE pour servir d'interlocuteur avec la Cellule Environnement notamment pour le suivi des activités d'élevage et de infrastructures commerciales	PNIR
	Effectuer le suivi et l'évaluation PGES (suivi permanent, évaluation à mi-parcours et évaluation annuelle)	Cellule Environnement SPPR/BRPR Service Elevage
	Réaliser des Etudes d'Impacts Environnementales (PGES) pour les composantes de la 2ème années (notamment Infrastructures de Désenclavement et d'Elevage)	PNIR
	Appuyer la CPE dans la mise en place et l'exploitation de sa base de donnée environnementale	PNIR/Consultant
	Réaliser des Etudes d'Impacts Environnementales (PGES) pour les composantes de la 2ème années (notamment Infrastructures de Désenclavement et d'Elevage)	PNIR/Consultant
Mesures de formation, information et sensibilisation	Former le personnel de la Cellule environnementale et sociale	PNIR (Consultants)
	Former les services techniques déconcentrés (SPPR, BRPR, Services Elevage)	PNIR (Cellule Environnement et Consultants)
	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur la Gestion Environnementale et Sociale du PNIR II	PNIR (ONG)
	Sensibiliser les PME, services forestiers, police, gendarmerie, populations	PNIR (ONG)

6. Cadre politique de réinstallation et plans abrégés

En ce qui concerne les deux premières composantes *(Pistes Rurales* et *Infrastructures d'urgences)*, les interventions du PNIR 2 ne nécessitent pas de déplacements ni de pertes de ressource pour des populations ciblées. Dans quelques rares cas de la composante *Infrastructures commerciales,* les interventions du PNIR 2 nécessitent le déplacement et la compensation d'un nombre limité de personnes. Lors de la mise en œuvre des travaux du PNIR 2, toutes les précautions seront prises pour éviter, autant que faire se peut, qu'une personne ou propriété ne subisse des préjudices. Pour guider le planning et la mise en ouvre des actions de réinstallation, un *Cadre politique de réinstallation* a été élaborée, qui sera valable pour la durée du projet PNIR 2. A l'heure actuelle seulement trois sites sont connus ou les

interventions de la composante d'infrastructures élevage pour la première année nécessitent une réinstallation involontaire et des plans d'indemnisation et d'opérations de réinstallation spécifiques ont été élaborées.

7. Responsabilités institutionnelles de la mise en œuvre du PGES

Composantes		Responsabilités de monitoring		
		Exécution	Contrôle	Supervision
Composante Pistes Rurales		Entreprise ONG	SPPR/BET	CPE /BRPR
Composante Infrastructures d'urgence		Entreprise ONG	SPPR	CPE/BRPR
Infrastructures Commerciales	Centre de conditionnement Kankan	PNIR ; Gestionnaire	BET	CPE
	Abattoirs	PNIR, Entreprise Comité gestion	DNE (point focal)	CPE
	Aires d'abattage	PNIR, Entreprise Comité gestion	DNE (point focal)	CPE
	Parcs de transit - Marchés de bétail	PNIR ; Entreprise Comité gestion	DNE (point focal)	CPE
	Boucherie	PNIR, Entreprise Comité gestion	DNE (point focal)	CPE

8. Récapitulatif des coûts de la 1ere année

N°	Composante	Coûts en USD
1	Infrastructure de Désenclavement	71 000
2	Infrastructures de Commercialisation	10 000
3	Infrastructures d'Elevage - Abattoirs : 35 000 - Aires d'abattage : 21 600 - Parcs à bétail : 29 000 - Boucheries : 17 600	103 200
4	Infrastructures d'Urgence	5 000
5	Frais de compensation des délocalisations	14 800
6	Mesures institutionnelles – Etudes et Suivi	73 500
	TOTAL	**277 500 USD**

Coûts moyens estimés du PGES du PNIR 2 par année

Année	1ère	2ème	3ème	4ème	**Total**
Coûts USD	**277 500 $**	**277 500 $**	**277 500 $**	**277 500 $**	**1 110 000 $**

Coûts du PGES PNIR 2 par composante pour les 4 années

N°	Composante	Coûts en USD
1	Infrastructure de Désenclavement	284 000
2	Infrastructures de Commercialisation	40 000
3	Infrastructures d'Elevage	412 800
4	Infrastructures d'Urgence	20 000
5	Frais de compensation des délocalisations	59200
6	Mesures institutionnelles – Etudes et Suivi	294 000
	TOTAL	**1 110 000 USD**

INTRODUCTION

Ce rapport concerne l'élaboration du Plan de Gestion Environnementale et Sociale de la première année (PGES 1ère année) du deuxième Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR 2), un programme financé par le Gouvernement Guinéen, la Banque Mondiale, et autres partenaires financiers. Il est basé sur une Evaluation Environnementale Stratégique et sur une Evaluation d'Impact Social préparé en 2001/2002.[3]

L'objectif du PGES 1ère année du PNIR 2 est d'identifier, et dans la mesure du possible de quantifier, les impacts environnementaux du PNIR 2 pour la première année d'exécution, et d'élaborer un plan de gestion environnemental à mettre en œuvre pour éviter ou atténuer les impacts négatifs et renforcer les impacts positifs. L'évaluation est considérée à la fois comme un outil de planification et de garantie d'intégration harmonieuse du programme sectoriel dans l'environnement.

Le PGES 1ère année du PNIR 2 a été élaboré en collaboration étroite avec l'équipe de préparation de projet de la Direction Nationale des Pistes Rurales (DNPR) du Ministère des Travaux Publics, et notamment avec la Cellule pour la Protection de l'Environnement (CPE) de la DNPR, chargée des questions environnementales. En plus, un appui important a été donné par les Services de la Direction Nationale de l'Elevage ainsi que du CAFEX pour ce qui concerne les infrastructures d'élevage et de commercialisation. Tous les auteurs et collaborateurs de l'évaluation sont énumérés en Annexe 2.

Le PGES a eu comme base les documents de projets les plus récents qui décrivent le PNIR 2 en détail. Pendant l'évaluation le projet a subi des changements et l'évaluation a été ajustée en conséquence. Une liste de toutes les références consultées dans le cadre de cette évaluation se trouve en Annexe 3.

Le PGES a été élaboré avec une participation maximale des personnes concernées par le programme. L'Annexe 4 donne un listing des personnes consultées.

Le PGES a été préparé conforme la législation de la Guinée en termes d'études d'impacts et en conformité avec les standards et exigences des principaux bailleurs de fonds, notamment les « Safeguard Policies » de la Banque Mondiale.

Le PGES du PNIR 2 tel que présenté ci-dessous comporte cinq chapitres de base (A, B, C, D) ainsi que cinq chapitres clefs (E, F, G, H, I,) destinées en appui direct à la mise en œuvre et la programmation des activités de la première année du PNIR 2 :

- E. Plan de Gestion Environnementale et Sociale du PNIR 2 1ère année
- F. Plans Spécifiques de Réinstallation
- G. Mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale du PNIR 2 1ère année
- H. Plan de Suivi - Evaluation des PGES
- I. Coûts du plan de gestion environnementale et sociale du PNIR 2 1ère année.

En plus, un cadre pour la réinstallation des personnes a été préparé. Ce document se trouve en volume à part, intitulé ***Cadre Politique de Réinstallation – Rapport Final.***

3

- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Direction Nationale du Génie Rural. *Evaluation Environnementale Stratégique (EES) - Phase 2.* BCEOM, 2002.
- République de Guinée, Direction Nationale du Génie Rural. *Evaluation d'Impact Social. Document de préparation du Second Projet National d'Infrastructure Rurales.* Par : Anna Martella et Marie Yvonne Curtis, Conakry 2001.

A. CADRE STRATEGIQUE, INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

Ce chapitre présente le cadre stratégique, institutionnel et juridique abrégé de l'évaluation environnementale du Projet National d'Infrastructures Rurales (PNIR 2). Dans le but de relancer le développement économique et social, le Gouvernement de la République de Guinée se dote progressivement depuis 1984, d'importantes mesures d'ordres institutionnel et réglementaire dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

1. CADRE STRATEGIQUE

Politique environnementale de la Guinée

Le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) constitue la base de la politique environnementale de la Guinée. Elle est exprimée par le code de l'environnement et dans les autres codes relatifs aux ressources naturelles. La raison fondamentale du Plan National d'Action pour l'Environnement est de mettre en place un cadre de référence adéquat pour faciliter la mise en œuvre d'une politique participative de gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement. L'élaboration du PNAE, amorcée dès 1989 par les services publics, a été confiée, pour sa reprise en août 1992, à une ONG nationale « Guinée Écologie ». Le document a été finalisé et adopté par le Gouvernement guinéen en septembre 1994.

Le PNAE a montré que la Guinée dispose d'un potentiel en eau très conséquent, des écosystèmes variés, une faune et une flore riches et variées et une grande zone maritime, tout en soulignant la présence d'importantes pressions anthropiques dues à une exploitation inadaptée des ressources.

En conséquence, cinq programmes cadres ont été identifiés : (i) Programme rural, (ii) Programme urbain, (iii) Programme du littoral et de la mer, (iv) Programme culturel et de service et (v) Programme d'Appui à l'administration de l'environnement.

2. CADRE INSTITUTIONNEL

Cellule pour la Protection de l'Environnement (CPE) de la DNPR

Créée au sein de la DNPR, la Cellule pour la Protection de l'Environnement est constituée d'une équipe légère ainsi composée du chef de la cellule, du chargé des études et du chargé du suivi – évaluation. En rapport avec la DNE, la Cellule Environnement aura pour charge notamment d'appliquer le Plan de Gestion Environnementale du PNIR 2, notamment le PGE des pistes rurales. Ses activités principales sont :

- Superviser l'élaboration des études d'impacts environnementales ;
- Coordonner le suivi des mesures de mitigation ;
- Coordonner le suivi des impacts environnementaux ;
- Coordonner les actions d'information sensibilisation des populations et de tous les acteurs chargés de la mise en œuvre des pistes rurales ;
- Veiller à l'application correcte des mesures de mitigation par les opérateurs du secteur privé, les services déconcentrés du Génie rural et des autres services partenaires de l'environnement, des Eaux et Forêts ;
- Vérifier les indicateurs de suivi environnemental qui sera assuré par les services locaux.

En ce qui concerne la coordination environnementale, chaque composante devant être gérée de façon séparée, les plans de gestion environnementaux seront coordonnées par la Cellule Environnement de la DNPR, même si un suivi permanent est assuré par les services nationaux et déconcentrés telles que les Services Préfectoraux des Pistes Rurales pour ce qui concerne la composante désenclavement, et les

services de la Direction Nationale d'Elevage (DNE) pour ce qui concerne les infrastructures commerciales et d'élevage.

Avec les activités du PNIR 2 qui s'étendent aussi sur la composante Infrastructures d'Elevage et de Commercialisation, cette Cellule aura besoin d'être soutenue pour pouvoir couvrir le champ d'intervention du programme, avec une plus large autonomie en moyens de travail et de renforcement des capacités de gestion pour lui permettre d'assurer la mission qui lui est dévoluée:

- d'apporter les informations environnementales à intégrer dans les spécifications des EIE, selon les situations rencontrées (type d'infrastructure, situation agro-écologique...) ;
- de vérifier la recevabilité de l'EIE (validation et contrôle) ;
- de veiller à l'application des mesures de mitigation prévue dans l'EIE avec l'appui des BRPR et SPPR et à travers les indicateurs de performance prévus ;
- de mettre en place des indicateurs du suivi environnemental qui sera assuré par les acteurs locaux (BRPR, SPPR, services techniques, ONG, organisations locales...) ;
- de collecter les informations sur les résultats du suivi et de les traiter sur un système d'information environnemental incluant un SIG et permettant la mise à jour régulière d'un tableau de bord, pour diffusion (rapports d'activités, bulletins d'information...) ;
- de planifier et de coordonner les activités de publicité en matière d'environnement auprès des collectivités et populations qui seront mis en œuvre par les acteurs concernés ;
- de planifier et coordonner les actions d'information, sensibilisation, formation et vulgarisation, en identifiant les moyens, les lieux, les intervenants et les participants (BRPR, SPPR et autres acteurs chargés de la mise en œuvre du PACV).

La structure devra bénéficier également des qualifications, équipements et matériels ainsi que des moyens financiers nécessaires à ses interventions et à la mise en œuvre du plan de gestion environnemental et social, sur la base du budget. Pour cela, elle sera pourvue des équipements informatiques nécessaires à la gestion de bases de données environnementales et à la diffusion des résultats des évaluations et du suivi environnemental. Elle bénéficiera d'un appui institutionnel et matériel de la part de le DNPR, notamment en matière de cartographie (SIG), de moyens de reprographie et de moyens de transport (tournées de terrain).

Une assistance technique est nécessaire pour préparer la mise en place des indicateurs de suivi (définition des réseaux de suivi, méthodologie de collecte et traitement des informations, implication des partenaires locaux...)

Le cadre institutionnel pour l'évaluation environnementale est, principalement, le Ministère en charge de l'Environnement qui a mandat d'élaborer et de mettre en œuvre la politique nationale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles.

La Direction Nationale de l'Environnement (DNEnv).

Pour ce qui concerne l'évaluation environnementale en général, le mandat est exercé par la Direction Nationale de l'Environnement (DNEnv) qui assure les fonctions régaliennes de l'Etat en matière :

- d'élaboration de normes et standards touchant l'environnement
- de contrôle du respect des normes et règlements
- de certification des organismes agissant dans le domaine de l'environnement
- et de validation des procédures d'évaluation.

A ce titre, la DNEnv supervisera le suivi-évaluation et le contrôle des mesures de mitigation des impacts prévues dans le cadre du PNIR 2.

La Commission Nationale de Sécurité Sanitaire des Aliments (CNSSA)
Au niveau national, la Commission nationale de sécurité sanitaire des aliments (CNSSA), dont le montage est en cours, sera un organisme consultatif ayant un rôle privilégié pour faire adopter et appliquer les normes et règlements en matière de sécurité sanitaire des aliments mis sur les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Elle interviendra auprès des services techniques concernés dans les différents ministères.

Les autres services et organismes concernés sont :

- le Service National de Contrôle de la Qualité et des Normes (Ministère du commerce, de l'industrie et des PME)
- l'Institut de Normalisation (Ministère du Commerce, de l'Industrie et des PME.)
- le Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation (CAFEX)
- le Comité Guinéen de Coordination pour l'Afrique de la Commission du Codex alimentarus FAO/OMS, qui devrait intervenir pour la mise en œuvre des normes internationales issues des travaux des comités thématiques du Codex international.
- Autres organismes privés certifiés (SGS, Véritas.)

L'**Université de Conakry** possède une expérience en matière de conservation des ressources naturelles à travers le Centre d'études et de recherche sur l'environnement (CERE), qui pourrait être éventuellement mis à contribution par le PNIR 2.

Procédure administrative de l'évaluation des impacts sur l'environnement
Une procédure administrative de l'évaluation des impacts sur l'environnement est légalement prévue et décrite. Elle s'adresse principalement à la Direction Nationale de l'Environnement (DNEnv), aux différents départements concernés par la gestion de l'environnement, aux ONGs ainsi qu'aux initiateurs des projets publics et privés. Elle présente le cheminement administratif relatif à une demande d'autorisation du Ministre chargé de l'environnement pour un projet donné. Elle comporte cinq phases : (i) élaboration des Termes de Références de l'étude d'impact sur l'environnement (EIE), (ii) réalisation de l'étude d'impact par le promoteur, suivant la directive qui lui a été transmise, (iii) participation du public, (iv) décision suite à l'analyse environnementale sur l'acceptabilité environnementale du projet et (v) contrôle et suivi du projet à travers la DNEnv, la surveillance relevant aussi bien du Ministère chargé de l'environnement que du promoteur.

Activités de surveillance, contrôle et suivi
L'activité de surveillance, dont la réalisation incombe au promoteur, consiste à surveiller l'exécution des travaux de réalisation ou d'opération, en vue de s'assurer du respect de termes inscrits dans la lettre d'autorisation du Ministre chargé de l'environnement, des normes, lois et règlements pertinents en République de Guinée.

L'activité de contrôle réalisée par la Direction Nationale de l'Environnement (DNEnv) consiste essentiellement à vérifier si la réalisation d'un projet respecte les termes inscrits dans la lettre d'autorisation du Ministre chargé de l'environnement ainsi que les lois et règlements pertinents en vigueur dans le pays.

L'activité de suivi est sous la responsabilité conjointe de la DNEnv et du promoteur. Le suivi consiste à observer et à mesurer sur une période de temps bien déterminée, la nature, l'intensité et l'évolution de certains impacts, notamment ceux qui dans l'étude présentaient des aspects de risques ou d'incertitude.

Il convient de rappeler que la plus grande partie des actions liées au PGF seront menées par des prestataires publics (services techniques, organismes d'enseignement et de recherche..) ou privés (PME, artisans, bureaux d'études, ONG.)

Les organismes impliqués dans le PNIR 2 et sa gestion environnementale et sociale sont :

- la Direction Nationale des Pistes Rurales (DNPR)
- le Service des ressources foncières rurales (SRFR)
- la Direction Nationale de l'Elevage (DNE)
- la Direction Nationale de la Pêche maritime
- la Direction Nationale des Eaux et Forêts
- la Direction Nationale de l'Agriculture
- la Direction Nationale de l'Hydraulique
- la Direction Nationale de la Décentralisation
- la Direction Nationale des domaines et du cadastre
- le Bureau de la Conservation Foncière (BCF)
- l'Institut Géographique National (IGN)
- le CAFEX
- le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises (PACV)
- la Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat de Guinée (CCIAG)
- la Chambre d'Agriculture de Guinée (CAG)
- les Organisations Professionnelles (CAOPA, CDD, etc.)
- les Communautés Rurales de Développement (CRD)
- les Petites et Moyennes Entreprises (PME)
- les Organisations non Gouvernementales (ONG)

3. CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique du PNIR 2 dans le domaine de l'environnement s'inscrit dans le cadre des textes en vigueur au Guinée et, à ce titre, il est à la fois international et national. L'analyse présente le cadre juridique international et montre la conformité du programme PNIR 2 avec l'ensemble de conventions internationales ratifiées par le Guinée. L'analyse présente aussi le cadre juridique national et montre que l'évaluation se fait conforme à la législation de Guinée en termes d'études d'impacts. Il comporte aussi une discussion des lacunes juridiques qu'il convient de combler.

La cadre juridique est marqué par plusieurs textes légaux. Il s'agit notamment de différents codes relatifs aux ressources naturelles (Eau, Forêts, Faune, Pêches, Elevage).Sur le plan international, la République de Guinée est partie contractante à plusieurs instruments juridiques internationaux en matière d'environnement. Elle a ainsi ratifié plusieurs Conventions parmi lesquelles :

- la convention (Ramsar) sur les zones humides d'importance internationale ;
- la convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles ;
- la convention sur la diversité biologique ;
- la convention (de Bonn) sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS) ;
- la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages, menacées d'extinction (CITES) ou convention de Washington.

Tableau 1 Sites Ramsar en Guinée

site	date de désignation	région, province, état	Superficie en ha	coordonnées
Ile Alcatraz	*18/11/92*	Kamsar, Boke	1	10°38'N 015°23'W
Ile Blanche	*23/06/93*		10	09°26'N 013°46'W
Iles Tristao	*18/11/92*		85,000	10°55'N 015°00'W
Konkouré	*18/11/92*		90,000	09°45'N 013°41'W
Niger-Mafou	*17/01/02*	Kankan, Faranah	1,015,450	09°53'N 010°37'W
Niger-Niandan-Milo	*17/01/02*	Kankan	1,046,400	10°30'N 009°30'W
Niger Source	*17/02/02*	Faranah	180,400	09°20'N 010°40'W
Niger-Tinkisso	*17/01/02*	Kankan	400,600	11°20'N 009°15'W
Rio Kapatchez	*18/11/92*		20,000	10°25'N 014°33'W
Rio Pongo	*18/11/92*		30,000	10°08'N 014°08'W
Sankarani-Fié	*17/01/02*	Kankan	1,015,200	10°25'N 008°30'W
Tinkisso	*17/01/02*	Faranah, Kankan	896,000	11°13'N 010°35'W

B. CADRE DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE EN GUINEE

1. CADRE ENVIRONNEMENTAL

Le **climat** de la Guinée est caractérisé par des disparités régionales relativement marquées. Chacune des Régions naturelles a ainsi ses caractéristiques propres dont l'influence est sensible sur les conditions du milieu et les systèmes agropastoraux, ainsi que sur les conditions environnementales. Les zones fortement arrosées (Guinée Maritime et Guinée Forestière) sont sujettes à des ruissellements intensifs favorisant l'érosion, alors que les zones sèches des régions du Nord et du Nord –Est (Haute Guinée) sont sujettes à des risques de déficit climatique avec des effets défavorables sur le couvert végétal et les productions agricoles et pastorales.

Le **réseau hydrographique** est très dense, reparti dans 22 bassins fluviaux dont 8 sont nationaux et 14 internationaux. La Guinée jouit ainsi d'une situation particulière en Afrique de l'Ouest, contribuant pour une part importante à l'hydrologie des bassins du Niger, de la Gambie et du Bafing/ Sénégal.

Les **forêts** denses sèches qui subsistent encore sont également régulièrement affectées par les feux de brousse et souvent dégradées par la coupe de bois ou les défrichements agricoles, même les forêts classées ne sont pas épargnées. Quelques îlots forestiers jouissent toutefois d'une protection particulière à proximité des villages, pour des considérations religieuses ou culturelles. Dans les parties basses, les galeries forestières constituent des biotopes particulièrement intéressants pour la flore et la faune sauvage.

La **mangrove** constitue un autre écosystème humide d'intérêt primordial pour l'équilibre du milieu naturel. Sa superficie se réduit au rythme moyen de 4% par an par suite de l'exploitation du bois, de l'extraction du sel, du fumage du poisson et de la riziculture. Actuellement 120.000ha de mangrove seraient défrichés pour la riziculture, sur lesquels 30.000ha seulement seraient exploités.

Dans le domaine des **parcs nationaux**, réserves naturelles et forêts classées, on peut retenir que :

- Deux forêts classées ont été érigées en parcs nationaux (forêts classées de Badiar Sud et de la Mafou) totalisant 52.400 ha
- Deux réserves naturelles sont constituées (réserve naturelle des Monts Nimba sur 17à 130.000 ha et réserve de la Biosphère du massif de Ziama sur 112.300 ha.)

La Guinée compte également nombre de forêts classées déjà sujettes à une forte pression foncière (défrichements agricoles, exploitation forestière, pastoralisme et feux de brousse.)

La plupart des espèces de la faune sauvage vivent partiellement ou totalement dans des sites humides sur la côte (cf. sites Ramsar) ou à l'intérieur (mers, bas fonds, forêts galeries, forêts humides.)

Les **zones agro-écologiques** ont été identifiées et décrites par l'IRAG (Institut de Recherches Agronomiques de Guinée.). Une série de plaquettes intitulées «*Les problématiques agricoles en Régions Naturelles concernées* » a été publiée en 2000 pour chacune des régions naturelles de Guinée.
Cette documentation présente le découpage en zones agro-écologiques (cartes) avec leurs caractéristiques concernant la localisation, la géomorphologie, la pédologie, la végétation, la pluviométrie, la population (densité) et les systèmes de production, ainsi que des commentaires sur les problématiques rencontrées, que nous avons résumé ci-dessous :

La **Guinée Maritime** comprend dix zones agro-écologiques avec les caractéristiques suivantes :

1. Zone de Conakry : très forte densité de population, problèmes d'urbanisation, de salubrité, de santé et de transport, impact négatif sur la mangrove ;
2. Zone de mangrove : problèmes d'aménagement, dysfonctionnements des grands aménagements hydro-agricoles, présence de nombreux projets et sociétés agricoles, érosion maritime, activités multiples affectant les ressources de la mangrove (riziculture, exploitation forestière ...) ;
3. Transition nord : pression sur les terres cultivables, perte de fertilité des sols et érosion par ruissellement ;
4. Transition sud : développement du maraîchage (dont cultures d'exportation), tendance à l'abandon de la riziculture, manque d'intrants ;
5. Bas plateau : pression sur les terres cultivables, réduction de la jachère, perte de fertilité ;
6. Zone de bowé : sols squelettiques incultes, manque de terres, élevage dominant avec problème de santé animale, manque d'eau et de pâturages en saison sèche (transhumance vers la côte), feux de brousse ;
7. Zone des massifs gréseux : zones presque incultes, fortes pentes et cuirasses, élevage extensif, feux de brousse, enclavement ;
8. Zone montagneuse de Télimélé : système de production foutanien, élevage extensif sédentaire avec problèmes de santé animale, pentes abruptes défrichées (forte érosion) feux de brousse, enclavement ;
9. Zone montagneuse de Souguéta : pentes abruptes, cultures sur versants (érosion), feux de brousse, enclavement ;
10. Zone maraîchère : important potentiel en bas-fonds, possibilités de développement du maraîchage et de l'arboriculture fruitière, accès aux intrants, présence de projets, ONG et Centres de recherche, voies de communication insuffisantes, feux de brousse, coupe de bois.

La **Moyenne Guinée** comprend treize zones agro-écologiques avec les caractéristiques suivantes :

1. Zone de plaine du nord- ouest : faible pluviométrie, bowé, faible densité de population, domaines classées (Badiar...), plaines sableuses et inondables, intégration agriculture/élevage, pâturages de saison sèche (transhumance vers la côte), disette, culture cotonnière ;
2. Relief de transition ouest : bowé et affleurements gréseux, faible pluviométrie (nord), présence de forêts, faible densité de population, disponibilité en terres cultivables (faible pression), feux de brousse, pâturages de saison sèche (transhumance vers la côte), culture cotonnières ;
3. Plateau d'altitude de Touba : plaines non aménagées, intégration agriculture/ élevage (traction animale possible) ;
4. Contreforts du Nord : bowé, faible pluviométrie, nombreuses forêts classées, faible densité de population, feux de brousse, plaines non-aménagées, enclavement ;
5. Relief du centre- Nord : zone très accidentée, fortes pentes, bowé, déboisement important, enclavement, ressources maraîchères ;
6. Contreforts du Centre-Ouest : zone accidentée, bowé, zones cultivables réduites, déboisement et savanisation, élevage, exode rural, pénurie en main d'œuvre agricole ;
7. Collines du Sud-ouest : élevage très important, intégration agricultures / élevage ;
8. Hauts plateaux du centre : importantes ressources en plaines et bas- fonds (grande production de maraîchage et pomme de terre...), forte densité de population (importante pression foncière), importants marchés, forte organisation paysanne, baisse de fertilité, intégration agriculture/ élevage, mouvements migratoires ;
9. Plateau du Nord-est : sols peu fertiles (dantari), couverture forestière (forêt sèche et jachères arborées), infestation des cours d'eau par la glossine, faible densité de population, enclavement, réduction de la jachère ;
10. Plateau de l'Est : bowé très étendus (bauxite), terres cultivables, peu étendues, plaines inondables, maraîchage (oignon...), pâturages de saison sèche ;
11. Plaines et vallées d'altitude : grande production de riz et manioc, plaines aménagées (pomme de terre, oignon...) ;

12. Contreforts du Sud : pression sur le milieu, déboisement, érosion, nombreux bas-fonds et plaines non aménagés, production de pomme de terre et maïs (plaine aménagée de Soumbalako.)
13. Versants et plaines du Sud : forêts classées, réduction des jachères, disparition des tapades, importance des plaines non aménagées ;

La **Haute Guinée** comprend douze zones agro-écologiques avec les caractéristiques suivantes :

1. Zone de Kouroukan : faible pluviométrie, déficit hydrique, bowalisation ;
2. Bassin de Siguiri : faible pluviométrie, grandes plaines inondables ;
3. Basin de la Fié : forte densité de population, forte pression foncière sur les coteaux, grandes plaines inondables ;
4. Plateau central : grandes plaines inondables, zone fortement défrichée ;
5. Plateau de Woulada :forte densité de population (ouest) ou faible densité de population et disponibilité en terre (est) ;
6. Piémont Foutanien : zone montagneuse, bowé, important potentiel en plaine, enclavement ;
7. Zone de Sankaran- Fria : très faible densité de population, Parc National du Haut Niger, grands bas-fonds, toxicité ferreuse ;
8. Zone de Bassando : très faible densité de population, Parc National du Haut Niger, grands bas- fonds toxicité ferreuse ;
9. Plateau Wassolonké : très faible densité de population, enclavement, important potentiel en plaine ;
10. Zone de Sabadou : très faible densité de population, mouche sté sté, relique de la réserve naturelle de Foloningbé ;
11. Zone de Sankaran- Solima : très faible densité de population, grands bas- fonds, toxicité ferreuse ;
12. Zone pré- forestière : zone montagneuse humide, grands bas- fonds, toxicité ferreuse, mines de diamant.

La **Guinee Forestière** comprend treize zones agro-écologiques avec caractéristiques suivantes :

1. Zone de Kissidougou : élevage extensif, pâturages de saison sèche, feux de brousse, fertilité faible, érosion sur pentes, peu d'aménagements de bas- fonds et plaine ;
2. Zone de Guéckédou : zone caféière, production diversifiée, pression foncière, diminution des jachères, instabilité frontalière ;
3. Zone de Fangamadou : très forte densité de population, réfugiés, pression foncière, production importante et diversifiée ;
4. Zone de Ziama : forêts classées importantes (Ziama et Pic de Fon), problèmes fonciers, faible disponibilité en terres ;
5. Zone de Yomou- N'Zérékoré : forte densité de population, forte pression foncières, forte concurrence entre café et vivriers, riz de bas-fonds en développement ;
6. Zone de Dièckè : proximité forêt classée de Dièckè, forte pression foncière, sols peu fertiles, problème de commercialisation (banane) ;
7. Zone montagneuse de Lola- Monts Nimba : problèmes fonciers (concurrence café et vivriers), peu de bas- fonds, palmeraie (problème de transformation et commercialisation) ;
8. Foumbadou- Mont Tétini : dominante vivrier ;
9. Gbéssoba- Piémonts de l'est : faible population, enclavement, pluviométrie limitée, cultures vivrières (manioc, riz de coteau, maïs) ;
10. Zone de Karala : faible population (sauf Konianké), enclavement, pluviométrie limitée, production d'arachides, Réserve naturelle de Kankan au nord ;
11. Plateau de Samana : élevage extensif peuhl, traction animale, fertilité limitée ;
12. Zone montagneuse de Beyla : faible population, élevage extensif et riz de bas- fonds, nombreux bas-fonds non aménagés ;
13. Versants du Pic de Fon : importante production agricole, problèmes fonciers en périphérie de forêt classée (intervention du PGRR).

2. CADRE SOCIAL

Dans le cadre de son second programme national des infrastructures rurales (PNIR 2), la Guinée a procédé à une évaluation d'impact social (EIS). Les objectifs de cette évaluation sont les suivants : (i) s'assurer que les initiatives de développement contribuent à réduire la pauvreté ; (ii) éviter l'exclusion et les inégalités ; (iii) contribuer à accroître le capital social ; (iv) renforcer l'appropriation par les bénéficiaires des programmes et investissements ; et (v) éliminer ou réduire les impacts sociaux négatifs. A ces fins, l'évaluation d'Impact Social du PNIR 2 a été effectuée pour les deux composantes du projet (Désenclavement et Infrastructures commerciales) à partir des quatre piliers de l'évaluation d'impact social, identifiés comme suit: l'analyse sociale, l'organisation sociale et institutionnelle, les approches participatives, le suivi-évaluation.

Le présent rapport permet de faire, d'une part, la synthèse des constats sur les enjeux et risques sociaux relevés à partir de revues documentaires et de consultations auprès des différents acteurs concernés par les infrastructures et, d'autre part, de formuler des recommandations quant à leur réalisation technique et institutionnelle, à la participation des bénéficiaires et aux mesures d'atténuation à prévoir pour prendre en compte toutes les catégories sociales. L'analyse sociale détaillée qui a été fait en 2002 a été mise a jour pour les composantes pistes rurales et infrastructures de commercialisation et se trouve en *Annexe technique 3.*

Analyse sociale

L'évaluation a consisté en une analyse sociale approfondie des deux composantes du projet. Pour la composante « Désenclavement » qui concerne plus particulièrement la réfection et la construction des pistes rurales, le but est l'amélioration des conditions de vie des ruraux et leurs accès à divers services sociaux, économiques et administratives. Bien que les risques sociaux directs soient minimes, il est important d'identifier les principales questions sociales à ce niveau comme : la sélection des zones à désenclaver, l'emploi de la main d'œuvre locale et des petites entreprises, l'entretien des pistes, la promotion des moyens intermédiaires de transport, les risques liés à la santé et à l'hygiène. Par ailleurs, l'analyse a permis de déterminer les principaux bénéficiaires des pistes sans oublier de mentionner les groupes à risque tels que les petits producteurs, les femmes et les pauvres. Pour maximiser l'impact sur ces groupes, un certain nombre de recommandations et de mesures d'accompagnement ont été proposées : la sélection de critères de priorisation au niveau des CRD, un programme d'entretien périodique et courant, une programmation participative entre les services du Génie rural, les autorités locales et les populations, la création d'un budget pour l'entretien du réseau communautaire des pistes, l'ouverture des marchés aux PME et à la main d'œuvre locale, la promotion d'un programme pilote en faveur des moyens intermédiaires de transport, la sensibilisation sur le SIDA et la réalisation des études d'impact environnemental dans le domaine foncier et dans le cadre de déplacement des populations.

Pour la composante « Infrastructures de Commercialisation », les questions principales qui se posent sont la mise en place des infrastructures publiques et privées aptes à assurer l'écoulement et la commercialisation des produits agricoles et de l'élevage sur les marchés intérieurs et à l'exportation. Il s'agit de quelques centres de traitement et conditionnement de produits agricoles ainsi que des réalisations en matière d'élevage (abattoirs, parc à bétail, laboratoire de qualité de la viande...). Une évaluation des risques permet d'identifier les problèmes de transport, d'accès et de besoins des opérateurs, d'assainissement de la filière, des capacités de gestion et de vérification des conflits fonciers ou de déplacements des habitations ou activités économiques. Pour minimiser les impacts négatifs, les principales recommandations et mesures d'atténuation standard ont été proposées durant tout le cycle du projet : la planification concertée et négociée entre tous les acteurs, la diffusion des informations sur les marchés, l'appui aux producteurs et opérateurs par la formation, les facilités d'accès au crédit, la sensibilisation des usagers et autres populations en terme d'assainissement, d'hygiène et l'examen des implications foncières et humaines des infrastructures à créer.

Analyse institutionnelle

L'étude a permis de faire une évaluation des capacités institutionnelles de tous les acteurs, publics et privés, qui vont intervenir dans le projet en matière de prise en compte des besoins sociaux des populations rurales. Pour ce qui est du public, le premier acteur est la Direction nationale du génie rurale qui est représentée au niveau central, régional, préfectoral et sous-préfectorale. La DNPR a pour principale force son savoir faire technique mais est limitée dans la gestion des aspects sociaux. Vient ensuite la Direction nationale de l'élevage qui est subdivisée en quatre divisions et 7 services rattachés à l'échelle nationale, régionale et préfectorale. L'une des principales faiblesses de la DNE est l'insuffisance des infrastructures de commercialisation à grande échelle, le manque de concertation entre les différents opérateurs au sein de la filière, les faibles capacités organisationnelles des opérateurs et la faible prise en compte des besoins des groupes marginalisés tels que les femmes et les pauvres. Dans le domaine privé, on distingue le CAFEX, les organisations professionnelles, les petites et moyennes entreprises, les CRD, les ONG qui, chacun à leur niveau présente des forces (structuration, cadre incitatif, équipements, exportations agricoles) mais surtout des faiblesses : manque de moyens humains et financiers, faibles capacités techniques, gestion peu transparente, faible accès au crédit, nombre insuffisant de cadres de coordination et de concertation.

Mécanismes participatifs

Des mécanismes de participation ont été initiés et appliqués, tant au niveau déconcentré que décentralisé, par divers acteurs selon des méthodes et approches basées sur le diagnostic participatif, la concertation dans l'établissement des priorités et le développement des capacités par la sensibilisation et la formation. Cependant, il est recommandé de mettre encore plus l'accent sur les mécanismes et procédures visant l'information, la concertation et la négociation. Pour la composante Désenclavement, la programmation des travaux doit se faire par la base sur propositions des services de la DNPR, les capacités des PME locales doivent être renforcées et les populations doivent obligatoirement être consultées pour les impliquer dans l'entretien des pistes. Pour la deuxième composante, il est nécessaire de mettre en place des comités de suivi de préparation, de planification et de gestion pour chacune des infrastructures réalisées avec la collaboration de tous les acteurs et bénéficiaires (hommes et femmes).

Suivi-évaluation

Une des clés de la réussite du projet serait d'impliquer les bénéficiaires dans le suivi et l'évaluation des activités proposées et dans la définition des indicateurs sociaux pour mesurer l'atteinte des résultats envisagés dans le domaine social. Pour la composante Désenclavement, les CRD doivent être outillées, les PME et membres des comités d'entretien consultés et toutes les populations sensibilisées et informées sur les impacts négatifs du projet (maladies, insécurité...). Pour la composante Infrastructures de commercialisation, le suivi doit être fait pour chaque infrastructure par un comité de gestion où tous les acteurs sont représentés (DNE, CAFEX, opérateurs, Collectivités locales, Cellule pour la Protection d l'Environnement de la DNPR). Des évaluations d'impact indépendantes doivent être effectuées en même temps que les consultations à la base.

C. DESCRIPTION DU PNIR 2

Le PNIR 2 comprend quatre composantes qui ont été décrit en tout détail dans les documents de Programme. Ici nous présentons l'essentiel des trois composantes clefs, tel que nécessaire pour permettre l'évaluation de leurs impacts.

Les trois composantes:
Les composantes du projet, avec le financement estimé de la Banque, sont:
Pistes Rurales : 34.7 millions US$ (Financement de la Banque : US$ 26.4 millions)
Infrastructures d'urgence : 1.7 millions US$ (Financement de la Banque : US$ 1.3 millions)
Infrastructures Commerciales : 6.3 millions US$ (Financement de la Banque : US$ 4.8 millions)
Gestion du projet : 2.1 millions US$ (Financement de la Banque : US$ 1.6 million)
Les composantes Pistes Rurales et Infrastructures Commerciales ont été sélectionnées comme des priorités majeures dans le cadre du PSRP, sur la base des réalisations antérieures et des leçons apprises des précédents projets de la Banque. La Composante Infrastructure d'urgence a été identifiée comme un secteur clé d'intervention, au regard du fardeau excessif résultant de l'instabilité dans la sous-région.

1. COMPOSANTE A - PISTES RURALES

La composante *Pistes Rurales* comprend les éléments suivants :

- Réhabilitation de 1 270 km de routes prefectoral en 16 préfectures par contrat conventionnel
- Réhabilitation de 410 km de routes prefectoral en 6 préfectures 410 km par contrat HIMO
- Réhabilitation de 6 ponts
- Maintenance annuelle de routes préfectorales.

2. COMPOSANTE B - INFRASTRUCTURES D'URGENCES

La liste ci-dessous donne les édifices publics détruits dans les zones affectées par la rébellion. A l'heure actuelle les sites ciblés pour être réhabilités ne sont pas encore choisis de façon définitive.

Tableau 2 Edifices publics détruits dans les zones affectées par la rebellions

Préfecture	CRD	Edifices							
		Ecole	Bureau	Logement Admin..	Poste de santé	Poste Police	Maison jeune	Marché	Banque Soudure
Kissidougou	Fermessadou	1	1	-	-	-	-		
	Yèndè	2	1	1	1	1			
Sous-total		3	2	1	1	1	-		
Guéckédou	Tekoulo		2	1	1				
	Nongoa	2	1	1		1	1		
	Kassadou	2	1	2		1			
	Fangamadou	1							
	Koundou	1							
	Bolodou	1					1		
	Commune urbaine		1	1					
Sous-total		7	5	5	1	2	2		
Macenta	Daro						1		1
	Oremai	1		1		1			
	Panziazou	1				1			
	Fassankoni		1						
	Koyama		1			1			
	Balizia			1	1	1			
	Boffossou			1	1				
	Commune urbaine		1						
Sous-total		2	3	3	2	4	1		1
Kindia	Madina Oula	2	1	2	1		1	1	
Sous-total		2	1	2	1		1	1	
Mamou	Soyah	1			1				
	Ouré-Kaba	1	1	1	1		1		
Sous-total		2	1	1	2		1		
Faranah	Hèremankono			1			1		
	Songoyah	1	1	1			1		
	Kobikoro	2	1				1	1	
	Bandian				1				
Sous-total		3	2	2	1		3	1	
Forécariah	Benty						1	1	
	Farmoriah	2	1	2			1	2	
	Moussayah	1					1		
Sous-total		3	1	2			3	3	
Total Général		22	15	16	8	7	11	5	1

3. COMPOSANTE C - INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

La liste des **infrastructures commerciales** de la première année a été modifiée récemment et comporte maintenant les sites suivants :

Parcs et marchés de bétail

1- Parcs de transit Kouriiya – Préfecture de Coyah
2- Marché de bétail de Berteya / Mamou
3- Marché de bétail de Konkouré- Bangouya (Kindia)

Abattoirs villes secondaires :

4- Linsan Préfecture de Kindia
5- Sangarédi Préfecture de Boké

Aires d'abattage :

6- Aire d'abattage de Kouriya / Préfecture de Coyah
7- Aire d'abattage de Kolaboui / Préfecture de Boké
8- Aire d'abattage de Forécariah (ville)

Boucherie des grands centres :

9 - Boucherie Kaloum
10- Boucherie de Dixinn
11- Boucherie Forécariah

Centre de conditionnement et de contrôle de qualité de mangues de Kankan

D. RECAPITULATIF DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX MAJEURS DU PNIR 2 ET ANALYSE DES ALTERNATIVES

Dans ce chapitre nous présentons d'abord une récapitulation sous forme d'un tableau récapitulatif des impacts positifs et des impacts négatifs potentiels du PNIR 2. Ces impacts ont été synthétisés sur la base des rapports d'Evaluation Environnementale Stratégique et d'Evaluation d'Impact Social préparé en 2001/2002.[4]

En plus, nous présentons une analyse comparative entre :

- Les impacts du PNIR 2 de la situation « avec programme » ;
- Les impacts l'option de l'absence du PNIR 2 ou « situation sans programme ».

1. RECAPITULATIF DES IMPACTS POSITIFS DU PNIR 2

Les tableaux des pages suivantes donnent un aperçu global des impacts potentiels du PNIR 2 en 1ère année. Les tableaux ont été rédigés sur base des analyses dans les chapitres précédentes. L'impact positif du programme sur l'environnement a été confirmé. En effet, le programme adopte une approche intégrée et vise la production et valorisation de biens et services environnementaux (conservation de la biodiversité, valorisation des produits forestiers non ligneux, développement de l'écotourisme).

a. Composante A - Pistes rurales

Pour ce qui concerne la composante Pistes Rurales, les impacts positifs sont à caractère socioéconomique. Ils touchent au sens large les conditions de vie des populations, l'accès aux services et par conséquent la santé et la scolarisation ; le revenu, la sécurité alimentaire, l'alimentation ; la production agricole et les autres activités économiques ; la création d'emplois ; les relations avec l'extérieur et les possibilités de partenariat et d'accès à l'information et aux ressources. Le désenclavement est une des priorités des populations rurales. Les impacts positifs pourront être bonifiés (i) à travers des mesures d'accompagnement dans le cadre de programmes de développement et (ii) par la pérennisation des infrastructures à travers un programme d'entretien.

4

- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Direction Nationale du Génie Rural. *Evaluation Environnementale Stratégique (EES) - Phase 2.* BCEOM, 2002.
- République de Guinée, Direction Nationale du Génie Rural. *Evaluation d'Impact Social. Document de préparation du Second Projet National d'Infrastructure Rurales.* Par : Anna Martella et Marie Yvonne Curtis, Conakry 2001.

Tableau 3 Impacts indirects positifs

N°	Bénéfices environnementaux	Effets
1	Préservation de l'environnement	- Amélioration de la sécurité des biens et des personnes
2	Amélioration de la santé publique	- Amélioration de l'état nutritionnel des populations - Meilleur accès aux structures sanitaires extérieures - Acheminement rapide des moyens de secours en cas de sinistre
3	Développement des activités socio-économiques	- Meilleur désenclavement des zones concernées - Baisse de coût de transport - Libre et meilleure circulation des biens et des personnes - Ecoulement et valorisation de la production locale - Développement du commerce et de l'artisanat local - Facilités d'acquisition des matériels et produits de premières nécessités, notamment agricoles, artisanales et domestiques - Regain d'intérêt pour l'investissement local - Accès plus facile pour les ONG et les projets de développement - Création d'emploi pour les jeunes notamment au niveau local - Valorisation des aires protégées et autres sites touristiques

b. Composante B - Infrastructures d'urgences

La réhabilitation des infrastructures d'urgence (écoles, marchés, bâtiments administratifs, etc.) permettra de relancer de façon majeure le développement socio-éducatif, culturel économique des zones affectées par les conflits.

Le projet aura des retombées certaines sur l'économie du pays en général et sur les zones réhabilitation, le projet va induire en aval de nombreuses activités tant dans le domaine de l'éducation (accroissement de la scolarisation des garçons et des filles avec la reconstruction des écoles) ; du commerce (développement des activités commerciales, d'échanges, augmentation des revenus locaux grâce à la réhabilitation des marchés) ; de l'administration (restauration des services administratifs de proximité avec la réhabilitation des préfectures et autres bâtiments administratifs) ; etc.

Les travaux de reconstruction vont occasionner très certainement une forte utilisation de la main d'œuvre locale et même certains ouvriers spécialisés (maçons, ferrailleurs, etc.), à accroître les revenus des populations, à améliorer les conditions de vie de nombreux ménages, ce qui va contribuer à réduire de façon significative la pauvreté. Par ailleurs, les chantiers vont développer certaines activités artisanales, commerciales et de restauration, et les revenus vont galvaniser les activités économiques des localités concernées.

c. Composante C - Infrastructures commerciales

Centre de conditionnement de mangues

Il est prévu de réaliser un Centre de conditionnement de mangues de Kankan. Les impacts environnementaux positifs d'un tel projet se situent en priorité sur la réalisation de conditions d'hygiène et de qualité requises pour le conditionnement et l'écoulement des mangues. En effet, le centre permettra la collecte, le traitement, le conditionnement et la conservation à température maîtrisée de variétés exportables de mangues. Au plan socioéconomique, le projet permettra de générer des emplois et des revenus d'accroître la valeur ajoutée du secteur, de favoriser l'émergence d'un pôle de croissances économique, d'améliorer la qualité intrinsèque, commerciale et sanitaire des produits et de favoriser l'accès des populations aux biens et services.

Abattoirs, Aires d'abattage et Boucheries
Les impacts positifs des aires d'abattage, abattoirs et boucheries sont multiples. L'aménagement de ces infrastructures permettra, entre autres, l'amélioration des conditions d'hygiène et de salubrité du milieu biophysique. De façon générale, on notera l'amélioration des conditions de travail, l'amélioration de l'hygiène de la production, l'assainissement de la zone et la possibilité de conservation de la viande et augmentation de la disponibilité de viande de bonne qualité.

Les abattoirs villes secondaires sont :
- Linsan Préfecture de Kindia
- Sangarédi Préfecture de Boké

Les aires d'abattage sont :
- Aire d'abattage de Kouriya / Préfecture de Coyah
- Aire d'abattage de Kolaboui / Préfecture de Boké
- Aire d'abattage de Forécariah (ville)

Les **boucheries** grands centres sont:
- Boucherie Kaloum
- Boucherie de Dixinn
- Boucherie Forécariah

Marchés et parcs à bétail
Ces infrastructures sont non seulement le point de départ du processus de commercialisation du bétail, mais aussi un lieu de transit pour les animaux et de transaction pour les éleveurs, les commerçants de bétail et les bouchers. Au niveau des impacts positifs, ces infrastructures permettront une stabulation sécurisée du bétail avant sa commercialisation, d'assurer les meilleures conditions de séjour pour l'animal et de transaction pour les utilisateurs et dans le strict respect de l'environnement, notamment par la mise à disposition d'un endroit réservé, sécurisé et aménagé. En plus, l'accessibilité des sites choisis (en toutes saisons, aussi bien aux véhicules qu'au bétail) et leur localisation relativement peu éloignée des zones d'habitation périurbaines constitue des atouts. L'infrastructure permettra également de faciliter au maximum le travail de tous les opérateurs tout en permettant à l'administration de maîtriser les flux (entrées et sorties) et d'effectuer si nécessaire des enquêtes indispensables à la bonne connaissance technique et économique de la filière.

Les parcs et marchés de bétail concernent :
- Parcs de transit Kouriiya – Préfecture de Coyah
- Marché de bétail de Berteya / Mamou
- Marché de bétail de Konkouré- Bangouya (Kindia)

2. IMPACTS NEGATIFS DU PNIR 2

a. Composante A - Piste rurales

Les principaux impacts négatifs majeurs identifiés dans cette composante sont synthétisés dans la Tableau ci-dessous :

Tableau 4 Impacts négatifs majeurs de la composante désenclavement

Activités spécifiques	Impacts potentiels	
	Environnement biophysique	**Milieu humain et socioéconomique**
1. Phase implantation et travaux		
Installation de chantier		Pollution du milieu par les déchets issus du chantier et le parcage des engins
Déplacement de main d'œuvre		Transmission de maladies infectieuses (IST/VIH/SIDA, etc.)
Travaux mécanisés (camions, graders, bulldozer, etc.)		- Risque d'accident en cours de travaux - Dégradation de terres agricoles - Risques de feux de brousse
Débroussaillage		Risque feux de brousse par le brûlage incontrôlé
Décapage plate-forme	-	Dégradation de terres agricoles ou des eaux par le dépôt des produits de purge (bourbier)
Rechargement	Sédimentation des cours d'eau	- Pollution de l'air (envol poussière) - Envasement des bas-fonds (rizières)
Réfection de ponts, buses, dalots, etc.	Pollution et perturbation de l'écoulement des cours d'eau	Dégradation de plantations agricoles par l'ouverture de voies de déviations
Curage des fossés		Dégradation des voies d'accès (de passages) aux habitations riveraines de la route
Création de fossés divergents		Dégradation de plantations agricoles
Décapage / excavation pour purge de chaussée		Dégradation de terres agricoles par le rejet anarchiques de produits de purge
Ouvertures de voies de déviation lors des travaux	- Déboisement - Perturbation des chemins de ruissellement des eaux de pluie	Dégradation de plantations agricoles
Ouverture/Exploitation de carrières	- Dégradation de la végétation - Dénuement et érosion des sols - Sédimentation cours d'eau	Dégradation de terres agricoles
Transport des matériaux		Risque d'accident (personnes et animaux)
Stockage des matériaux	Envasement/sédimentation des cours	Obstruction des fossés de drainage Envasement des rizières
2. Phase d'exploitation (mise en service)		
Circulation des véhicules et des populations		- Accidents (virages, points critiques, etc.) - Envol de poussières (traversée villages) - Transmission de maladies infectieuses (IST/VIH/SIDA, etc.) - facilitation de l'exploitation forestière non autorisée et de l'écoulement des produits
Présence de la route		

Au total, les **Impacts négatifs majeurs** concernent les carrières non réhabilités, l'érosion des sols, la sédimentation des cours d'eau, des bas-fonds et des rizières, la pollution de l'air et du milieu par les poussières latéritiques, l'insécurité et les risques d'accidents liés au trafic, au nombreux virages et autres points critiques, la transmission de maladies contagieuses dont les MST SIDA, avec la mobilités des populations (avec surtout l'évolution des marchés hebdomadaires).

b. Composante B - Infrastructures d'urgences

Pour cette composante, il n'a pas été identifié d'impacts environnementaux majeurs sur le milieu biophysique. Pour le milieu humain, les risques majeurs concernent les accidents de chantier et la transmission de maladies infectieuses.

Tableau 5 Impacts infrastructures d'urgence

Milieu	Impacts potentiels
Environnement biophysique	Néant
Milieu humain et socioéconomique	- Risque d'accident lors travaux - Transmission maladies infectieuse (IST/VIH/SIDA)

c. Composante C - Infrastructures commerciales

i) Centre de conditionnement de mangues de Kankan

Description du site

Le site est situé à environ 3km au nord ouest du centre ville, sur l'emplacement de l'ancien aéroport, en bordure de la route nationale Kankan-Siguiri. Il ne présente aucun risque de dégradation de la végétation, de perturbation des ressources en eau ou de pollution des sols durant les travaux. Par contre, en phase d'exploitation, des dispositions sont à prendre pour la gestion des eaux de lavage et de conditionnement des fruits, la gestion des fruits périmés, les comportements d'hygiène et de sécurité du personnel. Au plan social, les responsables du CAFEX devront développer davantage l'information au niveau de certain acteurs locaux pour éviter des malentendus.

Tableau 6 Impact négatif majeur du Centre de conditionnement de mangues de Kankan

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impact particulier sur le milieu biophysique (pas dé déboisement)	Pas d'impact particulier sur le milieu biophysique
Milieu humain et socioéconomique	Crainte de malentendus avec certains acteurs concernant le choix et l'affectation du site	- Pollution du milieu par le rejet des eaux de lavages et des déchets solides (fruits périmés) et déchets d'emballages - Risque commercialisation de fruits périmés (non conformes au plan hygiène et santé) - Défaut d'hygiène et de sécurité lors du conditionnement des fruits

ii) Abattoirs

Tableau 7 Les impacts globaux, communs à tous les abattoirs sont décrits ci-dessous :

Phase d'implantation et de construction
- la distance requise par les exigences environnementales entre l'infrastructure et les habitations se heurte à l'exigence de transport et accès facile des opérateurs, et leur souhait d'être proche du marché d'écoulement et du marché du bétail
Phase d'exploitation (opération)
- Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.) - Non respect des règles d'hygiène et de santé ; Difficultés de respecter par tous des conditions d'hygiène et d'assainissement d'un battoir moderne (exigence de réglementer l'accès, etc.) Risque de compromettre l'entretien - Pollution du milieu avec les rejets des déchets solides et des effluents non traités ; - Nuisances par les bruits, odeurs et les insectes, rongeurs, carnivores errants, charognards : les nuisances pour les riverains du fait des bruits (animaux en attente, circulation de véhicules et activités d'abattage), des odeurs et de la présence d'insectes (moucherons et mouches), animaux et autres vecteurs - Risques sanitaires (santé humaine) dus aux mauvaises conditions d'inspection (contrôles insuffisants ou mal conduits), notamment si de la viande impropre à la consommation est mise en circulation, en l'absence de contrôle vétérinaire ou si celui-ci n'est pas suivi d'effet (élimination des organes impropres à la consommation, élimination totale de la carcasse) - Risques sanitaires (santé animale) dus aux risques de contamination d'animaux par l'intermédiaire des parties animales contaminées si les contrôles vétérinaires ne sont pas effectués ou non suivis d'effet (interdiction d'entrée des animaux incriminés). - Risque de perte d'emplois pour les aide-bouchers bénévoles non mis en règle, avec une installation formelle et réglementée

Dans les tableaux qui suivent, il décrit les impacts spécifiques pour chaque abattoir.

Abattoir de Linsan - Préfecture de Kindia
Le site est situé à l'ouest du village à proximité d'un cours d'eau, le sol est nu et bien dégagé, Il y existe un puits foré fonctionnel.

Tableau 8 Impacts Abattoir Linsan

Milieu	**Impacts potentiels**	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Risque de perturbation du cours d'eau avec les travaux de chantier	- Dégradation de la qualité du cours d'eau par les rejets solides et liquides - Voir listes des impacts globaux
Milieu humain et socioéconomique	Pas d'impacts spécifiques	Voir listes des impacts globaux

Abattoir de Sangarédi Préfecture de Boké
Le site est situé à 300 m d'un cours d'eau, le sol est nu et bien dégagé, mais plusieurs PME (Menuiseries et ateliers de chaudronnerie notamment) y évoluent actuellement à proximité et ces structures ne seront pas déplacés pour les travaux. Toutefois la cohabitation risque de souffrir des nuisances générées par les activités d'abattage. Il y existe une fosse septique très étroite et peu profonde (2m), avec un réseau d'évacuation peu adapté au volume d'abattage. Le nouvel abattoir y sera construit.

Tableau 9 Impacts abattoir Sangarédi

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impacts spécifiques	- Dégradation de la qualité du cours d'eau par les rejets solides et liquides - Voir listes des impacts globaux
Milieu humain et socioéconomique	Pas d'impacts spécifiques	- Nuisances (odeurs et vecteurs) pour les activités artisanales à proximité - Voir listes des impacts globaux

iii) Aires d'abattage

Les impacts majeurs globaux, communs à toutes les aires d'abattage sont décrits ci-dessous.

Tableau 10 Impacts majeurs globaux, communs à toutes les aires d'abattage

Phase d'implantation et de construction la distance requise par les exigences environnementales entre l'infrastructure et les habitations se heurte à l'exigence de transport et accès facile des opérateurs, et leur souhait d'être proche du marché d'écoulement et du marché du bétail
Phase d'exploitation (opération) - Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.) - Non respect des règles d'hygiène, de salubrité de santé - Pollution du milieu avec les rejets des déchets solides et des effluents non traités ; - Nuisances par les bruits, odeurs et les insectes, rongeurs, carnivores errants, charognards : les nuisances pour les riverains du fait des bruits (animaux en attente, circulation de véhicules et activités d'abattage), des odeurs et de la présence d'insectes (moucherons et mouches) - Risques sanitaires (santé humaine) notamment si de la viande impropre à la consommation est mise en circulation, en l'absence de contrôle vétérinaire ou si celui-ci n'est pas suivi d'effet (élimination des organes impropres à la consommation, élimination totale de la carcasse) - Risques sanitaires (santé animale) dus aux risques de contamination d'animaux par l'intermédiaire des parties animales contaminées si les contrôles vétérinaires ne sont pas effectués ou non suivis d'effet (interdiction d'entrée des animaux incriminés). - Risque de perte d'emplois pour les aide-bouchers bénévoles non mis en règle, avec une installation formelle et réglementée

Dans les tableaux qui suivent, les impacts spécifiques sont décrits pour chaque aire d'abattage.

Aire d'abattage de Kouriya / Préfecture de Coyah

Le site est situé en dehors des lieux d'habitation. La zone est très dégradée, comprenant une végétation évoluant sur des sols gravillonaires avec des affleurements rocheux par endroits, ce qui explique la faiblesse de la pression sur les terres. L'accès est relativement difficile.

Tableau 11 Impacts aire d'abattage de Kouriya

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impact spécifique majeur sur le milieu biophysique	Voir listes des impacts globaux
Milieu humain et socioéconomique	Difficulté d'accès	Voir listes des impacts globaux

Aire d'abattage de Kolaboui / Préfecture de Boké
Le site est isolé des habitations. Il est bien boisé, couvert d'une palmeraie dans une jachère en bonne voie de reconstitution. Toutefois, il n'y a pas de risque de déboisement et l'accès est facile.

Tableau 12 Impacts aire d'abattage de Kolaboui

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impact spécifique majeur	Voir listes des impacts globaux
Milieu humain et socioéconomique	Pas d'impact spécifique majeur	Voir listes des impacts globaux

Aire d'abattage de Forécariah (ville)
Le site est situé côté sud ouest à 300m de la ville. Etant donné la faible superficie du site et le nombre réduit d'animaux à abattre, ce site ne présente pas de préoccupations majeures. La zone débouche néanmoins sur un bras de mer couvert par la mangrove.

Tableau 13 Impacts aire d'abattage Forécariah

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impact spécifique majeur	Risque de dégradation de la mangrove (par les rejets de déchets solides et d'effluents)
Milieu humain et socioéconomique	Pas d'impact spécifique majeur	Nuisances (odeurs et vecteurs) Voir listes des impacts globaux

iv) Boucheries

Les impacts globaux, communs à toutes les boucheries sont décrits ci-dessous.

Tableau 14 Impacts globaux, communs à toutes les boucheries

Phase d'implantation et de construction
- Pas d'impacts négatifs majeurs sur le milieu biophysique - Risques de perturbation des activités socioéconomiques lors des travaux
Phase d'exploitation (opération)
- Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.) - Non respect des règles d'hygiène, de salubrité des lieux : absence d'entretien des lieux, déchets solides divers (os, résidus carnés, résidus d'emballage, etc.), déchets liquides (eaux de lavage du sol, etc.) - Risques sanitaires (santé humaine) notamment si de la viande impropre à la consommation est mise en circulation, en l'absence de contrôle vétérinaire ou si celui-ci n'est pas suivi d'effet (élimination des organes impropres à la consommation, élimination totale de la carcasse) - Non-conformité des instruments de mesures (les balances et poids peuvent donner des fausses pesées en défaveur des clients)

Boucherie Kaloum
La nouvelle boucherie sera installée à l'emplacement de l'ancienne buanderie de Tombo, située à 200m au nord ouest des bureaux de la Commune. En plus du lavoir public, le site abrite un restaurant/maquis, des locaux non autorisés à usages d'habitation et quelques bananiers.

Tableau 15 Impacts boucherie Kaloum

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impacts majeurs	Voir listes des impacts globaux ci-dessus
Milieu humain et socioéconomique	- Perturbation du cadre de vie lors des travaux - Destruction de la buanderie, du restaurant, des habitations et des plantations de bananes - Aire réduite pour la construction - zone non protégée (absence de clôture)	Voir listes des impacts globaux ci-dessus

Boucherie de Dixinn

La nouvelle boucherie sera installée au marché de Belle vue, ce qui nécessitera quelques travaux de démolition, d'agrandissement, de réhabilitation et d'équipement. Le site concerne une ruelle marchande, où sont localisés des cantines, des magasins et des ateliers divers.

Tableau 16 Impacts boucherie Dixinn

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impacts majeurs	Voir listes des impacts globaux ci-dessus
Milieu humain et socioéconomique	- Perturbation des activités commerciales et artisanales du marché durant les travaux - Destruction des cantines, magasins et ateliers	Voir listes des impacts globaux ci-dessus

Boucherie Forécariah

La nouvelle boucherie sera installée dans un hangar à la rentrée du marché et va nécessiter quelques travaux de démolition, de réhabilitation et d'équipements. Le site abrite deux boutiques commerciales dont l'une sert aussi d'habitation.

Tableau 17 Impacts boucherie Forécariah

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impacts majeurs	Voir listes des impacts globaux ci-dessus
Milieu humain et socioéconomique	- Perturbation des activités commerciales et artisanales du marché durant les travaux - Destruction des cantines, magasins et ateliers	Voir listes des impacts globaux ci-dessus

v) Marches et parcs a bétail

Les impacts globaux majeurs, communs à tous les marchés et parcs à bétail, sont :

- la distance requise par les exigences environnementales entre l'infrastructure et les habitations se heurte à l'exigence de transport et accès facile pour les opérateurs et leurs clients
- l'infrastructure doit répondre aux besoins des opérateurs (présence d'eau, site ombragé, accès, etc.), à défaut, les vendeurs et commerçants seront obligés d'aller aux marchés.

Parcs de transit Kouriiya – Préfecture de Coyah

Le site est situé très en dehors des lieux d'habitation, à 65 km de Conakry, à proximité de la route nationale n°1. La zone est très dégradée, comprenant une végétation évoluant sur des sols gravillonnaires avec des affleurements rocheux par endroits, ce qui explique la faiblesse de la pression sur les terres. L'accès est relativement difficile

Tableau 18 Impacts parc transit Kouriya

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impacts majeurs	Pas d'impacts majeurs
Milieu humain et socioéconomique	Pas d'impacts majeurs	- Absence de végétation ombragée - Piétinement des terres agricoles par les troupeaux - Dégradation des plantations agricoles par le bétail en divagation - Gêne pour les riverains si le bétail est stationné en attente en bordure de route - Hygiène du milieu (pollution par les déjections solides (bouses, etc.), les déchets d'aliments du bétail et le péril fécal humain - Risques sanitaires en cas d'insuffisance d'équipement ou d'aménagement inadapté du site (point d'eau, alimentation, gestion des déchets, suivi médical) - Risque d'accidents avec les animaux mal maîtrisés

Marché de bétail de Berteya / Mamou

La zone est située sur le site du marché hebdomadaire de Berteya et à proximité du village.

Le commerce du bétail fait partie des activités quotidiennes des populations. La proximité de la route nationale confère à cette activité un meilleur cadre de transaction. Aucun déguerpissement n'est envisagé.

Tableau 19 Impact marché de bétail Berteya

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation /construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impacts majeurs	Pas d'impacts majeurs
Milieu humain et socioéconomique	Pas d'impacts majeurs	- Absence de végétation ombragée - Piétinement des terres agricoles par les troupeaux - Dégradation des plantations agricoles par le bétail en divagation - Gêne pour les riverains si le bétail est stationné en attente en bordure de route - Hygiène du milieu (pollution par les déjections solides (bouses, etc.), les déchets d'aliments du bétail et le péril fécal humain - Risques sanitaires en cas d'insuffisance d'équipement ou d'aménagement inadapté du site (point d'eau, alimentation, gestion des déchets, suivi médical) - Risque d'accidents avec les animaux mal maîtrisés - Risques de perturbation du marché - Risque de perturbation de la circulation routière

Marché de bétail de Konkouré -Bangouya (Kindia)
La zone est située avant le pont, à 200 mètres du fleuve Konkouré, sur un site de 3ha environ où se développent d'importantes transactions commerciales de bétail. La zone concerne deux agglomérations dont les populations évoluent le long du même cours d'eau. La présence d'habitations avec le marché à bétail ne nécessite ni déguerpissement ni indemnisation en raison du consensus.

Tableau 20 Impacts marché de bétail Konkouré

Milieu	Impacts potentiels	
	Phase d'implantation/construction	**Phase d'exploitation (opération)**
Environnement biophysique	Pas d'impacts majeurs	Perturbation du cours d'eau par le bétail
Milieu humain et socioéconomique	Pas d'impacts majeurs	- Absence de végétation ombragée - Piétinement des terres agricoles par les troupeaux - Dégradation des plantations agricoles par le bétail en divagation - Gêne pour les riverains si le bétail est stationné en attente en bordure de route - Hygiène du milieu (pollution par les déjections solides (bouses, etc.), les déchets d'aliments du bétail et le péril fécal humain - Risques sanitaires en cas d'insuffisance d'équipement ou d'aménagement inadapté du site (point d'eau, alimentation, gestion des déchets, suivi médical) - Risque d'accidents avec les animaux mal maîtrisés

Tableau 21 Tableau récapitulatif des impacts environnementaux du PNIR 2

	Composante du PNIR 2	Impacts environnementaux et sociaux			
		Positifs directs (travaux)	Positifs indirects (exploitation)	Négatifs directs (travaux)	Négatifs indirects (exploitation)
A	Composante pistes rurales				
	Réhabilitation des pistes rurales	**XX**	**XXX**	**XX**	**X**
B	Composante infrastructures d'urgence	**XX**	**XXX**	**X**	**X**
C	Composante infrastructures commerciales				
1	Centre de conditionnement de mangues de Kankan	**XX**	**XXX**	**X**	**X**
2	Abattoirs	**XX**	**XXX**	**X**	**XXX**
3	Marchés et parcs a bétail	**XX**	**XXX**	**X**	**XX**
4	Aires d'abattage	**XX**	**XXX**	**X**	**XXX**
5	Boucheries	**XX**	**XXX**	**XX**	**XX**

Nature d'impact : **XXX** = Majeur **XX** = Modéré **X** = Mineur

De manière globale, le tableau fait ressortir les effets positifs liés à la réalisation des infrastructures, pour marquer l'amélioration des conditions de vie et des activités socioéconomiques. Il met aussi en exergue certains effets négatifs qu'il s'agira d'éviter, d'atténuer ou de compenser, particulièrement en phase d'exploitation.

3. L'OPTION D'ABSENCE DU PNIR 2

L'option de l'absence du PNIR 2 implique l'analyse des effets induits par la situation « de maintien de l'enclavement actuel des zones rurales ; de non-valorisation commerciale de certains produits agricoles ; de structures non performantes d'abattoirs, d'aires d'abattage de boucherie ; d'absence de parcs et de marchés à bétail appropriés ; de maintien des infrastructures dégradées dans les zones de conflits). Cette situation cadrerait au refus d'une politique d'amélioration du cadre et des conditions de vie et de lutte contre la pauvreté. L'option d'absence du PNIR 2 signifierait le rejet de cette politique sociale et économique ambitieuse. Cette option limiterait également les possibilités de valoriser les potentialités agricoles immenses de la Guinée.

a. Composante A - Pistes rurales

De façon générale, une piste rurale non entretenue est condamnée à terme. Les effets négatifs qui résultent de l'absence d'entretien et de réhabilitation des pistes rurales sont multiples et les plus significatifs peuvent être structurés autour des points suivants :

Effets sur l'environnement
Dans la plupart des cas, les parties fortement dégradées de la route, comme par exemple les bourbiers (accumulation et stagnation d'eau pluviale en terrain argileux/sableux), les nids de poules (trous dans la chaussée), la tôle ondulée (arrachement précoce du matériau dû au mauvais compactage) et les parties ensablées) favorisent la création des voies de déviation qui peuvent endommager très sérieusement les habitations riveraines, les zones de cultures et les formations végétales existantes. Ces voies de recours perturbent et polluent également les cours d'eau et très souvent elles génèrent des conflits fonciers avec les populations locales qui ne sont pas avisés avant les travaux. En l'absence d'un système adéquat du drainage, les eaux de ruissellement créent des ravines longitudinales (notamment quand la pente de la piste est trop forte) et des ravines transversales (en cas d'inclinaison d'un côté de la piste ou de bouchage des fossés), ce qui occasionne des ruptures sérieuses de la chaussée et empêche ainsi toute circulation normale des véhicules.

Effets sur la santé publique
L'absence de réhabilitation des pistes rurales latéritiques accentue le soulèvement permanent de poussières. Ces particules solides en suspension dans l'air constituent une source de nuisance aiguë aussi bien pour les usagers que pour les populations riveraines et peuvent entraîner des maladies respiratoires.

Effets socio-économiques et culturels
Avec une piste dégradée et non réhabilitée, le problème du désenclavement des zones rurales d'habitation et de production se pose avec beaucoup plus d'acuité. Dans ces conditions, les populations éprouvent de sérieuses difficultés à se déplacer, à communiquer, à écouler leurs productions agricoles, à acquérir les denrées de première nécessité pour leur alimentation, à accéder à temps aux structures d'éducation (écoles) ainsi qu'aux institutions sanitaires extérieures. De même, les contraintes de déplacement dues aux mauvaises pistes retardent de façon sensible l'acheminement des secours en cas de sinistre. Dans le même temps, elles limitent les performances des structures chargées du contrôle et du suivi des actions de conservation et de préservation des ressources naturelles, notamment dans les aires protégées (lutte contre le braconnage faunique et contrôle de l'exploitation forestière). La dégradation des pistes rurales (notamment la tôle ondulée) cause de sérieux dommages sur le matériel roulant (bris des lames d'amortissement, détérioration des éléments accessoires, crevaisons, etc.) qui se traduisent par son amortissement prématuré. Au plan esthétique, le soulèvement des nuages de poussières latéritiques par la circulation des véhicules entraîne une « pollution visuelle » du paysage par la coloration en rouge des façades d'habitations et de la végétation riveraine de la route.

b. Composante B - Infrastructures d'urgence

L'absence de réhabilitation des infrastructures d'urgence (écoles, marchés, bâtiments administratifs, etc.) constituera un facteur d'exacerbation de l'isolement et du sous-développement économique et social des zones concernées : faute d'école, les enfants des villages ne seront plus scolarisés, ou seront envoyés dans les écoles plus proches avec d'énormes contraintes financières pour les parents ; sans bâtiments administratifs, les populations locales n'auront droit à une gestion de proximité de leurs affaires courantes (état civil, dossiers administratifs divers), etc. Sans marchés, le développement des activités commerciales et d'échanges va s'estomper, entraînant ainsi une baisse des revenus et des conditions de vie de nombreux ménages, donc une augmentation de la pauvreté.

c. Composante C - Infrastructures commerciales

Centre de conditionnement de mangues à Kankan

Au plan économique, l'absence de réalisation de ce centre de conditionnement réduirait très fortement les opportunités de valorisation du potentiel de production locale des mangues à un coût compétitif. Cela signifierait la poursuite de l'exploitation traditionnelle de la production, ce qui réduit les performances qualitatives et quantitatives, avec comme conséquence les restriction de l'accès à certains marchés extérieurs (notamment occidentaux, compte tenu des exigences sanitaires), la saturation du marché national et local et la génération de quantités énormes de produits périmés (rejets) dus à une absence de conservation.

Abattoirs, Aires d'abattage et Boucheries

Actuellement, la situation environnementale et sanitaire dans les aires d'abattage, les abattoirs et certaines boucheries sont préoccupantes : les installations sont vétustes, les déchets solides ne sont collectés et il n'existe pas de réseaux fonctionnels d'évacuation des eaux usées fortement chargées en éléments organiques (sang, cornes, contenus de panse, etc.). Les animaux sont abattus à terre, sans dispositif d'hygiène. Dans certains cas, le dépeçage se fait sur le parquet, exposant ainsi la viande à toute sorte de contamination extérieure. Sans aménagement de ces infrastructures, il n'est guère possible d'améliorer les conditions d'hygiène et de salubrité du milieu de travail. Ce qui compromettrait fortement les possibilités de conservation de la viande et d'augmentation de la disponibilité de viande de bonne qualité.

Marchés et parcs à bétail

En l'absence de ces infrastructures, il serait difficile de procéder à une stabulation sécurisée du bétail avant sa commercialisation. En plus, sans cadre formel structuré (mise à disposition d'un endroit réservé, sécurisé et aménagé), il serait quasi impossible d'assurer les meilleures conditions de séjour pour l'animal et de transaction pour les utilisateurs et dans le strict respect de l'environnement. Sans ces infrastructures, il sera difficile de faciliter pleinement le travail de tous les opérateurs et surtout de permettre à l'administration de maîtriser les flux (entrées et sorties) et d'effectuer les enquêtes indispensables à la bonne connaissance technique et économique de la filière.

E. PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE PAR COMPOSANTE DU PNIR 2 – PREMIERE ANNEE

Dans ce chapitre nous présentons le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) du PNIR 2. Le PGES préconisé apporte des réponses pertinentes à tous les problèmes identifiés sur la base de l'analyse des impacts environnementaux au terrain et du diagnostic institutionnel et juridique. Le PGES montre comment les impacts positifs peuvent être renforcés et comment les impacts négatifs sont évités, minimisés ou atténués, et identifie en détail des mesures d'accompagnement concrets. Le PGES est structuré autour des points suivants :

Les mesures d'accompagnement du PGES comprennent:

- Les mesures de renforcement des impacts positifs ;
- Les mesures de prévention, d'atténuation et de compensation des impacts négatifs (élaboration d'un plan des mesures d'atténuation de protection, de compensation, de valorisation ou de restauration) ;

Les types de mesures d'accompagnement du PGES sont comme suit:

- Mesures d'investissements, notamment des mesures de remédiation des problèmes antérieurs)
- Mesures institutionnelles, qui portent sur le renforcement du dispositif institutionnel et des capacités et/ou des mandats des institutions principalement impliqués dans la mise en œuvre du PNIR 2 ;
- Mesures de formation, information et sensibilisation, concernant le renforcement des capacités des acteurs principalement interpellés par les activités du PNIR 2.

Pour chacun des composantes du PNIR 2 des instructions détaillées ont été présenté dans l'Annexe technique 2 – **Fiches PGES par composante du PNIR 2.**

Par ailleurs, le Plan de Gestion Environnementale et Sociale porte sur la première année du programme et comprend notamment un plan de suivi et de surveillance, avec une organisation détaillée qui détermine les rôles et les responsabilités de sa mise en œuvre, le calendrier et le coût. Ces éléments ont été analysés dans les chapitres suivants.

Mesures de remediation des problèmes antérieurs

Les mesures de remédiation qui sont proposées dans ce qui suit concernent les impacts négatifs significatifs (les plus fréquemment observés sur le terrain) qui n'ont pas été traités dans le passé. Dans la pratique, il a été constaté que les mesures recommandées par les EIE ou les EES ne sont pas toujours exécutées, car le plus souvent elles sont formulées sous forme d'interdiction ou de recommandations générales. Il y a rarement des indications concrètes qui permettraient à l'entreprise d'exécuter correctement ces mesures. Certaines études renvoient simplement la conception et la décision à la mission de contrôle des travaux.

Des mesures concrètes sont proposées pour remédier aux dégâts occasionnés par les travaux antérieurs et éviter de se retrouver après le programme du PNIR II avec les mêmes impacts que ceux laissés par les travaux précédents. Ces mesures répondent aux impacts directs les plus courants relevés sur le terrain, et pour lesquelles les indications figurant dans les études environnementales et les contrats antérieurs ne sont pas suffisantes pour une application facile par les entreprises.

S'agissant des pistes rurales, les mesures de remédiation concernent :

- les mesures pour remédier aux défauts ou insuffisance de conception des travaux d'entretien ayant pour impacts la dégradation des sols, la création de bourbiers, l'envasement des cours d'eau, la perte de terres agricoles. Elles concernent la remédiation aux érosions des fossés, des accotements et des talus, aux éboulements et glissements de terrain. Les actions correspondantes seront :
  - la prévention de l'érosion des fossés en terre ; la stabilisation des talus ; la protection des talus, des ouvrages et des berges (plusieurs pistes sont caractéristiques d'érosion, de crevasses, d'une insuffisance de bombement des chaussés ; d'une insuffisance d'ouverture de fossés et d'une mauvaise implantation des divergents);
  - la lutte contre la sédimentation des cours d'eau et bas-fonds (elle est observée à l'exutoire de plusieurs pistes ; conséquences de l'érosion de la chaussée sans protection des remblais d'accès aux ouvrages de franchissement).

- les mesures pour remédier aux dégâts occasionnés par les travaux d'entretien routier antérieurs ayant pour impact la dégradation de la couverture végétale dans les zones sensibles, le déclenchement du phénomène d'érosion, la pollution des sols (déchets solides et liquides) la stagnation d'eau. Les mesures concernent :
  - la remise en état des zones d'emprunt ; les carrières non traitées existent encore sur plusieurs pistes. Elles constituent un point de départ de l'érosion et de sédimentation des fossés, cours d'eau et bas- fonds.
  - la réparation des surfaces dénudées soumises à des phénomènes d'érosion à l'endroit où il y a eu redressement du tracé des pistes rurales.

1. DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Le PGES comporte aussi des mesures environnementales d'ordre classiques (sécurité du personnel, régalage des carrières et gestion des déchets) qui sont assuré par l'insertion des clauses environnementales dans les cahiers des charges des travaux à effectuer par les entrepreneurs titulaires des marchés. Il s'agit des mesures correspondant aux recommandations classiques en début de chantier et qui concernent les installations et signalisations de chantier, les dispositions contre le braconnage et l'exploitation illégale forestière, etc.

Nous faisons référence à **l'Annexe technique 1** pour un aperçu des dispositions contractuelles et clauses environnementales. Il s'agit des clauses générales et spécifiques à insérér dans les DAO et sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres ou de marchés d'exécution dans les composantes Désenclavement, Infrastructures Commerciales et Infrastructures d'Elevage. Les clauses permettent d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Il reste cependant vrai qu'il n'est pas possible d'envisager tous les cas possibles et que les clauses proposées doivent servir de guide et ne remplacent aucunement une étude d'impact environnemental et social spécifique.

2. PGES COMPOSANTE A - PISTES RURALES

Tableau 22 Mesures d'atténuation

Activités spécifiques	Impacts potentiels	Mesures d'atténuation
1. Phase implantation et travaux		
Installation de chantier	Pollution du milieu par les déchets	- collecter les déchets du chantier et les rejeter à des endroits autorisés par la population
Déplacement de main d'œuvre	Transmission de maladies infectieuses (IST/VIH/SIDA, etc.)	- Sensibiliser le personnel de chantier sur les IST et assurer la distribution de préservatifs
Travaux mécanisés (camions, graders, bulldozer, etc.)	Risque d'accident en cours de travaux	- élaborer une notice d'hygiène et de sécurité - signaliser les travaux par des panneaux
	Dégradation de terres agricoles	Eviter le parcage des engins sur les champs
	Risques de feux de brousse	Sensibiliser le personnel sur l'usage du feu
Débroussaillage	Risque feux de brousse par le brûlage	Contrôler le brûlage des herbes dessouchées
Décapage plate-forme	Dégradation de terres agricoles par le dépôt des produits de purge (bourbier)	Rejeter les résidus de purge dans des lieux autorisés les populations locales
Rechargement (latérite)	Sédimentation des cours d'eau	Eviter les déversements latéritiques Effectuer un compactage approprié de la couche de roulement
	Envasement des bas-fonds (rizières)	
	Pollution de l'air (envol poussière)	Doter de personnel de masques à poussières
Réfection de ponts, buses, dalots, etc.	Pollution et perturbation de l'écoulement des cours d'eau	Assurer l'écoulement continu des cours d'eau
	Dégradation de plantations agricoles par l'ouverture de voies de déviations	Avertir les propriétaires agricoles et s'entendre avec eux sur les modalités d'ouverture
Curage des fossés	Dégradation des voies d'accès aux habitations riveraines de la route	Réhabiliter les voies d'accès aux habitations riveraines
Création de fossés divergents	Dégradation de plantations agricoles	Avertir les propriétaires agricoles et s'entendre avec eux sur les modalités d'ouverture
Décapage / excavation pour purge de chaussée	Dégradation de terres agricoles par le rejet anarchiques de produits de purge	Rejeter les résidus de purge dans des lieux autorisés les populations locales
Ouvertures de voies de déviation lors des travaux	Déboisement	Reboiser les sites par des espèces appropriées
	Perturbation des chemins de ruissellement des eaux de pluie	Restaurer les chemins d'écoulement des eaux
	Dégradation de plantations agricoles	Avertir les propriétaires agricoles et s'entendre avec eux sur les modalités d'ouverture
Ouverture/Exploitation de carrières	Dégradation de la végétation	Reboiser les sites par des espèces appropriées
	Dénuement et érosion des sols	Régaler les carrières de manière à éviter l'érosion des sols et l'écoulement des eaux vers la chaussée, les cours d'eau
	Sédimentation cours d'eau et des rizières	
	Dégradation de terres agricoles	Avertir les propriétaires agricoles et s'entendre avec eux sur les modalités d'ouverture
Transport des matériaux	Risque d'accident (personnes et animaux)	Sensibiliser le personnel de conduite Installer des panneaux de limitation de vitesse
Stockage des matériaux	Envasement/sédimentation des cours Envasement des rizières	Eviter le stockage dans les bas-fonds, près des cours d'eau ou dans les fossés de drainage
	Obstruction des fossés de drainage	
2. Phase d'exploitation (mise en service)		
Circulation des véhicules et des populations	Accidents (virages, points critiques, etc.)	Installer des panneaux de signalisation dans les endroits critiques et des ralentisseurs à la traversée des villages
	Envol de poussières (traversée villages)	Planter des arbres à la traversée des villages
	Transmission de maladies (IST/VIH/SIDA)	Sensibiliser les populations locales
	Facilitation de l'exploitation forestière illégale et de l'écoulement des produits	Sensibiliser les populations locales
Présence de la route	Erosion des sols (chaussée et talus) avec envasement des cours d'eau et rizières	curer périodiquement les fossés déboucher les buses et entrées des fossés divergents régaler les carrières ouvertes planter des arbres sur les talus des remblais d'accès aux ouvrages boucher les nids de poules sur les chaussées pour éviter les bourbiers reboiser les talus amont et aval des chaussées des pistes de montagne en zone érodée.

Trois types de mesures de mitigation ont été appliqués dans le cadre du Plan de Gestion Environnementale des pistes rurales. Il s'agit de:

- Premier type : application des normes et spécifications environnementales par les entreprises chargées des travaux. Ces normes et spécifications sont en réalité les recommandations pour la restauration à savoir (i) le choix des sites ; (ii) l'exploitation des carrières et bases vie ; (iii) la conception et l'implantation des ouvrages de franchissement ; (iv) la réalisation des fossés et des degrés remblais dans les zones marécageuses ; (v) la mise en place des dispositifs sécuritaires (signalisation, garde-fous sur les ponts, blocages des talus sur des ponts etc); et vi) l'atténuation des nuisances sonores et polluantes.

- Deuxième type : information – sensibilisation : elle a eu pour objectif d'informer tous les acteurs des pistes (autorités au niveau déconcentré, populations, transporteurs et leur syndicat entreprises de travaux routiers, sécurité routière) sur le contenu du PGES. Avec des méthodes appropriées, tous les bénéficiaires ont été sensibilisés sur : (i) les impacts directs et indirects de l'exploitation des pistes ; (ii) les mesures de mitigation ; (iii) le rôle de chaque acteur dans la gestion environnementale des infrastructures. Ce deuxième type de mesure a touché 182 villages riverains des pistes au cours des visites sur sites et par l'intermédiaire des radios rurales et communautaires.

- Troisième type : appui aux populations bénéficiaires pour le reboisement des carrières et les abords des pistes à l'entrée et dans les villages, en collaboration avec des ONG spécialisées et les services forestiers. Cette activité réalisée par les populations devrait permettre de compenser les déboisements occasionnés par les travaux de traitement des pistes et de parer et/ou de limiter l'érosion, la pollution atmosphérique et de réduire les nuisances dues à l'envolement de la poussière et à la stagnation des eaux de pluie favorisant des nids d'insectes nuisibles (moustiques mouches) à la santé de l'homme. Les plants mis en place sont la propriété de ces populations. Une superficie de 258 ha est prévue dans le cadre du reboisement.

Les mesures de mitigation mises en œuvre sont :

- l'application des normes et spécifications environnementales de création d'implantation et d'exploitation des carrières et base vie ;
- l'application des normes environnementales et d'implantation des ouvrages de franchissement ;
- l'information sensibilisation de tous les acteurs (entreprises, populations, bénéficiaires et autorités) sur les impacts et les mesures de mitigation ;
- la réalisation des dispositifs sécurité sur les ouvrages et les lieux dangereux afin de limiter les accidents ;
- la restauration des carrières (régalage et reboisement) ;
- la protection des talus et des remblais d'accès ;
- la protection des villages par des rangés d'arbres contre les poussières.

3. PGES COMPOSANTE B - INFRASTRUCTURES D'URGENCE

Tableau 23 Mesures d'atténuation

Impacts potentiels	Mesures d'atténuation	Responsable
Risque d'accident lors travaux	Sensibilisation du personnel de chantier sur les mesures de sécurité Exiger le port d'équipement de protection (bottes, casque, etc.)	DNPR
Transmission maladies infectieuse (IST/VIH/SIDA)	- Sensibilisation du personnel sur les IST/VIH/SIDA	DNPR

4. PGES COMPOSANTE C - INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

a. Centre de conditionnement de mangues de Kankan

Tableau 24 Centre de conditionnement de mangues de Kankan

Milieu	Impacts potentiels	Mesures de mitigation	Responsable
Phase de construction			
Milieu humain et socioéconomique	Crainte de malentendus avec certains acteurs sur le choix et l'affectation du site	Informer et sensibiliser tous les acteurs	PNIR/CAFEX
Phase d'exploitation (mise en service)			
Milieu humain et socioéconomique	Pollution du milieu par le rejet des eaux de lavages et des déchets solides (fruits périmés) et des déchets d'emballages	- mise en place d'un réseau de collecte des eaux usées vers un bassin de décantation avec puits perdu - mise en décharge des boues résiduelles - collecte des produits périmés et mise en déchargé autorisée	PNIR/CAFEX Gestionnaire du Centre
	Risque commercialisation de fruits périmés (non conformes au plan hygiène et santé)	Procéder au tri sélectif des fruits de qualité	Gestionnaire du Centre
	Défaut d'hygiène et de sécurité lors du conditionnement des fruits	- Elaborer et appliquer les consignes d'hygiène et sécurité (port de tenue, gants, cache-nez, etc.) lors du conditionnement des fruits - Utiliser des produits de lavage et de conditionnement agréés par le ministère de la santé	Gestionnaire du Centre

b. Abattoir

Les abattoirs devront être conçus sur la base des cinq principes de fonctionnement suivants :

- la marche en avant ;
- le non entrecroisement des courants de circulation (flux de circulation humaine) ;
- la séparation des secteurs sains des secteurs souillés ;
- la mécanisation des transferts de charges ;
- l'utilisation précoce et continue du froid.

Par ailleurs dans le cadre du choix du site, celui-ci doit toujours être hors agglomération ; disposer d'une source d'eau courante, avoir des réserves foncières suffisantes en vue d'une extension éventuelle ; l'orientation des bâtiments devra se faire dans le sens de la circulation des vents dominants ; en plus, il est indispensable d'adopter un système d'assurance qualité. De même il est aussi indispensable de prévoir un abattoir sanitaire où seront abattus tous les animaux malades. Ceci a pour objectif d'éviter les contaminations croisées qui sont la résultante de la souillure des instruments par ces animaux malades et qui constitue une source de contamination pour la viande, les abats et autres organes issus des animaux sains abattus au même endroit si ces dispositions n'étaient pas prises.

Aménagement des abattoirs

Les abattoirs devront disposer des infrastructures suivantes :

- un parc de stabulation avec en amont une rampe de déchargement,
- un couloir d'amener (une obligation) au bout duquel se fait l'étourdissement des animaux destinés à être abattus,
- une salle de saignée,
- une salle d'habillage,
- une salle de pesée,
- une salle réfrigération.

Une unité légère de contrôle, rattaché au Laboratoire National de Contrôle et Diagnostic (ou Laboratoire de Référence) dans le cadre d'un protocole d'accord, doit toujours être annexé aux abattoirs, de même qu'une unité d'évacuation des eaux usées, de traitement des déchets d'abattoir, une infirmerie en prévision d'éventuels accidents. S'agissant des équipements divers, il faudra prévoir l'adduction d'eau (ou puits foré) avec réseau de distribution ; des latrines à la fois performantes (bien conçus et bien situés) et simples à réaliser et à entretenir ; un groupe électrogène 5 à 10 KVA (avec abri), et/ou un panneau solaire, pouvant supporter deux (2) ou trois (3) frigo pour éviter la mauvaise conservation des produits; un logement pour le gardien ; des attrape-mouches déroulables.

Tableau 25 Mesures d'atténuations générales abattoirs

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
	Phase d'implantation et de construction	
Distance entre l'infrastructure et les lieux de vente et de consommation	Amélioration et facilitation des voies d'accès et d'écoulement de la viande	Comité de gestion et Service de l'Elevage
	Phase d'exploitation (opération)	
Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.)	- Elaboration de mesures de sécurité - Sensibilisation et formation des usagers sur l'utilisation des infrastructures et des outils - faire respecter le non entrecroisement des courants de circulation (flux de circulation humaine) - Prévoir une infirmerie (ou une salle de soins) - Prévoir des mesures médicales préventives (vaccination)	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Non respect des règles d'hygiène et de santé ; (difficultés de respecter par tous des conditions d'hygiène et d'assainissement)	- élaborer un manuel d'entretien - élaborer un programme d'entretien et assurer l'entretien régulier des lieux et la maintenance des installations - sensibiliser les usagers sur l'hygiène - réglementer l'accès, assurer le gardiennage et prévoir un logement pour le gardien - installer des toilettes publiques - prévoir l'adduction d'eau (ou puits foré) avec réseau de distribution - assurer la séparation des secteurs sains des secteurs souillés	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Pollution du milieu avec les rejets des déchets solides et des effluents non traités	- Mettre en place un système de collecte et évacuation des eaux usées (aux de lavage et sang) vers un bassin de stockage avec puits perdu ou rejet vers cours d'eau - mettre en place des bacs égouttoirs pour la récupération des contenus des viscères et précéder à leur évacuation vers les fosses à fumiers - réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs - prévoir des fosses septiques pour les déjections liquides et les eaux usées provenant des latrines - prévoir des incinérateurs artisanaux pour le brûlage des cornes et des os (envisager aussi le broyage pour des besoins de fertilisation - Susciter la valorisation artisanale des cornes, du sang et du fumier	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Nuisances par les bruits, odeurs et les insectes	- Entretien régulier des installations - prévoir des attrape-mouches déroulables - Prévoir un périmètre de protection autour de l'abattoir (au moins 100 m *non aedificandi*) - Définir un horaire de travail	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Risques sanitaires pour les populations dus aux mauvaises conditions d'inspection	- prévoir un laboratoire de contrôle, en collaboration avec le Laboratoire National - systématiser et renforcer le contrôle de la viande impropre à la consommation - assurer un suivi du contrôle vétérinaire - s'assurer de l'utilisation précoce et continue du froid (prévoir un groupe électrogène pouvant supporter 2 ou 3 frigo pour éviter la mauvaise conservation des produits) - interdire l'accès aux malades contagieux - exiger une visite médicale et la vaccination des usagers - prévoir un incinérateur artisanal pour le brûlage des animaux morts	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Risques sanitaires pour le bétail, dus aux risques de contamination d'animaux	- renforcer le contrôle des animaux malades (interdiction d'entrée des animaux incriminés - réserver une aire spéciale pour l'abattage des animaux malades - assurer l'enfouissement des cadavres d'animaux - Ne pas abandonner les parties animales contaminées aux alentours de l'abattoir - Interdire la fréquentation des animaux à l'abattoir	PNIR, DNE, Comité de Gestion

Les mesures d'atténuation spécifiques par site

Tableau 26 Mesures atténuation abattoir de Linsan

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Risque de perturbation du cours avec les travaux de chantier	Assurer la protection du cours d'eau lors des prélèvements de chantier (renforcer la forêt galerie)	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Dégradation de la qualité du cours par les rejets solides et liquides	Eviter le rejet des déchets solides et des eaux des latrines dans le cours d'eau	DNE, Comité de Gestion
Nuisances (odeurs et vecteurs, carnivores errants et charognards) pour les activités artisanales à proximité	- collecte et évacuation des eaux usées (sang) - collecte et évacuation des déchets solides - prévoir des fosses septiques pour les déjections liquides	PNIR, DNE, Comité de Gestion

Tableau 27 Abattoir de Sangarédi- Préfecture de Boké

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Risque de perturbation du cours avec les travaux de chantier	Assurer la protection du cours d'eau lors des prélèvements de chantier	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Dégradation de la qualité du cours par les rejets solides et liquides	Eviter le rejet des déchets solides et de eaux des latrines dans le cours d'eau	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Nuisances (odeurs et vecteurs, carnivores errants et charognards) pour les activités artisanales à proximité	- collecte et évacuation des eaux usées (sang) - collecte et évacuation des déchets solides - prévoir des fosses septiques pour les déjections liquides	PNIR, DNE, Comité de Gestion

c. Aires d'abattage

Tableau 28 Mesures d'atténuations générales aires d'abattage

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Phase d'implantation et de construction		
la distance requise entre l'infrastructure et les lieux de vente et de consommation	Amélioration et facilitation des voies d'accès et d'écoulement de la viande	Comité de gestion et Service de l'Elevage Collectivités/PNIR2
Phase d'exploitation (opération)		
Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.)	- Elaboration de mesures de sécurité - Sensibilisation et formation des usagers sur l'utilisation des infrastructures des outils - Prévoir une trousse de soins - Prévoir des mesures médicales préventives (vaccination)	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Non respect des règles d'hygiène et de santé ; (difficultés de respecter par tous des conditions d'hygiène et d'assainissement)	- élaborer un manuel d'entretien - assurer l'entretien régulier des lieux - sensibiliser les usagers sur l'hygiène - réglementer l'accès et assurer le gardiennage - installer des toilettes publiques - prévoir un point d'eau (puits foré)	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Pollution du milieu avec les rejets des déchets solides et des effluents non traités	- mettre en place des bacs égouttoirs pour la récupération des contenus des viscères et précéder à leur évacuation vers les fosses à fumiers - réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs - prévoir des fosses septiques pour les déjections liquides et les eaux usées provenant des latrines - prévoir des incinérateurs artisanaux pour le brûlage des cornes et des os (envisager aussi le broyage pour des besoins de fertilisation - Susciter la valorisation artisanale des cornes, du sang et du fumier	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Nuisances par les bruits, odeurs et les insectes	- Assurer l'entretien régulier du site - Prévoir un périmètre de protection autour de l'abattoir (au moins 100 m *non aedificandi*) - Définir un horaire de travail	DNE, Comité de Gestion Collectivités
Risques sanitaires pour les populations dus aux mauvaises conditions d'inspection	- systématiser et renforcer le contrôle de la viande destinée à la consommation - assurer un suivi du contrôle vétérinaire - interdire l'accès aux malades contagieux - exiger une visite médicale et la vaccination des usagers - prévoir un incinérateur artisanal pour le brûlage des animaux morts	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Risques sanitaires pour le bétail, dus aux risques de contamination d'animaux	- renforcer le contrôle des animaux malades (interdiction d'entrée des animaux incriminés - réserver une zone spéciale pour l'abattage des animaux malades - Ne pas abandonner les parties animales contaminées aux alentours de l'abattoir - Interdire la fréquentation des animaux - assurer l'enfouissement des cadavres d'animaux	PNIR, DNE, Comité de Gestion

Les mesures d'atténuation spécifiques par site :

Tableau 29 Mesures d'atténuation spécifiques par aire d'abattage

Sites	Impacts spécifiques	Mesures d'atténuation	Responsables
Aire d'abattage de Kouriya	-	-	
Aire d'abattage de Kolaboui	-	-	
Aire d'abattage de Forécariah	Risque de dégradation de la mangrove	Eviter le rejet des déchets solides et liquides dans la mangrove	DNE, Comité de Gestion

d. Marché à bétail

Tableau 30 Mesures d'atténuation Parcs de transit Kouriiya et Marché de bétail de Konkouré

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Difficulté d'accès	Aménager la voie d'accès (terrassement et stabilisation)	Collectivités Comité de Gestion, PNIR
Absence de végétation ombragée	Reboiser le site par des espèces appétées	PNIR, DNE,
Piétinement des terres agricoles par les troupeaux Dégradation des plantations agricoles par le bétail en divagation	- Eviter le regroupement et la canalisation du bétail dans les plantations agricoles - Assurer la surveillance des troupeaux (empêcher la divagation) - Aménager des aires de pâturage	DNE, Comité de Gestion
Gêne pour les riverains si le bétail est stationné en attente en bordure de route	- Contrôler le stationnement provisoire des animaux - Consulter et sensibiliser les populations locales	DNE, Comité de Gestion, PNIR
Hygiène du milieu (pollution par les déjections solides (bouses, etc.), les déchets d'aliments du bétail et le péril fécal humain Risques sanitaires (pour le bétail et pur les usagers) en cas d'insuffisance d'équipement ou d'aménagement inadapté du site (point d'eau, alimentation, gestion des déchets, suivi médical,)	- prévoir un point d'eau (puits foré) - prévoir des parcelles fourragères (reboisement par des espèces appétées) - assurer une fourniture d'aliments de bétail - assurer l'entretien des lieux (collecte des déchets/fumures par les agriculteurs) - réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs - prévoir des fosses à purins pour les déjections liquides - Assurer le suivi médical du bétail (contrôle vétérinaire) et du personnel (marchands de bétail) - Prévoir des latrines simples et adaptées - Prévoir une zone d'abattage d'urgence - Prévoir un local à usage de restaurant pour les usagers - Sensibiliser les usagers à l'hygiène du milieu	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Risque d'accidents avec les animaux mal maîtrisés	- Etablir des consignes de sécurité - Assurer la clôture du site - sensibiliser les usagers	PNIR, DNE, Comité de Gestion

Tableau 31 Mesures d'atténuation Marché de bétail de Berteya / Mamou

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Difficulté d'accès	Aménager la voie d'accès (terrassement et stabilisation)	Collectivités ; PNIR
Absence de végétation ombragée	Reboiser le site par des espèces appétées	PNIR
Piétinement des terres agricoles par les troupeaux Dégradation des plantations agricoles par le bétail en divagation	- Eviter le regroupement et la canalisation du bétail dans les plantations agricoles - Assurer la surveillance des troupeaux (empêcher la divagation) - Aménager des aires de pâturage	DNE, Comité de Gestion
Gêne pour les riverains si le bétail est stationné en attente en bordure de route	- Contrôler le stationnement provisoire des animaux - Consulter et sensibiliser les populations locales	DNE, Comité de Gestion
Hygiène du milieu et Risques sanitaires (pou le bétail et pur les usagers) en cas d'insuffisance d'équipement ou d'aménagement inadapté du site (point d'eau, alimentation, gestion des déchets, suivi médical,)	- prévoir un point d'eau (puits foré) - prévoir des parcelles fourragères (reboisement par des espèces appétées) - assurer une fourniture d'aliments de bétail - assurer l'entretien des lieux (collecte des déchets/fumures par les agriculteurs) - réaliser des fosses à fumier/purin d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs - prévoir des fosses à purins pour les déjections liquides - Assurer le suivi médical du bétail (contrôle vétérinaire) et du personnel (marchands de bétail) - Prévoir des latrines simples et adaptées - Prévoir une zone d'abattage d'urgence - Prévoir un local à usage de restaurant pour les usagers - Sensibiliser les usagers à l'hygiène du milieu	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Risque d'accidents avec les animaux mal maîtrisés	- Etablir des consignes de sécurité - Assurer la clôture du site - sensibiliser les usagers	PNIR, DNE, Comité de Gestion
Risques de perturbation du marché	- Surveillance des animaux et contrôle de la divagation	DNE, Comité de Gestion
Risque de perturbation de la circulation routière		

e. Boucheries

Tableau 32 Mesures d'atténuation Boucherie Kaloum

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Phase d'implantation et de construction		
Perturbation du cadre de vie lors des travaux	- sensibiliser les usagers environnants - contrôler et circonscrire le chantier - contrôler l'installation de la base-vie, le stationnement du matériel et le stockage des matériaux	DNE, Comité de gestion Collectivité
Destruction de la buanderie, du restaurant, des habitations et des plantations de bananes	- Indemniser après déguerpissement/ou démolition	PNIR, Collectivité
Phase d'exploitation (opération)		
Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.)	- Elaboration de mesures de sécurité - Sensibilisation des usagers - Prévoir une trousse de soins	PNIR, DNE, Comité de gestion
Non respect des règles d'hygiène, de salubrité des lieux (absence d'entretien des lieux), pollution par les déchets solides et eaux de lavage	- Mettre en place des poubelles de collecte des déchets (plastiques, demi-fûts) - Mettre en place un système de collecte et d'évacuation des eaux de lavage des planchers, raccordé au réseau d'égout existant - Assurer l'entretien régulier des lieux - sensibiliser les usagers sur l'hygiène - Faire le carrelage du sol jusqu'à 2 m de hauteur - Eviter l'utilisation de ventilateur	PNIR, DNE, Comité de gestion
Risques sanitaires (santé humaine) notamment si de la viande impropre à la consommation est mise en circulation,	- Renforcer le contrôle de la viande destinée à la consommation - assurer un suivi du contrôle vétérinaire	DNE, Comité de gestion
Non conformité des instruments de mesures (les balances et poids peuvent donner des fausses pesées en défaveur des clients)	- Vérifier systématiquement les instruments de pesées	DNE, Comité de gestion
Espace réduit pour la construction	- Envisager la construction en hauteur	PNIR2
Zone non protégée	- Assurer la clôture du site	PNIR2

Tableau 33 Mesures d'atténuation Boucherie Dixinn

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Phase d'implantation et de construction		
Perturbation des activités commerciales et artisanales du marché durant les travaux	- sensibiliser les usagers du marché - contrôler et circonscrire le chantier - contrôler l'installation des chantiers, le stationnement du matériel et le stockage des matériaux	DNE, Comité de gestion
Destruction des cantines, magasins et ateliers	- Indemniser après déguerpissement/ou démolition - Relocaliser les victimes	PNIR, Collectivités
Phase d'exploitation (opération)		
Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.)	- Elaboration de mesures de sécurité - Sensibilisation des usagers - Prévoir une trousse de soins	PNIR, DNE, Comité de gestion
Non respect des règles d'hygiène, de salubrité des lieux (absence d'entretien des lieux)	- Mettre en place des poubelles de collecte des déchets (plastiques, demi-fûts) - Mettre en place un système de collecte et d'évacuation des eaux de lavage des planchers, raccordé au réseau d'égout existant - Assurer l'entretien régulier des lieux - sensibiliser les usagers sur l'hygiène - Faire le carrelage du sol jusqu'à 2 m de hauteur - Eviter l'utilisation de ventilateur	PNIR, DNE, Comité de gestion
Risques sanitaires (santé humaine) notamment si de la viande impropre à la consommation est mise en circulation,	- Renforcer le contrôle de la viande destinée à la consommation - assurer un suivi du contrôle vétérinaire	DNE, Comité de gestion
Non conformité des instruments de mesures (les balances et poids peuvent donner des fausses pesées en défaveur des clients)	- Vérifier systématiquement les instruments de pesées	DNE, Comité de gestion

Tableau 34 Mesures atténuation Boucherie Boucherie Forécariah

Impacts	Mesures d'atténuation	Responsable
Phase d'implantation et de construction		
Perturbation des activités commerciales et artisanales du marché durant les travaux	- sensibiliser les usagers du marché - contrôler et circonscrire le chantier - contrôler l'installation de la base-vie, le stationnement du matériel et le stockage des matériaux	DNE, Comité de gestion Collectivités
Destruction des cantines, magasins et ateliers	- Indemniser après déguerpissement/ou démolition - Relocaliser les victimes	PNIR Collectivité
Phase d'exploitation (opération)		
Risque d'accidents (manipulation d'outils tranchants, chutes dues aux planchers glissants, etc.)	- Elaboration de mesures de sécurité - Sensibilisation des usagers - Prévoir une trousse de soins	PNIR, DNE, Comité de gestion
Non respect des règles d'hygiène, de salubrité des lieux (absence d'entretien des lieux)	- Mettre en place des poubelles de collecte des déchets (sachets en plastiques, demi-fûts) - Mettre en place un système de collecte et d'évacuation des eaux de lavage des planchers, raccordé à une fosse septique avec puits perdu - Assurer l'entretien régulier des lieux - sensibiliser les usagers sur l'hygiène - Faire le carrelage du sol jusqu'à 2 m de hauteur - Eviter l'utilisation de ventilateur	PNIR, DNE, Comité de gestion
Risques sanitaires (santé humaine) notamment si de la viande impropre à la consommation est mise en circulation,	- Renforcer le contrôle de la viande destinée à la consommation - assurer un suivi du contrôle vétérinaire	DNE, Comité de gestion
Non conformité des instruments de mesures (les balances et poids peuvent donner des fausses pesées en défaveur des clients)	- Vérifier systématiquement les instruments de pesées	DNE, Comité de gestion

F. PLANS SPECIFIQUES DE REINSTALLATION DES PERSONNES

Nous avons déterminé que dans quelques cas les interventions du PNIR 2 nécessitent le déplacement et la compensation d'un nombre limité de personnes. Il s'agit des interventions de la composante d'infrastructures élevage, et notamment les cas des trois Boucheries grands centres :

- Boucherie Kaloum
- Boucherie de Dixinn
- Boucherie Forécariah

Pour ces trois sites nous avons élaboré des plans de réinstallation (recasement) concrets avec budget, sur la base du ***Cadre Politique de Réinstallation – Rapport Final***, document séparée qui a été préparé spécialement pour le but de guider la réinstallation. Les trois plans spécifiques sont présentés ci-dessous.

Introduction
Dans le cadre de l'évaluation environnementale et de la préparation du PGS du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR II), il a été retenu de préparer un Plan d'Action pour le Ressassement pour ce qui concerne la composante Infrastructures commerciales dont les travaux nécessiteront de déplacer les occupants actuels des sites retenues pour abriter les projets, particulièrement dans les communes de Dixinn, Kaloum et Forécariah où il est prévu la réalisation de boucheries.

Méthodologie
Dans cette perspective, il a été réalisé une étude socio économique de la population affectée dans les différentes communes concernées. La démarche utilisée a porté sur les étapes suivantes :

- une suffisante information des Autorités des Préfectures et des Communes Urbaines et Rurales concernées à travers les cadres de l'Elevage et du CAFEX selon qu'il s'agisse d'Infrastructures d'Elevage ou de Commercialisation. Cette première étape a facilité l'accès aux personnes ou ménages qui seraient affectés par le Projet.

- une prise de contact (présentation du PNIR 2, objectifs de l'Evaluation Environnementale et Sociale), suivie d'entretien avec les personnes affectées. Cette prise de contact a été facilitée grâce à une bonne collaboration avec des agents administratifs des Communes et les responsables locaux. Par la méthode d'interview au cours des réunions, des réponses précises sur les investissements et les revenus journaliers/ mensuels ont été fournies par les personnes affectées.

- La collecte des données pour le suivi des indicateurs (caractéristiques démographiques, moyens de production, revenu, conditions de vie, infrastructures existantes);

- Recensement des personnes et des biens collectifs et individuels affectés : terre, maison; autres infrastructures (cantines, ateliers, magasins, etc.); plantations agricoles; arbres fruitiers; propriétés communes); Identification des groupes vulnérables et établissement des niveaux de pauvreté.

- Estimation/évaluation des pertes, des biens, équipements, investissements et revenus des occupants. Pour l'évaluation des biens affectés, après leur identification par catégories, une grille a été établie sur la base des principes suivants:
  - les infrastructures au valeur du marché sans dépréciation;
  - le manque à gagner au valeur du profit perdu ou du salaire perdu

- Identification des mesures de compensation et des projets d'accompagnement, de l'appui nécessaire pour le déménagement, y compris des mesures spéciales pour groupes vulnérables, notamment les femmes seules

- Faisabilité technique, économique, environnementale et culturelle des mesures et projets d'accompagnement.

- Procédures, responsabilités, calendrier et coûts des mesures préconisées.

Méthodologie utilisée dans l'évaluation des biens affectés :
Catégorie (a) : à ce niveau l'évaluation a consisté à additionner la valeur de l'investissement immobilier (terrains et frais de construction) au revenu journalier pendant six mois.
Catégorie (c) : on considère seulement leur revenu journalier pendant 6 mois.

Dans la Commune de Dixinn :
Les personnes rencontrées appartiennent aux catégories (a) et (c). Il y a 15 personnes de (a) détenteurs d'un droit formel sur les terres et 10 autres de (c) qui n'ont ni droit formel, ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.
Les infrastructures concernées par le présent projet, sont des kiosques carrelés servant déjà de boucheries, de boutiques pour vente d'alimentations générales ou de produits divers et aussi un local servant de Télécommunication. Dans cette Commune aucun ménage n'est affecté. Ce pendant parmi les personnes affectées on note la présence de deux femmes pour lesquelles une attention particulière est nécessaire.

Dans la Commune de Kaloum :
Les personnes affectées (au nombre de 10) appartiennent toutes à la catégorie(c) qui ne détiennent ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent. Dans cette Commune 3 ménages sont affectés, 4 personnes affectées ayant investi 1 containeur servant de bar restaurant, 1 maquis, une menuiserie et 1 kiosque servant de point de vente de charbon. Ici aussi, on note la présence de 2 femmes, l'une exploite la buanderie et l'autre vendeuse de charbon. Une autre personne possède une bananeraie de 49 pieds lui servant de source de revenu.

Dans la Commune de Forécariah :
Dans la Commune de Forécariah il y a 2 personnes affectées, l'une ayant un magasin de stockage des marchandises et l'autre un local pour la vente de petits ruminants (ovins et caprins).

Recommandations pour la suite du processus
Pour la suite de la mise en oeuvre du PAR, les activités suivantes seront à réaliser:
- Consolidation du recensement des personnes et des biens collectifs et individuels affectés
- Mise en oeuvre du système de suivi: suivi et supervision en cours des opérations
- Mise en oeuvre d'un mécanisme de concertation, négociation et arbitrage (à la justice et traditionnels)
- Programme de consultation et information des populations concernées (déplacées, hôtes) et mise en place des canaux institutionnels pour la communication entre population et responsables
- Exécution des opérations d'aménagement des sites de réinstallation
- Exécution des opérations d'indemnisation
- Exécution des opérations de réinstallation
- Evaluation à la fin de la réinstallation pour évaluer l'exécution et l'efficacité des mesures et après une période de temps significative pour apprécier les impacts de moyen terme.

1. PLAN DE REINSTALLATION - BOUCHERIE DE FORECARIAH

Identification des personnes déplacées- Estimation des pertes et actifs			
1. Nom et prénom	**Relocalisation ou perte d'habitat**	**Perte d'actifs ou d'accès aux moyens de production**	**Perte de source de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site - Actifs**
Barry Amadou	X		Investissement : 600 000 FG Revenu : 20 000 FG /jour
Momo Péléton	X		Investissement : 300 000 FG Revenu : 15 000 FG /jour

2. Description de la compensation et d'autre forme d'aide à la réinstallation à fournir
1. Indemnisation investissement 2. Indemnisation investissement + revenus pendant six mois[5] 3. Indemnisation investissement + relocalissation
3. Consultations avec les personnes déplacées sur les alternatives acceptables
Indemnisation investissement
4. Responsabilité institutionnelle de l'exécution
PNIR II et Commune
5. Dispositions prises pour le suivi et la mise en œuvre
Le PNIR devra prendre compte les frais d'indemnisation Pas de dispositions particulières prises par la Commune aussi bien pour l'indemnisation que la relocalistaion
6. Calendrier
Avant le début des travaux
7. Budget
7 200 000 FG dont : - 900 000 FG d'investissement - 6 300 000 FG de compensation de pertes de revenus semestriels

Nota : Les personnes déplacées n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.

[5] Moyenne consensuelle d'enquête au près des personnes concernées

2. PLAN DE REINSTALLATION - BOUCHERIE DE KALOUM

Identification des personnes déplacées- Estimation des pertes et actifs			
1. Nom et prénom	**Relocalisation ou perte d'habitat**	**Perte d'actifs ou d'accès aux moyens de production**	**Perte de source de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site - Actifs**
Camara Sékou	X		Investissement : 250 000 FG Revenu : 15 000 FG /jour
Sow Amadou Oury	X		Investissement : 200 000 FG Revenu : 1000 FG /jour
Soumah Saïdouba	X		Investissement : 600 000 FG Revenu : 50 000 FG /jour
Diallo Rahatou		X	Revenue : 20000 FG/jour
Bangoura Aboubacar	X		Revenue : 20000 FG/jour
Camara Saidouba	X		Revenue : 20000 FG/jour
Soumah Saidou	X		Revenue : 20000 FG/jour
Camara Ismaila	X		Investissement : 800 000 FG Revenue : 30000 FG/jour
Diawara Aboubacar		X	Investissement : 350 000 FG
N'NA Oumou		X	Revenue : 7000 FG/jour
2. Description de la compensation et d'autre forme d'aide à la réinstallation à fournir			
- Indemnisation investissement - Indemnisation investissement + revenus pendant six mois[6] - Indemnisation investissement + relocalissation - Remboursement des frais de transport - Recasement			
3. Consultations avec les personnes déplacées sur les alternatives acceptables			
Remboursement investissement			
4. Responsabilité institutionnelle de l'exécution			
PNIR II et Commune			
5. Dispositions prises pour le suivi et la mise en œuvre			
Le PNIR devra prendre compte les frais d'indemnisation Pas de dispositions particulières prises par la Commune aussi bien pour l'indemnisation que la relocalistaion			
6. Calendrier			
Avant le démarrage du projet			
7. Budget			
Investissement : 2 200 000 FG Revenu : 183 000 FG /jour			

Nota : Les personnes déplacées n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent.

[6] Moyenne consensuelle d'enquête au près des personnes concernées

3. PLAN DE REINSTALLATION - BOUCHERIE DE DIXINN

Identification des personnes déplacées- Estimation des pertes et actifs			
1. Nom et prénom	**Relocalisation ou perte d'habitat**	**Perte d'actifs ou d'accès aux moyens de production**	**Perte de source de revenu ou de moyens d'existence, que les personnes affectées aient ou non à se déplacer sur un autre site - Actifs**
Bah Aissatou Lamarana	X		Investissement : 250 000 FG Revenus : 35 000 FG /jour
Diallo Alséni	X		Investissement : 250 000 FG Revenus : 50 000 FG /jour
Diallo Madjou		X	Revenus : 40 000 FG /jour
Diallo Alséni	X	X	Investissement : 250 000 FG Revenus : 2500 FG/jour
Bah Dian	X		Investissement : 250 000 FG Revenus : 20000 FG/jour
Bah Saliou		X	Revenus : 70000 FG/jour
Bah M. DIAN	X		Investissement : 2 500 000 FG Revenus : 40000 FG/jour
Bah Abdoulaye		X	Revenus : 3500 FG/jour
Bah M. KISSI	X		Investissement : 350 000 FG Revenus : 60 000 FG/jour
Diallo Dian Tala	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 50 000 FG/jour
Diallo M Alpha		X	Revenus : 20000 FG/jour
Diallo Dian Tala	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 40 000 FG/jour
Barry M DIAN		X	Revenus : 20000 FG/jour
Diallo Dian Tala	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 50 000 FG/jour
Bah M Lamine	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 35 000 FG/jour
Bah M Baillo	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 20 000 FG/jour
Diallo M Oury		X	Revenus : 20 000 FG/jour

Diallo Elh Sorya	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 60 000 FG/jour
Barry Amadou		X	Revenus : 15 000 FG/jour
Barry Aissatou Lama		X	Revenus : 15 000 FG/jour
Bah M Bailo		X	Revenus : 40 000 FG/jour
Bah Souleymane		X	Revenus : 30 000 FG/jour
Sow Alaye Yéro Bhoye	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 40 000 FG/jour
Diallo M Aliou	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 25 000 FG/jour
Diallo M Aliou	X		Investissement : 2500 000 FG Revenus : 2500 FG/jour

2. Description de la compensation et d'autre forme d'aide à la réinstallation à fournir
Remboursement investissement Recasement ou priorité dans l'affectation des cantines
3. Consultations avec les personnes déplacées sur les alternatives acceptables
Remboursement investissement Remboursement les revenus pendant six mois[7] Remboursement des frais de transport
4. Responsabilité institutionnelle de l'exécution
PNIR II et Commune
5. Dispositions prises pour le suivi et la mise en œuvre
Le PNIR devra prendre compte les frais d'indemnisation Pas de dispositions particulières prises par la Commune aussi bien pour l'indemnisation que la re-localisation
6. Calendrier
Avant le démarrage du projet
7. Budget
Investissement : 26 350 000 FG Revenus journaliers : 803 500 FG /jour

Nota :

Les personnes déplacées appartiennent à l'une des deux catégories suivantes :

- les détenteurs d'un droit formel sur les terres occupées, dans 15 cas sur les 25.
- celles qui n'ont ni droit formel ni titres susceptibles d'être reconnus sur les terres qu'elles occupent (dans 10 cas sur les 25).

[7] Moyenne consensuelle d'enquête au près des personnes concernées

G. MISE EN ŒUVRE DES PGES DU PNIR 2 – PREMIERE ANNEE

Le présent chapitre détermine la charte des responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre des recommandations environnementales et sociales présentées dans les chapitres précédents.

En général, la mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale du PNIR II doit être assurée par des bureaux d'études, par les PME, des ONG, les services de police et de gendarmerie, les services forestiers, le tout supervisé par la DNPR. Dans le cas de la mise en œuvre de mesures qui sortent du cadre des travaux de génie civil, il sera fait appel à des services spécialisés en cas de besoin. Il s'agit notamment :

- Des services des Eaux et Forêts qui doivent encadrer les actions de reboisement et de plantation d'arbres d'alignement ;
- Des ONG nationales et locales dans le domaine de la sensibilisation des populations.

Pour les travaux spécifiques (reboiser les zones déboisées par des espèces appropriées, information, etc.), ils seront exécutés par des acteurs particuliers comme le service des Eaux et Forêts concernant les actions de reboisement et les ONG nationales dans le domaine de la sensibilisation des populations. L'exécution se fera en fonction des calendriers établis pour chaque type de travaux.

1. RESPONSABILITES INSTITUTIONELLES

Les responsabilités institutionnelles pour la mise en œuvre du programme de l'année 1 du PNIR 2 sont indiquées dans les tableaux ci-dessous.

i) Pistes Rurales

Tableau 35 Composante Pistes Rurales

Mesures d'atténuation	Exécution	Contrôle	Supervision
1. Phase implantation et travaux			
Collecter les déchets du chantier et les rejeter à des endroits autorisés	Entreprise	SPPR/BET	Cellule pour la Protection de l'Environnement (CPE) BRPR
Sensibiliser le personnel de chantier sur les MST et distribution de condoms	ONG	SPPR/BET	CPE /BRPR
Elaborer une notice d'hygiène-sécurité	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Signaliser les travaux par des panneaux	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Eviter le parcage des engins sur les champs	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Sensibiliser le personnel sur l'usage du feu	ONG	SPPR/BET	CPE /BRPR
Contrôler le brûlage des herbes dessouchées	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Rejeter les résidus de purge dans des lieux autorisés les populations locales	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Eviter les déversements latéritiques	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Effectuer un compactage approprié de la couche de roulement	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Doter de personnel de masques à poussières	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR

Assurer l'écoulement continu des cours d'eau	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Avertir les propriétaires agricoles et s'entendre avec eux sur les modalités d'ouverture de carrières et de déviations	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR Collectivités locales
Réhabiliter les voies d'accès aux habitations riveraines	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR Collectivités locales
Rejeter les résidus de purge dans des lieux autorisés les populations locales	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR Collectivités locales
Reboiser les sites de carrières par des espèces appropriées	Entreprise	SPPR/BET Service Forestier	CPE /BRPR
Restaurer les chemins d'écoulement des eaux	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Régaler les carrières de manière à éviter l'érosion des sols et l'écoulement des eaux vers la chaussée, les cours d'eau	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Sensibiliser le personnel de conduite Installer des panneaux de limitation de vitesse	ONG	SPPR/BET	CPE /BRPR
Eviter le stockage dans les bas-fonds, près des cours d'eau ou dans les fossés de drainage	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
2. Phase d'exploitation (mise en service)			
Installer des panneaux de signalisation dans les endroits critiques et des ralentisseurs à la traversée des villages	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Planter des arbres à la traversée des villages	Entreprise	SPPR/BET Service forestrier	CPE /BRPR
Sensibiliser les populations locales (MST)	ONG	SPPR/BET	CPE /BRPR
Curer périodiquement les fossés	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Déboucher les buses et entrées des fossés divergents	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Régaler les carrières ouvertes	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Planter des arbres sur les talus des remblais d'accès aux ouvrages	Entreprise	SPPR/BET Service Forestier	CPE /BRPR
Boucher les nids de poules sur les chaussées pour éviter les bourbiers	Entreprise	SPPR/BET	CPE /BRPR
Reboiser les talus amont et aval des chaussées des pistes de montagne en zone érodée.	Entreprise	SPPR/BET Service Forestier	CPE /BRPR

ii) Infrastructures Commerciales

Tableau 36 Centre de conditionnement Kankan

Mesures d'atténuation	Exécution	Contrôle	Supervision
1. Phase implantation et travaux			
Mise ne place d'un système de collecte des eaux usées, avec bassin décantation et puits perdu	PNIR	BET	Cellule environnement
2. Phase exploitation (mise en service)			
Collecte des fruits périmés et emballages	Gestionnaire	BET	Cellule environnement
Procéder au tri sélectif des fruits de qualité	Gestionnaire	BET	Cellule environnement
Elaborer et appliquer les consignes d'hygiène et sécurité (port de tenue, gants, cache-nez, etc.) lors du conditionnement des fruits	Gestionnaire	BET	Cellule environnement
Utiliser des produits de lavage et de conditionnement agréés par le ministère de la santé	Gestionnaire	BET	Cellule environnement

Tableau 37 Abattoirs

Mesures d'atténuation	Exécution	Contrôle	Supervision
Phase d'exploitation (opération)			
Elaborer des mesures de sécurité	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
Sensibiliser les usagers sur l'utilisation des infrastructures	Comité gestion	Service Elevage (point focal)	Cellule environnement
privilégier la marche en avant du bétail	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
faire respecter le non entrecroisement des courants de circulation (flux de circulation humaine)	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
Prévoir une infirmerie (ou une salle de soins)	PNIR (Entreprise)	DNE (point focal)	Cellule environnement
élaborer un programme d'entretien et assurer l'entretien régulier des lieux et la maintenance des installations	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
sensibiliser les usagers sur l'hygiène	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
réglementer l'accès, assurer le gardiennage et prévoir un logement pour le gardien	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
installer des toilettes publiques, et prévoir un système d'entretien et de maintenance régulier	PNIR	Service Elevage (point focal)	Cellule environnement
prévoir l'adduction d'eau (ou puits foré) avec réseau de distribution	PNIR (Entreprise)	DNE (point focal)	Cellule environnement
assurer la séparation des secteurs sains des secteurs souillés	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
Mettre en place un système de collecte et évacuation des eaux usées (aux de lavage et sang) vers un bassin de stockage avec puits perdu ou rejet vers cours d'eau	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
mettre en place des bacs égouttoirs pour la	Comité gestion	DNE	Cellule

récupération des contenus des viscères et précéder à leur évacuation vers les fosses à fumiers		(point focal)	environnement
réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs	PNIR (Entreprise)	DNE (point focal)	Cellule environnement
prévoir des fosses septiques pour les déjections liquides	PNIR (Entreprise)	Service Elevage (point focal)	Cellule environnement
prévoir des incinérateurs artisanaux pour le brûlage des cornes et des os (envisager aussi le broyage pour des besoins de fertilisation)	PNIR (Entreprise)	DNE (point focal)	Cellule environnement
Susciter la valorisation artisanale des cornes	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
Entretien régulier des installations	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
prévoir des attrape-mouches déroulables	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
Prévoir un périmètre de protection autour de l'abattoir (au moins 100 m *non aedificandi*)	Collectivités locales	DNE (point focal)	Cellule environnement
prévoir un laboratoire de contrôle	PNIR (Entreprise)	DNE (point focal)	Cellule environnement
systématiser et renforcer le contrôle de la viande impropre à la consommation	Comité gestion	Service Elevage (point focal)	Cellule environnement
assurer un suivi du contrôle vétérinaire	Comité gestion Vétérinaire	DNE (point focal)	Cellule environnement
s'assurer de l'utilisation précoce et continue du froid (prévoir un groupe électrogène pouvant supporter 2 ou 3 frigo pour éviter la mauvaise conservation des produits)	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
renforcer le contrôle des animaux malades (interdiction d'entrée des animaux incriminés	Comité gestion Vétérinaire	DNE (point focal)	Cellule environnement
réserver une aire spéciale pour l'abattage des animaux malades	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
Ne pas abandonner les parties animales contaminées aux alentours de l'abattoir	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement
Interdire la fréquentation des animaux à l'abattoir	Comité gestion	DNE (point focal)	Cellule environnement

Tableau 38 Aires d'abattage

Mesures d'atténuation	Exécution	Contrôle	Supervision
Phase d'implantation et de construction			
Phase d'exploitation (opération)			
Elaboration de mesures de sécurité	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Sensibilisation des usagers sur l'utilisation des infrastructures	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Prévoir une trousse de soins	PNIR	DNE	Cellule environnement
assurer l'entretien régulier des lieux	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
sensibiliser les usagers sur l'hygiène	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
réglementer l'accès et assurer le gardiennage	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
installer des toilettes publiques, et prévoir un système d'entretien et de maintenance régulier	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
prévoir un point d'eau (puits foré)	PNIR	DNE	Cellule environnement
mettre en place des bacs égouttoirs pour la récupération des contenus des viscères et précéder à leur évacuation vers les fosses à fumiers	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs	PNIR (Entreprise)	DNE	Cellule environnement
prévoir des incinérateurs artisanaux pour le brûlage des cornes et des os (envisager aussi le broyage pour des besoins de fertilisation)	PNIR (Entreprise)	DNE	Cellule environnement
Susciter la valorisation artisanale des cornes	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Assurer l'entretien régulier du site	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Prévoir un périmètre de protection autour de l'abattoir (au moins 100 m *non aedificandi*)	Collectivités locales	DNE	Cellule environnement
systématiser et renforcer le contrôle de la viande impropre à la consommation	Comité gestion Vétérinaire	DNE	Cellule environnement
assurer un suivi du contrôle vétérinaire	Comité gestion Vétérinaire	DNE	Cellule environnement
renforcer le contrôle des animaux malades (interdiction d'entrée des animaux incriminés	Comité gestion Vétérinaire	DNE	Cellule environnement
réserver une zone spéciale pour l'abattage des animaux malades	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Ne pas abandonner les parties animales contaminées aux alentours de l'abattoir	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Interdire la fréquentation des animaux	Comité gestion	DNE	Cellule environnement

Tableau 39 Parcs de transit Kouriiya - Marchés de bétail de Konkouré et de Berteya / Mamou

Mesures d'atténuation	Exécution	Contrôle	Supervision
Aménager la voie d'accès (terrassement et stabilisation)	PNIR	DNPR	Collectivité locale
Reboiser le site par des espèces appétées	PNIR	DNE Service Forestier	Cellule environnement
Eviter le regroupement et la canalisation du bétail dans les plantations agricoles	Comité de gestion	DNE	Cellule environnement
Assurer la surveillance des troupeaux (empêcher la divagation)	Comité de gestion	DNE	Cellule environnement
Contrôler le stationnement provisoire des animaux	Comité de gestion	DNE	Cellule environnement
Consulter et sensibiliser les populations locales	Comité de gestion/ONG	DNE	Cellule environnement
prévoir un point d'eau (puits foré)	PNIR	DNE	Cellule environnement
prévoir des parcelles fourragères (reboisement par des espèces appétées)	PNIR	DNE Service Forestier	Cellule environnement
assurer une fourniture d'aliments de bétail	Comité de gestion	DNE	Cellule environnement
assurer l'entretien des lieux (collecte des déchets/fumures par les agriculteurs)	Comité de gestion	DNE	Cellule environnement
réaliser des fosses à fumier/purin d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs	PNIR	DNE	Cellule environnement
Assurer le suivi médical du bétail (contrôle vétérinaire)	Comité de gestion Vétérinaire	DNE	Cellule environnement
Prévoir des latrines simples et adaptées, et prévoir un système d'entretien et de maintenance régulier	PNIR	DNE	Cellule environnement
Prévoir une zone d'abattage d'animaux morts ou accidentés	Comité de gestion	DNE	Cellule environnement
Prévoir un local à usage de restaurant pour les usagers	PNIR	DNE	Cellule environnement
Sensibiliser les usagers à l'hygiène du milieu	Comité de gestion/ONG	DNE	Cellule environnement
Etablir des consignes de sécurité	Comité de gestion/ONG	DNE	Cellule environnement
Assurer la clôture du site	PNIR	DNE	Cellule environnement

Aussi bien pour les abattoirs que les parcs et marché à bétail, les latrines publiques qui seront installées feront l'objet d'un dispositif d'entretien et de maintenance soutenu pour éviter que les installations ne soient inutilisables après seulement quelques jours de fonctionnement.

Tableau 40 Boucherie Kaloum - Boucherie Dixinn - Boucherie Boucherie Forécariah

Mesures d'atténuation	Exécution	Contrôle	Supervision
Phase d'implantation et de construction			
sensibiliser les usagers environnants	ONG	DNE	Cellule environnement
contrôler et circonscrire le chantier	Entreprise	DNE	Cellule environnement
contrôler l'installation de la base-vie, le stationnement du matériel et des matériaux	Entreprise	DNE	Cellule environnement
Mettre en place un système de collecte et d'évacuation des eaux de lavage des planchers, raccordé au réseau d'égout ou fosse septique	PNIR	DNE	Cellule environnement
Indemniser après déguerpissement/ou démolition	PNIR	DNE	Cellule environnement
Trouver des sites de relocalisation des victimes	Commune	DNE	Cellule environnement
Phase d'exploitation (opération)			
Elaboration de mesures de sécurité	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Sensibilisation des usagers (hygiène et sécurité)	ONG	DNE	Cellule environnement
Prévoir une trousse de soins	PNIR	DNE	Cellule environnement
Mettre en place des poubelles de collecte des déchets (sachets en plastiques, demi-fûts)	PNIR	DNE	Cellule environnement
Assurer l'entretien régulier des lieux	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
sensibiliser les usagers sur l'hygiène	ONG	DNE	Cellule environnement
Faire le carrelage du sol jusqu'à 2 m de hauteur	PNIR	DNE	Cellule environnement
Eviter l'utilisation de ventilateur	Comité gestion	DNE	Cellule environnement
Renforcer le contrôle de la viande impropre à la consommation	Comité gestion Vétérinaire	DNE	Cellule environnement
assurer un suivi du contrôle vétérinaire	Comité gestion Vétérinaire	DNE	Cellule environnement
Vérifier systématiquement les instruments de pesées	Entreprise	DNE	Cellule environnement

Tableau 41 Composante Infrastructures d'urgence

Mesures d'atténuation	Exécution	Contrôle	Supervision
Sensibilisation du personnel de chantier sur les mesures de sécurité	ONG	SPPR	CPE/BRPR
Exiger le port d'équipement de protection (bottes, casque, etc.)	Entreprise	SPPR	CPE/BRPR
Sensibilisation du personnel sur les MST	ONG	SPPR	CPE/BRPR
Distribution de préservatifs	Entreprise	SPPR	CPE/BRPR

2. EXECUTION DES MESURES ENVIRONNEMENTALES

Vérification de l'exécution des mesures environnementales
La mise en œuvre du PGES doit être rigoureusement suivie par la mission de contrôle supervisée par les SPPR , la Cellule Environnement et la DNE. La mission de contrôle devra alors avoir en son sein, sinon un expert en environnement, du moins un technicien ayant une sensibilité aux problèmes environnementaux et sociaux.

Ces actions spécifiques seront contrôlées par les SPPR et les services d'élevage de la DNE, et supervisées par la Cellule Environnement. Au niveau des abattoirs, boucheries et aires d'abattage, parcs à bétail, le suivi régulier est assuré par des comités de gestion mis en place à cet effet. Les frais de supervision par la Cellule Environnement (déplacements) seront pris en charge par le projet PNIR.

3. ETUDES D'IMPACTS LORS DES PROCHAINES ANNEES DU PNIR 2

Pour ce qui concerne les prochaines années du PNIR, il s'agira de prévoir des études d'impacts à conduire lors de la mise en œuvre de certaines activités du programme, notamment la composante désenclavement (Pistes Rurales) et la composante Infrastructures d'Elevage. Ces études d'impacts devront être réalisées avant la fin du programme de la première année, non seulement pour ne pas retarder le démarrage des activités, mais surtout pour permettre de capitaliser les acquis et corriger les insuffisances notées lors du suivi régulier et des missions d'évaluation.

4. RENFORCEMENT INSTITUTIONEL EN ENVIRONNEMENT

Le plan de renforcement institutionnel comprend deux types de mesures:

- **Mesures institutionnelles**
  Les mesures institutionnelles concernent le renforcement des capacités de la Cellule Environnement de la DNPR mais aussi de la Direction Nationale de l'Elevage, et des services déconcentrés au niveau préfectoral ayant en charge le suivi de la mise en œuvre des activités du PGES.
- **Mesures de formation, information et sensibilisation.**
  Les mesures de formation, d'information et de sensibilisation portent sur le renforcement des capacités des acteurs principalement interpellés par les activités du PNIR II.

Tableau 42 PGES renforcement institutionnel

Mesures	Recommandations /actions envisagées	Responsable
Mesures institutionnelles	Renforcer le personnel de la Cellule Environnement	DNPR (Ministère TP)
	Mettre en place un point focal environnemental au sein de la DNE pour servir d'interlocuteur avec la Cellule Environnement notamment pour le suivi des activités d'élevage et de infrastructures commerciales	PNIR
	Effectuer le suivi et l'évaluation PGES (suivi permanent, évaluation à mi-parcours et évaluation annuelle)	Cellule Environnement SPPR/BRPR Service Elevage
	Réaliser des Etudes d'Impacts Environnementales (PGES) pour les composantes de la 2ème années (notamment Infrastructures de Désenclavement et d'Elevage)	PNIR
	Appuyer la CPE dans la mise en place et l'exploitation de sa base de donnée environnementale	PNIR/Consultant
	Effectuer des levées archéologiques des carrières et des sites	PNIR/Consultant
Mesures de formation, information et sensibilisation	Former le personnel de la Cellule environnementale et sociale	PNIR (Consultants)
	Former les services techniques déconcentrés (SPPR, BRPR, Services Elevage)	PNIR (Cellule Environnement et Consultants)
	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur la Gestion Environnementale et Sociale du PNIR II	PNIR (ONG)
	Sensibiliser les PME, services forestiers, police, gendarmerie, populations	PNIR (ONG)

a. Mesures institutionnelles

La Cellule Environnement dispose d'un personnel technique très limité (deux cadres) pour pouvoir assurer une supervision performante de l'ensemble des mesures préconisées dans le PGES. Pour cette raison, la Cellule a besoin de renforcer son effectif.

Par ailleurs, au regard des exigences environnementales et sociales dans la composante Infrastructures d'Elevage, et compte tenu du caractère sectoriel de la Cellule Environnement qui dépend de la DNPR, il apparaît indispensable de disposer au sein de la Direction Nationale d'Elevage (DNE) d'un point focal environnemental capable de service d'interlocuteur du projet sur les aspects environnementaux et sociaux dans cette composante. La mise en place d'un focal environnemental à la DNE répond au souci de doter le PGES du PNIR II de mécanismes de coordination plus efficace des activités, en vue de garantir la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux dans la mise en œuvre des activités, mais aussi d'assurer le suivi des indicateurs environnementaux et sociaux. Le point focal aidera aussi à constituer une banque de données environnementales dans le secteur de l'élevage ; il pourra aussi participer aux séances d'animation et de sensibilisation des acteurs à la base.

Les mesures institutionnelles concernent aussi le suivi et l'évaluation PGES qui devront se faire de façon permanent dans le cadre du contrôle de la mise en œuvre des activités, à mi-parcours et la fin de la première année s'agissant de l'évaluation.

b. Mesures de formation, d'information et de sensibilisation

Les mesures de formation, d'information et de sensibilisation visent le renforcement des capacités des cadres de la Cellule Environnement, notamment dans le domaine de la planification, de la gestion et du suivi/évaluation des volets environnementaux et sociaux dans les programmes. Elles ont été définies sur la base d'une analyse des besoins exprimés lors des rencontres avec les cadres de la Cellule. Les agents de cette cellule ont très vite situé les enjeux environnementaux et sociaux liés aux activités du PNIR II et ont manifesté leur intérêt d'améliorer leurs compétences dans le domaine environnemental et social. Les mesures de formation des cadres de la Cellule Environnement visent l'atteinte d'un certain nombre de changements de comportements dans l'exercice de leurs fonctions. Cette formation permettra d'avoir une meilleure sensibilité à la problématique environnementale et sociale en rapport avec les programmes et de développer une meilleure capacité technique en évaluation et supervision environnementale et sociale des projets et programmes.

D'autre part, pour garantir la prise en compte effectives des questions environnementales et sociales dans ses activités, le programme PNIR devra aussi renforcer les capacités des structures nationales déconcentrées (SPPR, BRPR, Services forestiers, etc.) interpellées à titre principal sur le suivi de la mise en œuvre du PGES, pour permettre l'atteinte des objectifs de préservation des ressources naturelles et de protection de l'environnement socioéconomique et culturel.

En fin, les mesures d'information et de sensibilisation visent les populations dans les zones d'intervention du projet, notamment sur les activités à réaliser, le contenu du PGES et la nécessité de collaboration lors des travaux. La sensibilisation portera aussi sur les mesures de sécurité, les IST/VIH/SIDA, etc. Le personnel des entreprises de travaux fera aussi l'objet d'un programme de sensibilisation, notamment sur les bonnes pratiques environnementales, la bonne conduite dans les chantiers, le respect des us et coutumes, des mesures d'hygiène et de sécurité, etc. Il en est de même des services de police et de gendarmerie pour ce qui concerne les mesures de sécurité.

Tableau 43 Activités du programme de formation et de sensibilisation

ACTEURS	ACTIVITE	LIEU
Cellule Environnement DNPR	Formation des formateurs Formation en suivi-évaluation (procédures, indicateurs, rapports, etc.) Formation en audit environnemental Formation en étude d'impact Indicateurs environnementaux Base de données environnementales Système d'information géographique Voyages d'études des cadres dans les pays africains (Cameroun, Bénin, Sénégal) dans des structures similaires	Conakry ou Ouagadougou Dakar, Yaoundé ou Cotonou
Service d'Elevage de la DNE	Formation environnementale (hygiène et sécurité ; gestion des déchets ; EIES)	Conakry, Ouagadougou ou autres
Techniciens des services déconcentrés au niveau des Préfectures (SPPR, BRPR, Services Forestiers)	Formation sur le PGES et le suivi des activités environnementales ; sur l'application des clauses environnementales et sociales ; Formation sur les bonnes pratiques d'exécution des travaux.	Au niveau Préfectoral
Services de la police et de la Gendarmerie, etc.)	Sensibilisation sur les mesures de sécurité	Au niveau préfectoral
Personnel des entreprises de travaux	Sensibilisation pré-chantier et durant les travaux	Au niveau préfectoral
Populations Locales	Sensibilisation pré-chantier et durant les travaux Sensibilisation post-chantier	Territoire national
Utilisateurs de la route	Sensibilisation des transporteurs	Territoire national

H. PLAN DE SUIVI - EVALUATION DES PGES

Programmes de Surveillance et de Suivi environnemental
La surveillance environnementale, qui devra être réalisée, a pour but de s'assurer du respect : (i) des mesures proposées dans le plan de gestion environnemental et social (PGES), notamment les mesures d'atténuation ; (ii) des conditions fixées dans le Code sur la protection et la mise en valeur de l'environnement (procédure d'étude d'impact, articles 82 et 83) ; (iii) des engagements du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre par rapport aux bénéficiaires et autres acteurs institutionnels concernés ; (iv) des exigences relatives aux autres lois et règlement en matière d'hygiène et de santé publique, de gestion du cadre de vie des populations, de protection de l'environnement et des ressources naturelles. La surveillance environnementale concernera aussi bien la phase d'exécution des travaux que celle relative à l'exploitation (mise en service).

Quant au suivi environnemental, il permettra de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité de certaines mesures d'atténuation ou de compensation prévues par le PGES, et pour lesquelles subsiste une incertitude. Les connaissances acquises avec le suivi environnemental permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Le Programme de suivi décrit : (i) les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ; (ii) les responsabilités de suivi ; (iv) la période de suivi.

L'objectif de ce programme de suivi environnemental est de s'assurer que les mesures sont exécutées et appliquées selon le planning prévu. Pour la vérification de l'exécution des mesures environnementales, il est proposé de l'effectuer à deux niveaux, par un contrôle permanent des Services Préfectoraux des Pistes Rurales/BRPR, les Services d'Elevage et par un système de supervision par la Cellule Environnement de la DNPR. La participation d'autres acteurs (tels que les Collectivités locales, les ONG, les Services Forestiers, les Services chargés des Mines et de l'Hydraulique au niveau préfectoral, et les services de la gendarmerie et de la police locales) est fortement recommandée.

Le contrôle permanent est fait par le bureau de contrôle qui devra de préférence avoir en son sein, un responsable ayant une sensibilité environnementale et qui pourrait déjà avoir une autre attribution dans le contrôle.

La mission de contrôle doit consigner par écrit (fiches de conformité ou de non conformité) les ordres de faire les prestations environnementales, leur avancement et leur exécution suivant les normes. La mission de contrôle doit aussi saisir la Cellule Environnement de la DNPR pour tout problème environnemental particulier non prévu.

La supervision est faite par la Cellule Environnement de la DNPR:
- à partir de vérifications périodiques soit par les procès-verbaux de chantier, soit par des descentes sur le terrain,
- au moment de la réception des travaux.

En cas de non respect ou de non application des mesures environnementales, la Cellule Environnement de la DNPR, en relation avec la mission de contrôle, initie le processus de mise en demeure adressée à l'entreprise.

Les mesures de surveillance et de suivi-évaluation (élaboration d'un système d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer les impacts et d'un programme de surveillance) seront structurées comme indiqué ci-dessous.

1. COMPOSANTE A - PISTES RURALES

Tableau 44 Programme de Suivi Environnemental Composante Désenclavement

Eléments de suivi et Indicateur	Méthodes et Dispositifs de suivi	Responsables	Période
Eaux - Pollution - Eutrophisation - Sédimentation - Régime hydrologique	- Surveillance des procédures et installation de rejet des eaux usées, - Contrôle des eaux souterraines et de surface autour des bases-vies - Surveillance des activités d'utilisation des eaux de surface, - Surveillance des mesures prises pour le contrôle de l'érosion - Evaluation visuelle de l'écoulement des cours d'eau - Contrôle de la turbidité des cours d'eau et plans d'eau - Contrôle des mesures d'atténuation de la sédimentation.	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		SPPR	Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel
Sols - Erosion/ravinement - Pollution/dégradation	- Evaluation visuelle des mesures de contrôle de l'érosion des sols - Surveillance des pratiques adoptées pour remise en état terrains - Surveillance des contaminations diverses des sols - Identification des zones et contrôle des bases-vies - Contrôle des zones d'emprunt des matériaux et des carrières.	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		SPPR	Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel
Végétation/faune - Taux de dégradation - Taux de reboisement - Feux de brousse - Plantations linéaires	- Evaluation visuelle de la dégradation de la végétation - Evaluation visuelle des mesures de reboisement/plantation - Contrôle des activités de défrichage - Contrôle et surveillance des zones sensibles (frayères, cuvettes) - Contrôle des atteintes portées à la faune	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		SPPR	Mensuel
		Cellule Environnement Service forestier	Annuel
Environnement humain - Occupation espace - Activités socioéconomiques	- Contrôle de l'occupation de l'emprise - Contrôle de l'occupation de terres privés/champs agricoles - Embauche main d'œuvre locale en priorité - Respect des sites sacrés (cimetières)	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		SPPR	Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel
- Hygiène et santé - Pollution et nuisances	Au plan sanitaire, un suivi sera assuré de façon permanente pour vérifier : - la présence de vecteurs de maladies et l'apparition de maladies liées aux travaux - Maladies diverses liées aux projets routiers (IST/VIH/SIDA, etc.) - le respect des mesures d'hygiène sur le site	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		SPPR	Mensuel
		Cellule Environnement Centres/postes de santé	Annuel
	- Surveillance des pratiques de collecte et d'élimination des déchets - Contrôle des lieux de rejets de déblais et autres résidus -	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		SPPR	Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel
Sécurité	S'agissant de la sécurité, un contrôle sera assuré de façon permanente pour vérifier : - la disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident - l'existence d'une signalisation appropriée - le respect des dispositions de circulation - la conformité des véhicules de transport - le respect de la limitation de vitesse - le respect des horaires de travail - le port d'équipements adéquats de protection	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		SPPR	Mensuel
		Cellule Environnement	Mensuel
		Police et Gendarmerie	Permanent

2. COMPOSANTE B - INFRASTRUCTURES D'URGENCE

Tableau 45 Programme de Suivi Environnemental Infrastructures d'Urgence

Eléments de suivi et Indicateur	Méthodes et Dispositifs de suivi	Responsables	Période
Environnement humain Hygiène et santé et Sécurité	un suivi sera assuré de façon permanente pour vérifier : - Maladies diverses liées aux projets routiers (IST/VIH/SIDA, etc) - le respect des mesures d'hygiène - le respect des mesures de sécurité (port d'équipements adéquats de protection)	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		BRPR	Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel

3. COMPOSANTE C - INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

Tableau 46 Programme de Suivi Environnemental Centre Conditionnement de Kankan

Eléments de suivi et Indicateur	Méthodes et Dispositifs de suivi	Responsables	Période
Environnement humain - Hygiène et santé - Pollution et nuisances	Au plan sanitaire, un suivi sera assuré de façon permanente pour vérifier : - les pratiques de collecte et d'élimination des déchets - les rejets de déchets divers - le respect des mesures d'hygiène sur le site	Ingénieur contrôle	Durant les travaux
		BRPR	Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel

Tableau 47 Programme de Suivi Environnemental Infrastructures d'Elevage

Eléments de suivi et Indicateur	Méthodes et Dispositifs de suivi	Responsables	Période
Eaux - Pollution	- Surveillance des procédures et installation de rejet des eaux usées, - Contrôle des de surface autour des abattoirs, aires d'abattage - Surveillance des activités d'utilisation des eaux de surface, - Contrôle de la pollution des cours d'eau et plans d'eau - Contrôle des mesures d'atténuation de la pollution	Comité de gestion Service élevage	Journalier Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel
Environnement humain - Reboisement des sites - Points d'eau - Toilettes - Restaurants - Occupation espace par les activités - Hygiène et santé - Pollution et nuisances	- Evaluation visuelle des mesures de reboisement/plantations - Contrôle visuel de la réalisation des points d'eau, toilettes, restaurants, etc. - Vérification des indemnisations et du recasement des déplacés	Comité de gestion Service élevage	Journalier Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel
	- Au plan sanitaire, un suivi sera assuré de façon permanente pour vérifier : - la qualité de la viande (contrôle sanitaire) - la santé du bétail (vétérinaire), la présence de vecteurs de maladies - les installations d'hygiène et de conservation de la viande - le respect des mesures d'hygiène sur les sites	Comité de gestion Service élevage	Journalier Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel
	- Surveillance des pratiques de collecte et d'élimination des déchets - Contrôle des lieux de rejets de déblais et autres résidus - l'entretien et la maintenance des latrines publiques	Comité de gestion Service élevage	Journalier Mensuel
		Cellule Environnement	Mensuel
Sécurité	S'agissant de la sécurité, un contrôle sera assuré de façon permanente pour vérifier : - la disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident - l'existence d'une signalisation appropriée - le port d'équipements adéquats de protection	Comité de gestion Service élevage	Journalier Mensuel
		Cellule Environnement	Annuel

I. COUTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PNIR 2

L'estimation des coûts du Plan de Gestion Environnementale et Sociale a été basée sur des prix moyens pratiqués actuellement au niveau national. Les tableaux ci-dessous présentent d'abord la structure des coûts de la gestion environnementale et sociale **pour la première année** du PNIR II et donne également une estimation des coûts de la gestion environnementale et sociale du PNIR 2 **pour la durée du projet**. Tous les coûts sont prévus d'être pris en compte dans le cadre du financement dudit programme.

1. COMPOSANTE A - PISTES RURALES

Tableau 48 Coûts composante A - Pistes rurales

Mesures environnementales et sociales	Coût total USD ($)
Sensibiliser le personnel de chantier sur les MST et distribution de condoms	25 000
Sensibiliser le personnel sur l'usage du feu	
Sensibiliser le personnel de conduite Installer des panneaux de limitation de vitesse	
Sensibiliser les populations locales (MST)	
Reboiser les sites de carrières par des espèces appropriées	33 000
Planter des arbres à la traversée des villages	
Reboiser les talus amont et aval des chaussées des pistes de montagne en zone érodée.	
Planter des arbres sur les talus des remblais d'accès aux ouvrages	
Boucher les nids de poules sur les chaussées pour éviter les bourbiers	Mesures à insérer dans les DAO
Régaler les carrières de manière à éviter l'érosion des sols et l'écoulement des eaux vers la chaussée, les cours d'eau	Mesures à insérer dans les DAO
Installer des panneaux de signalisation dans les endroits critiques et des ralentisseurs à la traversée des villages	13 000
TOTAL	**71 000 USD**

2. COMPOSANTE B - INFRASTRUCTURES D'URGENCE

Comme le nombre exact de sites à réhabiliter la 1ère année n'a pas été fourni lors de l'évaluation, nous avons estimé ce nombre à cinq.

Tableau 46 Coûts Infrastructures d'Urgence

Mesures d'atténuation	Quantité	Coût unitaire	Coût total
Sensibilisation population et personnel de chantier sur les mesures de sécurité et MST	5	1000	5 000

3. COMPOSANTE C - INFRASTRUCTURES COMMERCIALES

Tableau 49 Coûts Centre de conditionnement de mangue de Kankan

Mesures d'atténuation	Quantité	Coût unitaire USD $	Coût total US $
Système de collecte des eaux usées, avec bassin décantation et puits perdu	1	10 000	10 000
TOTAL			**10 000 USD**

Tableau 50 Coûts Abattoirs

Mesures d'atténuation	Quantité	Coût unitaire UDS ($)	Coût total USD ($)
Sensibiliser les usagers sur l'utilisation des infrastructures, l'hygiène	2 séances	1000	2000
Prévoir une salle de soins avec équipements	2	2000	4000
installer des toilettes publiques	2	2500	5 000
prévoir l'adduction d'eau (ou puits foré) avec réseau de distribution	2	1000	2000
Mettre en place un système de collecte et évacuation des eaux usées (aux de lavage et sang) vers un bassin de stockage avec puits perdu ou rejet vers cours d'eau	2	2000	4000
mettre en place des bacs et égouttoirs pour la récupération des contenus des viscères et procéder à leur évacuation vers les fosses à fumiers	20	200	4000
réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs	2	500	1000
prévoir des fosses septiques pour les déjections liquides	2	1500	3000
prévoir des incinérateurs artisanaux pour le brûlage des cornes et des os (envisager aussi le broyage pour des besoins de fertilisation)	2	1000	2000
prévoir une salle (laboratoire) de contrôle	2	2000	2000
prévoir un groupe électrogène pouvant supporter 2 ou 3 frigo pour éviter la mauvaise conservation des produits)	2	3000	6000
Mesures d'atténuation	**Quantité**	**Coût unitaire UDS ($)**	**Coût total USD ($)**

Tableau 51 Coûts Aires d'abattage

Mesures d'atténuation	Quantité	Coût unitaire USD ($)	Coût total USD ($)
- Sensibilisation des usagers sur l'hygiène et l'utilisation des infrastructures	3	1000	3000
- Prévoir une trousse de soins	3	2000	6000
- installer des toilettes publiques	3	1500	4500
- prévoir un point d'eau (puits foré)	3	1000	3000
- mettre en place des bacs et égouttoirs pour la récupération des contenus des viscères et précéder à leur évacuation vers les fosses à fumiers	3	200	600
- réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs	3	500	1500
- prévoir des incinérateurs artisanaux pour le brûlage des cornes et des os (envisager aussi le broyage pour des besoins de fertilisation)	3	1000	3000
TOTAL			**21 600 USD**

Tableau 52 Coûts Parcs de transit et Marchés de bétail

Mesures d'atténuation	Quantité	Coût unitaire USD ($)	Coût total USD ($)
prévoir des parcelles fourragères (reboisement par des espèces appétées)	10 ha	500	5000
sensibiliser les populations locales	3	1000	1500
prévoir un point d'eau (puits foré)	3	1000	3000
réaliser des fosses à fumier d'entreposage des déjections du bétail (engrais organiques) et mettre en place un système de collecte et d'évacuation vers les utilisateurs	3	500	1500
Prévoir des latrines simples et adaptées	3	1500	4500
Prévoir un local à usage de restaurant pour les usagers	3	1500	4500
Sensibiliser les usagers à l'hygiène du milieu	3	1000	3000
Assurer la clôture du site	3	2000	6000
TOTAL			**29 000 USD**

Tableau 53 Coûts Boucherie Kaloum - Dixinn – Forécariah

Mesures d'atténuation	Quantité	Coût unitaire USD ($)	Coût total USD ($)
- sensibiliser les usagers environnants	3	1000	3000
- prévoir une trousse de soins	3	2000	6000
- Mettre en place un système de collecte et d'évacuation des eaux de lavage des planchers, raccordé au réseau d'égout ou fosse septique	3	2000	6000
- Mettre en place des poubelles de collecte des déchets (plastiques, demi-fûts)	15	40	600
- Démolition des occupations existantes Clôture du site et Réparation des égouts			2000
- Faire le carrelage du sol jusqu'à 2 m de hauteur			Pour mémoire (prévu dans DAO)
TOTAL			**17 600 USD**

Tableau 54 Frais de compensation des délocalisations (1ère année)

Commune	Montant frais de délocalisation
Kaloum	1100
Dixinn	13 200
Forécariah	500
Total	**14 800 USD**

4. RECAPITULATIF DES COUTS DE LA 1ERE ANNEE

N°	Composante	Coûts en USD
1	Infrastructure de Désenclavement	71 000
2	Infrastructures de Commercialisation	10 000
3	Infrastructures d'Elevage - Abattoirs : **35 000** - Aires d'abattage : **21 600** - Parcs à bétail : 29 000 - Boucheries : **17 600**	103 200
4	Infrastructures d'Urgence	5 000
5	Frais de compensation des délocalisations	14 800
6	Mesures institutionnelles – Etudes et Suivi	**73 500**
	TOTAL	**277 500 USD**

5. COUTS DES MESURES INSTITUTIONNELLES ET DU SUIVI POUR LA DUREE DU PNIR 2

Mesures	Recommandations /actions envisagées	Coût USD ($)
Mesures institutionnelles (Etudes et Suivi)	Effectuer le suivi permanent du PGES (SPPR)	15 000
	Effectuer le suivi-évaluation (4 missions au début, à mi-parcours et à la fin de la première année, par la CPE/DNPR)	20 000
	Réaliser des Etudes d'Impacts Environnementales (PGES) pour les composantes (année 2, 3 et 4, notamment Infrastructures de désenclavement et de commercialisation)	30 000
	Appui technique par la **Direction Nationale de l'Environnement** en termes de suivi des actions environnementales	8 000
	Appui à la CPE dans la mise en place et l'exploitation de sa base de donnée environnementale	50 000
	Appui technique à la **Direction National de l'Elevage** (point focal environnement) pour le suivi environnemental des infrastructures d'élevage et l'acquisition de matériels techniques	20 000
	Levées archéologiques des carrières et des sites	50 000
Mesures de formation, information et sensibilisation	Former le point focal environnement de la Direction National de l'Elevage	6 000
	Former le personnel de la Cellule environnementale et sociale	25 000
	Organiser voyage d'étude pour la Cellule Environnement	20 000
	Former les services techniques déconcentrés (SPPR, BRPR, Services Elevage, les services forestiers, les services de police les Entreprise TP)	50 000
	Organiser des campagnes d'information et de sensibilisation des populations sur la Gestion Environnementale et Sociale du PNIR II	
TOTAL		**294 000 USD**
Total sur les 4 ans : 224 000 USD, soit en moyenne 73 500 USD par année		

6. COUTS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE POUR LA DUREE DU PNIR 2

Tableau 55 Coût moyens de la Gestion Environnementale et Sociale du PNIR 2 par année

Année	1ère	2ème	3ème	4ème	Total
Coûts USD	**277 500 $**	**277 500 $**	**277 500 $**	**277 500 $**	**1 110 000 $**

Tableau 56 Coût de la Gestion Environnementale et Sociale du PNIR 2 par composante pour les 4 années

N°	Composante	Coûts en USD
1	Infrastructure de Désenclavement	284 000
2	Infrastructures de Commercialisation	40 000
3	Infrastructures d'Elevage	412 800
4	Infrastructures d'Urgence	20 000
5	Frais de compensation des délocalisations	59200
6	Mesures institutionnelles – Etudes et Suivi	294 000
	TOTAL	**1 110 000 USD**

ANNEXES

Annexe 01 Abréviations- Sigles et Acronymes

ADC	Agences de Développement Communautaires
BET	Bureau d'Etudes Techniques
BM	Banque Mondiale (*World Bank*)
BRPR	Bureau Régional des Pistes Rurales
CPE	Cellule pour la Protection de l'Environnement
CRA	Chambre Régional d'Agriculture
CVEP	Comité Villageois d'Entretien des Pistes
DAO	Dossier d'appel d'offres
DNE	Direction Nationale de l'Élevage (MAE)
DNEF	Direction Nationale des Eaux et Forêts (MAE)
DNEnv	Direction Nationale de l'Environnement (MMGE)
DNFC	Direction Nationale des Forêts et Chasse
DNGR	Direction Nationale du Génie Rural (MAE)
DNH	Direction Nationale de l'Hydraulique
DNPR	Direction Nationale des Pistes Rurales
DPDRE	Direction Préfectorale Développement Rural et Environnement
EIE	étude d'impact environnemental
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
FG	Franc guinéen
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'élevage
MMGE	Ministère des Mines, de la Géologie et de l'Environnement
IST	Infection sexuellement transmissible
MTPT	Ministère des Travaux Publics et Transport
ONG	Organisation non gouvernementale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PME	Petite et moyenne entreprise
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PNIR	Projet National d'Infrastructures Rurales
SIG	Système d'information géographique
SPEn	Section Préfectorale Environnement
SPFC	Section Préfectorale Forêts et Chasse

Annexe 02 Auteurs de l'analyse

Les auteurs du *Plan de Gestion Environnementale et Sociale du PNIR2 première année* et du *Cadre pour la réinstallation des personnes* ont été sélectionnés et mobilisés par le bureau BUURSINK
L'équipe se présente comme suit :

Position	**Nom de l'expert**
Expert international en environnement avec expérience dans le secteur de transport, **chef de mission**	Mbaye Mbengue FAYE
Conseiller international en évaluation environnementale, spécialiste des Safeguard Policies de la Banque Mondiale	Dr John BUURSINK
Environnementaliste	El Hadji Birahim Fall
Expert forestier	Cheick CONTE
Sociologue	Marie Yvonne CURTIS
Expert régime foncier	Ibrahima DIAKITE
Enumératrice personnes déplacées	Madame Mariama DIALLO
Homologue MTTP/DNPR/ CPE	
Chef Cellule pour la Protection de l'Environnement	Elhadj Aboubacar Sidiki BARRY

Annexe 03 Bibliographie

Editeur	Titre	Ville de publication	Date
Ministère Agriculture et d'Elevage DNE Second PNIR BCEOM – BDPA – BEI-GC	Evaluation Environnementale Stratégique (EES) – Phase 2 Rapport Final- Volume 1 : Généralités	Conakry	2002
Ministère Agriculture et d'Elevage DNE. Second PNIR BCEOM – BDPA – BEI-GC	Evaluation Environnementale Stratégique (EES) – Phase 2 Rapport Final- Volume 2 : Composantes	Conakry	2002
Ministère Agriculture et d'Elevage DNE Second PNIR BCEOM – BDPA – BEI-GC	Evaluation Environnementale Stratégique (EES) – Phase 2 Rapport Final- Volume 3 : Annexes	Conakry	2002
Direction Nationale de l'Elevage Anna Martella Marie Yvonne Curtis	Evaluation d'Impact Social Document de Préparation du Second PNIR	Conakry	2001
Banque Mondiale / Secrétariat francophone de l'Association Internationale pour l'Evaluation d'Impacts	Manuel d'Evaluation Environnementale. Vol.1 : Politiques, procédures et questions intersectorielles	Montréal	1999
Banque Mondiale / Secrétariat francophone de l'Association Internationale pour l'Evaluation d'Impacts	Manuel d'Evaluation Environnementale. Vol.2 : Lignes directrices sectorielles.	Montréal	1999
Banque Mondiale	Manuel Opérationnel de la Banque Mondiale – Politiques Opérationnelles	Washington	1999
Banque Mondiale/ Région Afrique, Département Technique, Division Environnement et développement durable et Département du Sahel, Division Infrastructures	L'Entretien Routier et l'Environnement- l'entretien des routes à l'entreprise ; VOLUME V	Washington	1994
Banque Mondiale	Project Appraisal Document, Guinea Second National Rural Infrastructure Project	Washington	2003
Ministère des Ressources naturelles et de l'Environnement – République de Guinée	Code sur la Protection et la Mise en Valeur de l'Environnement	Conakry	1987

Annexe 04 Personnes consultées

Organisme	Ville	Prénoms - Nom	Service / Fonction
DNPR	Conakry	Alhassane Aminata Touré	Directeur DNPR
		Elhadj Abobacar Sidiki Barry	Chef CPE
		M. Tounkara	CPE
		Bengaly NABE	Consultant BM
DNE	Conakry	Aly KONTE	Chef Division/DNE
		Ciré Barry Mamadou	Chef Service /DNE
Ministère du Plan	Conakry	Aboubacar DIA	Conseiller Technique
CAFEX	Conakry	BAH Ousmane	Coordonnateur
		Mamadou CONDE	Chef Division Technique
DNEnv	Conakry	Sylla Mamadouba	Directeur National
DNE	Conakry	Dr. Marie Camara	Directeur Régional Elevage
		Mayenaba Conté	Chef SPRA/ Kaloum
		Assa Camara	Chef SPRA/Dixinn
Préfecture	Coyah	Aliou Kanté	Chef Service
		Amadou Bailo Kanté	Technicien
		Bocar Nouhan Diallo	Vétérinaire
Collectivité locale	Berteya	Thierno Ibrahima Sorry	Président District
		Thierno Abdoulaye Barry	
		Sidi Mouctar DIALLO,	C/S PRA Kindia
		Dr Abdoulaye SANGARE	Médecin Vétérinaire
Collectivité locale	Konkouré	Dr Yaya SOUMAH,	C/S PRA Mamou
		SOW Amadou Oury	C/Poste Vétérinaire
		El. Morlaye CAMARA,	Président CRD
		Yaya CAMARA	Notable
		El. Moudjitaba DIALLO	Coordinateur Régional des éleveurs
Collectivité Locale	Forécariah	Mme Hadja Maciré FOFANA	Maire de la Commune
		Monsieur SOUMAH	Secrétaire Général Commune
		M. Alpha SOW	C/SPRA
		M. El. Fodé SOUMAH	DPDRE
Collectivité Locale	Kolaboui	El. Lamine KALISSA	Président de la CRD
		Monsieur Mouctar DIALLO	chef de poste vétérinaire
		Monsieur Housseyne DIALLO	Sous-Préfet adjoint
		Monsieur Salifou CONTE	Secrétaire communautaire
Collectivité Locale	Sangarédi	M. Mamadou Diouldé BAH	Président de la CRD
		Madame Fatou BAH	chef de poste vétérinaire
		M. Samba Kolo CAMARA	chef de district
		M. Souleymane BAH	chargé de l'Elevage
Collectivité Locale	Kankan	M. SOUMAH	Préfet de Kankan
		El. Mamoudou TOURE	Président CRA
Collectivité Locale	Linsan	Dr Yaya SOUMAH	chef SPRA
		M. Laye Moussa DONZO	chef de poste vétérinaire
		M. Baba Adama DIALLO	chef des bouchers
Collectivité Locale	CRD- Soromaya / Kérouané	Alexis Sâa TOLNO Kérouané	Chargé d'aménagement / SPGR/
		Diara CAMARA	Président de district /Tinsinko
		El H. Ali CAMARA	Conseil islamique / Tinsinko
		Koni Yomba MARA	Président CRD/ Soromaya
Collectivité Locale	CRD- Malèya / Siguiri	Diara Dioubaté	SPGR/ Siguiri
Collectivité Locale	CRD- Thionthian/Télémélé	Salifou Camara	SPGR/ Télémélé
		Mamadou Kolenté Camara	DPDRE/ Télémélé
		Ibrahima Guirassi	Sous Préfet /Thionthian
		Elhadj Alseny Diallo	President CRD/Thionthian

Collectivité Locale	CRD- Missira / Télémélé	Mamadou Boye Bah	Chargé des eaux et forêts /Missira
		Salifou Camara	SPGR/Télémélé
		Sekou Kasali Bayo	Sous Préfet Missira
Collectivité Locale	CRD Kobikro	Moundoukoba Mansaré	Trésorier CRD
		Kélétigui Sidibé	Sous-Préfet Adjoint
		Aboubacar Sidiky Kaba	ADC / CRD
Collectivité Locale	CRD Bolodou	Saa Norbert Fangadouno,	Notable
		Eugène Fatamba Tinkiano	Chef SPPR
Collectivité Locale	CRD Koropara	Christophe Nampadi Tinkiano	Chef SPPR
		Sory Mara	BRPR
Collectivité Locale	CRD Banié	Ansoumane Laye Kourouma	Chef SPPR
		Omaky Kpoghomou	Président District de Banié
		Laurant Camara	Secrétaire Communautaire CRD
		Niankoye Delamou	Directeur d'école
Collectivité Locale	CRD Bêtha	Lt Saa Oscar Kamano	Sous Préfet
		Jerome Zaoro Louamou	Président CRD
		Ansoumane Laye Kourouma	Chef SPPR
		Abou Balamou	Président District de Oréakoré

Liste des participants aux ateliers de validation des rapports provisoires de l'évaluation environnementale et PGES de l'année 1 du PNIR 2 et du plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES) des micro-projets du PACV, tenus à Conakry le 5 et 6 février 2004.

N°	Prénoms et Nom	Service
1	Hadja Mariama DIALLO	CPEnv / DNPR
2	Sadou BARRY	DNA / Ressource Foncière
3	Amadou DIAOUNE	Abattoir Centrale
4	Mohamed SOUMAH	BEP / MTPT
5	Filiba TRAORE	Chef Div. M.Plan
6	Mamadou Bhoye BAH	CERE /Université Conakry
7	Mamadou Ciré BARRY	DN Elevage
8	Souleymane BAH	Chef BRPR / N'Zérékoré
9	Mayenaba CONTE	Chef SPRA Kaloum – Conakry
10	Aïssata CAMARA	Chef SPRA Dixinn – Conakry
11	Mariama Oury BARRY	ADF
12	Karim BANGOURA	DN Environnement
13	Ibrahima S.D. CAMARA	ONG / APEDD
14	Boubacar BAH	Chef BRPR Mamou
15	Maxime KOIVOGUI	Directeur Exécutif ONG / EUPD
16	Oumar DIALLO	Division Pistes / DNPR
17	Dr Mamadou Hassimiou FOFANA	Institut Géographique National
18	Mamadou CONDE	CAFEX
19	Fodé KEITA	SATP/DNPR
20	Cheick Ibrahima CONTE	Consultant BUURSINK
21	Aliou CAMARA	Directeur Opér. ONG /AGUIPSE
22	Mohamed Ali CAMARA	Bureau d'Etudes privé BEI-GC
23	Falaye KONE	DN Eaux et Forêts
24	Dr Yacouba CAMARA	DNA/SNRFR
25	Fréderic GUILAUME	AFD
26	Djibril CAMARA	BRPR / Labé
27	Wilfred Yves Noël BANGOURA	SNAPE
28	Mohamed BANGOURA	Coord. URC /PACV Kindia
29	Dr Alice Doré	DN Santé Publique
30	Soriba CAMARA	Chef BRPR Faranah
31	Abdoulaye Sadio DIALLO	Secrétaire général ONG / VGE
32	Alpha BAH	Représentant Résident BID
33	Joseph SYLLA	ONG / AGEIE
34	Maurice KAMANO	Société NABEKAM-BIO
35	Alpha CAMARA	Coord. URC / PACV N'Zérékoré
36	Mme CAMARA Aminatou BARRY	Coordinatrice Nationale PACV
37	Mme BALDE Hadja Fatoumata DIOP	Directrice Nle Promotion Invest. Publ
38	Cheick Souleymane DIABY	DN Décentralisation
39	Mamadou Malal DIALLO	SN Infrastruct. Equip. Scolaire
40	Djessou TOURE	DNPR
41	Abou CAMARA	Président CRD Manéah
42	Elhadj Mamadou Kolon BARRY	Président CRD Daralabé
43	Saran Mady KABA	Coord. URC / PACV Labé
44	Elhadj Boubacar Sidiki BARRY	Chef CPEnv. / DNPR
45	Ibrahima DIAKITE	Consultant/Modérateur Atelier
46	Mahmoudou TOUNKARA	CPEnv. / DNPR
47	Mouminatou Tata	DN Environnement
48	Mamadou DIAKITE	ONG / GVDHG
49	Aboubacar SYLLA	ONG / AGEIE
50	N'Fansou SYLLA	Suivi - Evaluation URC PACV Kankan
51	Alhassane Aminata TOURE	Directeur National Pistes Rurales
52	Faye M'Bemgue FAYE	Consultant BUURSINK

Atelier de validation du rapport provisoire de l'évaluation environnementale et du plan de gestion environnementale et sociale de l'année 1 du PNIR2

Tenue du 5 au 6 février 2004 au centre de formation de la Banque Centrale à Conakry, le groupe de travail composé des cadres des différents services impliqués dans la mise en œuvre du PNIR2, après examen et analyse du rapport cités en objet, a fait les remarques et observations suivantes. Sur le document, toutes les pages ont été revues et des corrections ont été proposées sur le fond et la forme :

Pour les recommandations de forme, le groupe de travail demande au Consultant la relecture attentive du document pour corrections ;

En ce qui concerne les remarques d fonds, elles portent essentiellement sur le PGES. Il s'agit, entre autres, de :

- prévoir un manuel d'entretien technique des infrastructures de commercialisation ;
- défini un horaire de travail pour atténuer les nuisances ;
- prévoir un protocole d'accord entre le point focal de la DNE, le laboratoire de référence et la Cellule Environnementale de la DNPR ;
- prévoir l'utilisation des incinérateurs artisanaux dans les abattoirs ;
- exiger des visites médicales et la vaccination du personnel dans les abattoirs et boucheries contre d'éventuelles maladies contagieuses.

S'agissant des coûts, le groupe de travail a estimé que certains coûts ont été minorés, tels que :

- les toilettes publiques ;
- les bacs et égouttoirs ;
- les fosses septiques ;
- les trousses de soins ;
- les mesures de renforcement institutionnel.

Toutes ces remarques et observations devront être prises en compte par le Consultant afin d'améliorer la qualité du document.

Le groupe de travail a également examiné le rapport sur le Cadre de Politique de Réinstallation et n'a pas relevé d'observations particulières.

Le groupe de travail félicite le consultant pour le travail bien fouillé et adopte les documents sous réserve des corrections proposées.

Le Rapporteur

Groupe de travail

1. Hadja Mariama Diallo, DNPR
2. Sadou Barry, DNA/ressources foncières
3. Amadou Diaouné, Abattoir Centrale
4. Mohamed Soumah, BEP/MTPT
5. Filiba Traoré
6. Mamadou Bhoye Bah, CERE
7. Mamadou Ciré Barry, DNE
8. Souleymane Bah, BRPR, N'zérékoré
9. Mayenaba Conté SPRA/Kaloum
10. Aissatou Camara SPRA Dixinn
11. Mariama Oury Barry ADF
12. Karim Bangoura DNE
13. Ibrahima S.D. Camara APEDD
14. Boubacar Bah BRPR Mamou
15. Maxime Koïvogui EUPD
16. Oumar Diallo DNDR
17. Dr. Mamadou Hassimou Fofana IGN
18. Mamadou Condé, CAFEX
19. Fodé Keïta SATP/DNPR
20. Cheikh Ibrahima Conté, Consultant

Annex 05 Lettre d'approbation des rapports

Evaluation Environnementale et PCED an 1 PNIR 2 et
Cadre Politique de réinstallation de la Direction Nationale de l'Environnement

MINISTERE DES MINES, DE LA GEOLOGIE
ET DE L'ENVIRONNEMENT

DIRECTION NATIONALE
DE L'ENVIRONNEMENT

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

Conakry, le 5 Février 2004

N° 021.../MMGE/DNE/04

Le Directeur National

A
Monsieur le Directeur National
des Pistes Rurales
- Conakry -

Objet : Rapports Evaluation Environnementale et PGES an 1 PNIR2 et Cadre de Politique de Réinstallation

Référence : Lettre n°060/MTPT/D NPR/CAB/04 du 30 janvier 2004

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception des rapports relatifs à l'Evaluation Environnementale et PGES an 1 PNIR2 et au Cadre de Politique de Réinstallation, élaborés par le cabinet BUURSINK International Consultants in Environmental Management.

Lesdits rapports ont fait l'objet d'une étude approfondie par mes services compétents et ont été approuvés par la Direction Nationale de l'Environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Direction Nationale de l'Environnement Le Directeur

Mamadouba SYLLA

Siège : CONAKRY Route du Niger, Quartier Lansàboundji, face ENAM
B.P : 3118 Tél : (224) 46 - 48 - 50 Télécopieur : (224) 45 - 15 - 89/41 - 49 - 13

ANNEXES TECHNIQUES

ANNEXE TECHNIQUE 01 DISPOSITIONS CONTRACTUELLES

Les présentes clauses concernent les mesures générales et spécifiques à insérér dans les DAO et sont destinées à aider les personnes en charge de la rédaction de dossiers d'appels d'offres ou de marchés d'exécution dans les composantes Désenclavement, Infrastructures Commerciales et Infrastructures d'Elevage, afin qu'elles puissent intégrer dans ces documents des prescriptions permettant d'optimiser la protection de l'environnement et du milieu socio-économique. Les clauses sont spécifiques à toutes les activités de chantier pouvant être sources de nuisances environnementales et sociales. Il reste cependant vrai qu'il n'est pas possible d'envisager tous les cas possibles et que les clauses proposées doivent servir de guide et ne remplacent aucunement une étude d'impact environnemental et social d'un projet.

1. Mesures communes à toutes les composantes

1.1. Aspects environnementaux et sociaux dans les soumissions

Le soumissionnaire devra proposer dans sa soumission :
- un plan de réalisation des activités
- des mesures qui seront prises afin de protéger l'environnement
- des travaux de remise en état et un exposé méthodologique décrivant de quelle manière il compte éviter les effets négatifs de minimiser les effets inévitables

En plus, les entrepreneurs devront présenter, lors de la soumission de leur offre, un plan de réalisation qui s'inspire essentiellement des mesures préconisées dans le présent PGES.

1.2. Aspects environnementaux dans les Dossiers d'Appel d'Offres (DAO)

Obligations générales
Le titulaire du marché devra respecter et appliquer les lois et règlements sur l'environnement existants et en vigueur dans le pays. Dans l'organisation journalière de son chantier, il doit prendre toutes les mesures appropriées en vue de minimiser les atteintes à l'environnement, en appliquant les prescriptions du contrat et veille à ce que son personnel, les personnes à charge de celui-ci et ses employés locaux, les respectent et les appliquent également

Programme d'exécution
Dans un délai d'un mois à compter de la notification de l'attribution du marché, l'entrepreneur devra établir et soumettre à l'approbation du représentant du Maître d'oeuvre un Programme définitif de gestion environnementale et sociale détaillé, comportant les indications suivantes :
- l'organigramme du personnel dirigeant avec identification claire de la (des) personne(s) responsable(s) de la gestion environnementale et sociale du projet.
- un plan de gestion environnementale et sociale du chantier comportant notamment :
  - un plan de gestion des déchets de chantier (type de déchets prévus, mode de collecte, mode et lieu de stockage, mode et lieu d'élimination...),
  - un plan de gestion de l'eau (mode et source d'approvisionnement, débits utilisés, rejets...), le système de traitement prévu pour les eaux résiduaires des chantiers, le lieu de rejet et le type de contrôle prévu...
  - un plan de gestion globale pour l'exploitation et la remise en état des zones d'emprunt et des carrières (action anti-érosion, réaménagement prévu).
- une description générale des méthodes que le Titulaire propose d'adopter pour réduire les impacts sur l'environnement physique et biologique de chaque phase de travaux,
- une description générale des mesures que le Titulaire propose d'adopter pour favoriser les impacts socio-économiques positifs et éviter les incidences négatives.

Plans du Titulaire
En cours d'exécution du marché, le Titulaire établit et soumet à l'approbation du représentant du Maître d'Œuvre les documents suivants :
Un mois avant l'installation des chantiers, sites d'emprunt et des aires de stockage :

- la localisation des terrains qui seront utilisés,
- la liste des accords pris avec les propriétaires et les utilisateurs actuels de ces aires et la preuve que ces utilisateurs ont pu trouver des aires similaires pour continuer leurs activités,
- un état des lieux détaillé des divers sites,
- un plan général indiquant les différentes zones du chantier, les implantations prévues et une description des aménagements prévus,
- un plan de protection de l'environnement du site détaillé pour la base-vie, avant d'en démarrer la construction.
- le plan de gestion des déchets amendé,
- la description des mesures prévues pour éviter et lutter contre les pollutions et les accidents tels que pollutions du sol, des nappes et des eaux de surface, incendies et feux de brousse, accidents de la route.
- la description de l'infrastructure sanitaire prévue et son organisation,
- la liste des mesures prévues afin d'assurer un approvisionnement des travailleurs en aliments (viande, poisson,....) et en bois et celles prévues afin de favoriser l'achat des produits locaux de la zone du projet, à l'exception de la viande de chasse.
- le plan de réaménagement des aires à la fin des travaux,
- les articles du règlement de chantier traitant du respect de l'environnement, des déchets, des actions prévues en cas d'accident, des obligations en matière de conduite des véhicules, de la réparation et de l'entretien des véhicules...,

Un mois avant la phase d'abattage des arbres :

- un plan d'abattage et l'utilisation prévue des arbres abattus, l'objectif étant de limiter au maximum ces abattages.

Mensuellement :

- Un point sur le niveau de sécurité sur le chantier et les mesures mises en oeuvre pour maintenir celui-ci à un niveau élevé,

À la fin des travaux :

- Le schéma d'itinéraire complété par les travaux qu'il aura entrepris et avec les indications des améliorations de l'environnement qu'il aura opérées.

Sécurité sur les chantiers
Le Titulaire sera soumis aux régimes particuliers d'hygiène et de sécurité définis par la réglementation en vigueur dans l'Etat du Maître d'Ouvrage. Il organisera un service médical courant et d'urgence à la base-vie, adapté à l'effectif de son personnel. De plus, il devra disposer dans son équipe d'un coordonnateur sécurité qui veillera à assurer une sécurité maximum sur le chantier et dans la base-vie, tant pour les travailleurs que pour la population et autres personnes en contact avec le chantier.

Sauvegarde des propriétés riveraines
L'entrepreneur devra, sous le contrôle de l'Ingénieur, nettoyer et éliminer à ses frais toute forme de pollution due à ses activités, et indemniser ceux qui auront subi les effets de cette pollution.

Entraves à la circulation
L'entrepreneur doit maintenir en permanence la circulation et l'accès des riverains en cours de travaux. Les riverains concernés sont ceux dont l'habitat existait avant la notification du marché. Le maintien des chantiers en activité pendant la nuit sera subordonné à l'autorisation du Maître d'oeuvre.
L'entrepreneur devra mettre en application une limitation de vitesse pour tous ses véhicules circulant sur la voie publique.
Les déviations provisoires devront permettre une circulation sans danger. La signalisation, adaptée à chaque déviation, sera conforme aux dispositions explicitées dans les textes en vigueur sur la signalisation temporaire et restera aux frais et risques de l'entrepreneur.

Obligations au titre de la garantie
L'entrepreneur du présent marché est tenu pendant la durée du délai de garantie des travaux, à effectuer l'entretien courant des ouvrages réalisés et à remédier aux impacts négatifs qui seraient constatés, tels que les érosions ou les éboulements de terrain provoqués par la saison des pluies. Les aspects environnementaux tels que la reprise de végétation, le rétablissement des écoulements et du régime des cours d'eau, la remise en culture de terres agricoles sont également couverts par ce délai de garantie.

Installation de chantier
L'entrepreneur proposera à la mission de contrôle le lieu de ses installations de chantier et présentera dans un délai d'un mois, à compter de la date de notification de démarrage des travaux, un plan de protection de l'environnement du site comportant :
- un plan de gestion des déchets de chantier (type de déchets prévus, mode de récolte, mode et lieu de stockage, mode et lieu d'élimination...),
- un plan de gestion de l'eau (mode et source d'approvisionnement, débits utilisés, rejets...), le système d'épuration prévu pour les eaux sanitaires et industrielles des chantiers, le lieu de rejet et le type de contrôle prévu,

Implantation
Le site de chantier choisi doit être situé à une distance éloignée des cours d'eau et des habitations pour éviter les nuisances. Le site devra être choisi afin de limiter l'abattage des arbres, la destruction d'habitations, de magasins, de commerces ou d'ateliers, de zones agricole. Le site doit être choisi en dehors des zones sensibles. Les aires de stockage ou de manipulation de produits polluants devront être aménagées afin d'assurer une protection efficace du sol et du sous-sol. A la fin des travaux, l'entrepreneur devra remettre en état l'ensemble des aires utilisées, notamment l'enlèvement des matériaux restants, l'évacuation des déchets, l'égalisation et le nivellement des chantiers, le démontage et l'évacuation des installations.

Règlement intérieur
Un règlement interne de l'installation du chantier doit mentionner spécifiquement :
- les règles de sécurité (vitesse des véhicules limitée à 80 Km/h en rase campagne et 40 Km/h en agglomération ;
- l'interdiction de la consommation d'alcool pendant les heures de travail ;
- l'interdiction de la chasse, la consommation de viande de chasse, l'utilisation abusive de bois de chauffe ;
- l'interdiction du transport de la viande de brousse par les engins de chantiers ;
- le respect des us et coutumes des populations et des relations humaines d'une manière générale;
- les risques de contamination des IST et du SIDA.

Des séances d'information et de sensibilisation sont à tenir régulièrement et le règlement est à afficher visiblement dans les diverses installations.

Equipements
Les aires de bureaux et de logement doivent être pourvues d'installations sanitaires (latrines, fosses septiques, puits perdus, lavabos et douches) en fonction du nombre des ouvriers. Des réservoirs d'eau devront être installés en quantité et qualité suffisantes et adéquates aux besoins.

Réunion de démarrage des travaux.
Lors de la visite des lieux avec l'entreprise chargée de réaliser les travaux, les représentants de la Direction Nationale des Pistes Rurales devront être présents, en plus de l'expert Environnemental de la Cellule Environnement. Les autorités et les populations devront être informées sur la consistance des travaux qui seront réalisés et ce sera le lieu de recueillir les éventuelles observations de leur part. Les informations sur les travaux devront préciser leurs itinéraires et les emplacements susceptibles d'être affectés par les travaux et leur durée. Des précisions seront données aux populations sur la sensibilisation et les modalités de dédommagement, et aucun travail ne pourra démarrer avant le paiement des indemnités d'expropriation. A l'issue de cette réunion, l'entreprise arrêtera, au besoin, la date d'une visite contradictoire avec les agents locaux des Eaux et Forêts, pour l'identification des espèces végétales protégées se trouvant dans l'emprise des travaux et la détermination des solutions y relatives.

Emploi de la Main d'œuvre locale
L'entrepreneur est tenu d'engager (en dehors de son personnel cadre technique) le plus de main-d'œuvre possible dans la zone où les travaux sont réalisés. A défaut de trouver le personnel qualifié sur place, il est autorisé d'engager la main d'œuvre à l'extérieur de la zone de travail.

Protection du Personnel de chantier
L'entrepreneur doit munir ses ouvriers des équipements de sécurité nécessaires et adéquats, notamment pour les postes de travail de :
- Carrières, stations de concassage ou d'enrobage : masques à poussière, casques antibruit, chaussures de sécurité,
- Terrassement, chambres d'emprunts : masques à poussière, bottes,
- Ferraillage et soudure : gants, lunettes, bottes,
- Maçonnerie et coffrage : gants et bottes.

Note d'information interne de l'entreprise.
L'entreprise devra émettre une note d'information interne pour sensibiliser les ouvriers aux sujets suivants :
- Sensibilisation des ouvriers au respect des us et coutumes des populations de la région où sont effectués les travaux.
- Sensibilisation des ouvriers aux risques des IST/VIH/SIDA

Travaux de démolition d'habitations, ateliers et garages divers
L'entrepreneur devra informer et sensibiliser les populations concernées avant toute activité de démolition d'habitations, ateliers et garages divers requis dans le cadre du projet, dans le but de définir et d'arrêter les modalités d'indemnisation. Il devra veiller à ce que les indemnisations soient effectivement fixées et payées aux ayant droit avant toute démolition, en accord avec l'Ingénieur du projet.

Protection de l'environnement contre le bruit
L'entrepreneur est tenu de limiter les bruits de chantier susceptibles d'importuner gravement les riverains, soit par une durée exagérément longue, soit par leur prolongation en dehors des heures normales de travail. Toutes les opérations sources de bruit doivent avant d'être entamées, faire l'objet d'un accord avec l'ingénieur, dans la perspective de réduire au minimum les gênes pour les riverains.

Protection de l'environnement contre les poussières et autres résidus solides
L'entrepreneur est tenu de prendre toutes les dispositions utiles pour éviter qu'aux abords des chantiers, les chaussées, accotements et trottoirs ne soient souillés par poussières, boues, déblais ou matériaux provenant des travaux. En cas de démolitions d'ouvrages existantes, des mesures seront prises par l'entrepreneur pour éviter le soulèvement et la propagation des poussières.

Protection des eaux de surface et des nappes souterraines
L'entrepreneur devra éviter tout déversement ou rejet d'eaux usées, de boues, hydrocarbures, et polluants de toute natures, dans les eaux superficielles ou souterraines, dans les égouts, fossés de drainage ou à la mer.

Gestion des déchets
Des réceptacles pour recevoir les déchets sont à installer à proximité des divers lieux d'activités. Ces réceptacles sont à vider périodiquement et les déchets à déposer dans un container approprié, étanche, qui devra être vidangé régulièrement. L'emplacement de container ne devra occasionner aucune nuisance particulière sur le milieu avoisinant. Les aires d'entretien et de lavage des engins, devront être bétonnées et pourvues d'un puisard de récupération des huiles et des graisses. Cette aire d'entretien devra avoir une pente vers le puisard et vers l'intérieur de la plate-forme afin d'éviter l'écoulement des produits polluants vers les sols non protégés. Les huiles usées sont à stocker dans des fûts à entreposer dans un lieu sécurisé en attendant sa récupération pour autres utilisations. Les filtres à huile et batteries usées sont à stocker dans des contenants étanches et à diriger vers la décharge autorisée.

Repli de chantier
Le site devra prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie. A la fin des travaux, l'entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des lieux. L'entrepreneur devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériaux sur le site, ni dans les environs. Après le repli du matériel, un procès verbal constatant la remise en état du site devra être dressé et joint au P.V. de la réception des travaux.

Plantation d'arbres
Ce poste concerne la fourniture et la plantation manuelle d'arbres d'espèces adaptées au milieu naturel - plateau ou fond de vallée - pour des plantations d'alignement ou pour constituer des écrans en bordure de la route, aux emplacements définis par l'Ingénieur. Il comprend notamment :

- la fourniture des plants, de hauteur minimale un mètre,
- leur plantation, leur protection, l'arrosage et l'entretien jusqu'à la réception définitive, le remplacement en cas d'échec.

Brûlis des déchets
Il est demandé à l'entrepreneur d'identifier dès le démarrage des chantiers, des repreneurs desdits déchets parmi les riverains (fourrage pour le bétail, pour la construction, bois de chauffe, etc.). Il est strictement interdit de brûler sur place les déchets végétaux coupés surtout en zone sahélienne pour éviter les risques de propagation des feux de brousse.

Signalisation des travaux
L'entreprise doit exécuter la signalisation conformément aux dessins et indications fournis et mettre en place la signalisation des travaux en cours (porte-drapeaux ; panneaux ; bandes réflectorisées sur les obstacles, matériaux et engins mis le long de la route ; etc.).

Suspension
En application des dispositions du Cahier des Clauses Administratives Particulières, le non respect des clauses environnementales et sociales est un motif de résiliation du contrat. Et par ailleurs, une entreprise résiliée pour cause de non application des clauses environnementales sera exclue pour la période de cinq ans du droit de soumissionner.

Réception partielle
L'exécution de chaque mesure environnementale devra faire l'objet d'une réception partielle.

Réception définitive
Les obligations du titulaire courent jusqu'à la réception définitive des travaux qui ne sera acquise qu'après complète exécution des travaux d'amélioration de l'environnement prévus au contrat, et constat de reprise de la végétation et/ou plantations.

Réception des travaux
En vertu des dispositions contractuelles des travaux, le non respect des présentes clauses dans le cadre de l'exécution d'un projet expose le contrevenant au refus de signer le Procès-Verbal de réception provisoire ou définitive des travaux, par la Commission de réception, avec blocage de la retenue de garantie de bonne fin.

Notification
Toute infraction aux prescriptions dûment notifiées à l'entreprise par le contrôle doit être redressée. La reprise des travaux ou les travaux supplémentaires découlant du non respect des clauses est à la charge de l'entrepreneur.

2. Mesures spécifiques aux Pistes Rurales (Désenclavement)

Installation de chantier
Un plan de gestion globale pour l'exploitation et la remise en état des zones d'emprunt et des carrières (actions contre l'érosion, l'inondation et les éboulements, réaménagement prévu).

Ouverture et utilisation d'une carrière
L'ouverture et l'exploitation des carrières sont réglementées par les lois en vigueur au niveau de chaque pays. En général, les carrières exploitées sur le domaine public sont soumises à autorisation, et les carrières exploitées sur un terrain privé sont soumises à déclaration. L'entrepreneur devra demander les autorisations prévues par le code minier et prendra à sa charge tous les frais y afférents, y compris les taxes d'exploitation et les frais de dédommagements éventuels aux propriétaires. Au moins un (01) mois avant le début d'exploitation de la carrière, l'entrepreneur devra présenter à l'ingénieur, un plan de protection environnemental comprenant : un programme d'exploitation de la carrière en fonction du volume à extraire pour les travaux et les réserves. Il tiendra compte de la profondeur exploitable et devra déterminer la surface nécessaire à découvrir en tenant compte des aires nécessaires pour le dépôt des matières végétales, des matériaux de découverte non utilisables pour les travaux à exécuter, ainsi que des voies d'accès et des voies de circulation. Les aires de dépôts devront être choisies de manière à ne pas gêner l'écoulement normal des eaux et devront être protégées contre l'érosion. L'entrepreneur devra obtenir pour les aires de dépôt l'agrément du contrôleur. La surface à découvrir doit être limitée au strict minimum et les arbres de qualité devront être préservés et protégés.

Utilisation d'une carrière temporaire.
L'entreprise exécutera à la fin des travaux, les aménagements nécessaires à la remise en état du site.
Ces aménagements comprennent:
- le régalage des matériaux de découverte et ensuite le régalage des terres végétales afin de faciliter la percolation de l'eau, un enherbement et des plantations si prescrits,
- le rétablissement des écoulements naturels antérieurs,
- la suppression de l'aspect délabré du site en répartissant et dissimulant les gros blocs rocheux,
- l'aménagement de fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régalées.
- l'aménagement de fossés de récupération des eaux de ruissellement et la conservation de la rampe d'accès, si la carrière est déclarée utilisable pour le bétail ou les riverains, ou si la carrière peut servir d'ouvrage de protection contre l'érosion.
- la remise en état de l'environnement autour du site, y compris des plantations si prescrites.

Après la mise en état conformément aux prescriptions un procès-verbal sera dressé.

Utilisation d'une carrière permanente.
L'entrepreneur veillera pendant l'exécution des travaux :
- à la préservation des arbres lors du gerbage des matériaux,
- aux travaux de drainage nécessaire pour protéger les matériaux mis en dépôt,
- à la conservation des plantations délimitant la carrière.

A la fin des travaux, l'entreprise mettra en stock un volume de matériaux déterminé par l'Administration pour les interventions futures à l'endroit désigné par le contrôleur.
L'entrepreneur devra dans ce cas précis exécuter les travaux suivants:
- le régalage dans un endroit découvert à proximité de la carrière des matériaux de découverte et ensuite le régalage des terres végétales afin de faciliter la percolation de l'eau et d'éviter l'érosion. Cet espace aménagé en dépôt sera laissé à la disposition pour récupération future de ces terres lors de la remise en état de la carrière lorsque les quantités de matériaux utilisables seront épuisées.
- l'aménagement de fossés de garde afin d'éviter l'érosion des terres régalées

A la fin de chaque intervention un procès-verbal de l'état des lieux sera dressé.

Elagage
L'élagage concernent les abords immédiats de la route, afin d'améliorer l'emprise et de dégager la visibilité. Toutes les branches surplombant la plate-forme seront coupées suivant une verticale passant par la limite de débroussaillement. Seront abattus tous les arbres surplombant les abords et menaçant de tomber sur la route et de barrer la circulation après une tornade.

Chargement et transport des matériaux d'apport.
Lors de l'exécution des travaux, l'entrepreneur doit :
- prendre les mesures nécessaires pour limiter la vitesse des véhicules sur le chantier par l'installation de panneaux de signalisation et des porteurs de drapeaux,
- arroser régulièrement les voies de circulation dans les zones habitées,
- Prévoir des déviations par des pistes et routes existantes dans la mesure du possible.

Dépôts de matériaux d'apport sur la route
L'entrepreneur doit :
Organiser la répartition des tas d'un seul côté de la route sur des distances restreintes,
- procéder au régalage au fur et à mesure,
- mettre en place une signalisation mobile adéquate,
- régler la circulation de transit par des porteurs de drapeau,
- charger les camions de manière à éviter les pertes de matériaux au cours du transport,
- veiller à ce que les camions et engins de chantier gardent une vitesse maximale de 40 km/h, particulièrement à la traversée des villages.

Re-profilage avec compactage de matériaux (bas-côtés, plate-forme)
L'entrepreneur doit après la scarification de la chaussée, apport des matériaux et la remise en forme à la niveleuse, procéder à l'arrosage et au compactage de la chaussée. En outre, il doit :

- prévoir une installation suivant l'importance des travaux
- organiser la répartition des tas d'un seul côté de la route sur des distances restreintes
- procéder au régalage au fur et à mesure
- mettre en place une signalisation mobile adéquate
- régler la circulation de transit par des porteurs de drapeau
- éviter l'accumulation de bourrelets latéraux sur les bas côtés et les fossés
- rétablir le système de drainage et l'accès aux habitations riveraines.
- effectuer les passes à la niveleuse en évitant la création de cordons
- enlever les pierres déchaussées
- enlever les surplus de terre dans les fossés, les déposer et les régaler hors de l'emprise aux endroits n'entravant pas l'écoulement normal des eaux.

Ouvrages d'assainissement
L'entrepreneur devra veiller à ce que les ouvrages d'assainissement existants, notamment les ouvrages de drainage pluvial, assurent un fonctionnement adéquat.

Lutte contre l'ensablement
L'entreprise doit intervenir préventivement avant la saison des pluies et dégager tous les produits végétaux et solides obstruant les ouvrages. Les déchets doivent être déposés à l'extérieur de l'emprise à des endroits adéquats ne nécessitant pas de débroussaillage et n'entravant pas l'écoulement des eaux. Les dépôts sont à régaler sur une épaisseur réduite afin d'éviter la formation des dunes.

Découverte archéologique
En cas de découverte archéologique imprévue lors des travaux de fouille ou d'excavation dans les carrières, les autorités compétentes du pays seront averties immédiatement par l'entreprise chargée des travaux.

Annexe technique 02 Fiches PGES par composante du PNIR 2

Composantes Désenclavement

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	DNPR
Identification du tronçon -Longueur	(RN33) Tinsinkoro-Soromaya/20Km
Localisation/situation géographique	CRD- Soromaya / Kérouané

Personnes rencontrées
Alexis Sâa TOLNO : Chargé d'aménagement / SPPR/ Kérouané
Diara CAMARA : Président de district /Tinsinko
El H. Ali CAMARA : Conseil islamique / Tinsinko
Koni Yomba MARA : Président CRD/ Soromaya

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Dégagement de la chaussée ;	- Destruction du couvert végétal et zones de culture ;	- Reboisement des parties dénudées et carrières ;	
- Installation de base vie ;	- Destruction du couvert végétal ;	- Information sensibilisation des populations, prévoir des normes sanitaires ;	
- Ouverture des carrières :	- Destruction du couvert végétal et risque d'érosion ;	- Eviter l'implantation des nouvelles carrières dans les zones fortement boisées et accidentées ;	
- Constructions des ouvrages ;	- Risques d'érosion, de sédimentation et dysfonctionnement hydraulique des ouvrages ;	- Respecter les normes techniques de construction, revêtir les talus d'un tapis végétal ;	
- travaux de terrassement.	- Perturbation de la faune, pollution de l'air et des sols ;	-	
	- Risque sanitaire et d'accident ;	- Information sensibilisation des populations	
	- Perturbation du régime hydraulique des cours d'eau.		
	Impacts sociaux		
	- Perte de terres agricoles ;		
	- Risques d'accident et de maladie (IST-SIDA) ;	- Information sensibilisation des populations	
	Création d'emploi ;		

2. Mesures en phase d'exploitation			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Exploitation des carrières ;	- Erosion des fossés et chaussées ;	- Information sensibilisation ;	
-Entretien des pistes ;	- Sédimentation cours d'eau et modification du paysage ;	- Respecter les normes techniques d'entretien;	
- Déplacement des usagers ;	- Perturbation de la faune et flore ; Pollution des sols et de l'air par les huiles, graisses et poussières.	- réglementer l'exploitation de la faune et de la flore .	
		- Limiter les vitesses dans l traversées des villages, installation des plaques de signalisation, arrosage de la piste au niveau du village , récupération des huiles de vidange sur les aires de stationnement des engins.	
	Impacts sociaux		
	- Risques d'accident et de maladies (IST-SIDA)		
	- Accroissement des ressources		
Commentaires :			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	DNPR
Identification du tronçon -Longueur	Diambaya- Malèya / 24 km
Localisation/situation géographique	CRD- Malèya / Siguiri

Personnes rencontrées
Diara Dioubaté : SPPR/ Siguiri

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Dégagement de la chaussée ;	- Destruction du couvert végétal et zones de culture ;	- Reboisement des parties dénudées et carrières ;	
- Installation de base vie ;	- Destruction du couvert végétal ;	- Information sensibilisation des populations, prévoir des normes sanitaires ;	
- Ouverture des carrières :	- Destruction du couvert végétal et risque d'érosion ;	- Eviter l'implantation des nouvelles carrières dans les zones fortement boisées et accidentées ;	
- Constructions des ouvrages ;	- Risques d'érosion, de sédimentation et dysfonctionnement hydraulique des ouvrages ;	- Respecter les normes techniques de construction, revêtir les talus d'un tapis végétal ;	
- travaux de terrassement.	- Perturbation de la faune, pollution de l'air et des sols ;	-	
	- Risque sanitaire et d'accident ;	- Information sensibilisation des populations	
	- Perturbation du régime hydraulique des cours d'eau.		
	Impacts sociaux		
	- Perte de terres agricoles ;		
	- Risques d'accident et de maladie (IST-SIDA) ;	- Information sensibilisation des populations	
	Création d'emploi ;		

2. Mesures en phase d'exploitation			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Exploitation des carrières ;	- Erosion des fossés et chaussées ;	- Information sensibilisation ;	
-Entretien des pistes ;	- Sédimentation cours d'eau et modification du paysage ;	- Respecter les normes techniques d'entretien;	
- Déplacement des usagers ;	- Perturbation de la faune et flore ; Pollution des sols et de l'air par les huiles, graisses et poussières.	- réglementer l'exploitation de la faune et de la flore .	
		- Limiter les vitesses dans l traversées des villages, installation des plaques de signalisation, arrosage de la piste au niveau du village , récupération des huiles de vidange sur les aires de stationnement des engins.	
	Impacts sociaux		
	- Risques d'accident et de maladies (IST-SIDA)		
	- Accroissement des ressources		
Commentaires :			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	DNPR
Identification du tronçon -Longueur	(RN24)Télémélé-Thionthion / 50 km
Localisation/situation géographique	CRD- Thionthian/Télémélé

Personnes rencontrées
Salifou Camara : SPPR/ Télémélé
Mamadou Kolenté Camara : DPDRE/ Télémélé
Ibrahima Guirassi : Sous Préfet /Thionthian
Elhadj Alseny Diallo: president CRD/Thionthian

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Dégagement et écrêtement de la chaussée ;	- Destruction du couvert végétal et zones de culture ;	- Reboisement des parties dénudées et carrières ;	
- Installation de base vie ;	- Destruction du couvert végétal ;	- Information sensibilisation des populations, prévoir des normes sanitaires ;	
- Ouverture des carrières :	- Destruction du couvert végétal et risque d'érosion ;	- Eviter l'implantation des nouvelles carrières dans les zones fortement boisées et accidentées ;	
- Constructions des ouvrages ;	- Risques d'érosion, de sédimentation et dysfonctionnement hydraulique des ouvrages ;	- Respecter les normes techniques de construction, revêtir les talus d'un tapis végétal ;	
- travaux de terrassement.	- Perturbation de la faune, pollution de l'air et des sols ;	-	
	- Risque sanitaire et d'accident ;	- Information sensibilisation des populations	
	- Perturbation du régime hydraulique des cours d'eau.		
	Impacts sociaux		
	- Perte de terres agricoles ;		
	- Risques d'accident et de maladie (IST-SIDA) ;	- Information sensibilisation des populations	
	Création d'emploi ;		

2. Mesures en phase d'exploitation			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Exploitation des carrières ;	- Erosion des fossés et chaussées ;	- Information sensibilisation ;	
-Entretien des pistes ;	- Sédimentation cours d'eau et modification du paysage ;	- Respecter les normes techniques d'entretien;	
- Déplacement des usagers ;	- Perturbation de la faune et flore ; Pollution des sols et de l'air par les huiles, graisses et poussières.	- réglementer l'exploitation de la faune et de la flore .	
		- Limiter les vitesses dans l traversées des villages, installation des plaques de signalisation, arrosage de la piste au niveau du village , récupération des huiles de vidange sur les aires de stationnement des engins.	
	Impacts sociaux		
	- Risques d'accident et de maladies (IST-SIDA)		
	- Accroissement des ressources		
Commentaires :			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	DNPR
Identification du tronçon -Longueur	Missira- Cogon Lenguewi / 34 km
Localisation/situation géographique	CRD- Missira / Télémélé

Personnes rencontrées
Mamadou Boye Bah :Chargé des eaux et forêts /Missira
Salifou Camara SPPR/Télémélé
Sekou Kasali Bayo Sous Préfet Missira

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Dégagement et écrêtement de la chaussée ;	- Destruction du couvert végétal et zones de culture ;	- Reboisement des parties dénudées et carrières ;	
- Installation de base vie ;	- Destruction du couvert végétal ;	- Information sensibilisation des populations, prévoir des normes sanitaires ;	
- Ouverture des carrières :	- Destruction du couvert végétal et risque d'érosion ;	- Eviter l'implantation des nouvelles carrières dans les zones fortement boisées et accidentées ;	
- Constructions des ouvrages ;	- Risques d'érosion, de sédimentation et dysfonctionnement hydraulique des ouvrages ;	- Respecter les normes techniques de construction, revêtir les talus d'un tapis végétal ;	
- travaux de terrassement.	- Perturbation de la faune, pollution de l'air et des sols ;	-	
	- Risque sanitaire et d'accident ;	- Information sensibilisation des populations	
	- Perturbation du régime hydraulique des cours d'eau.		
	Impacts sociaux		
	- Perte de terres agricoles ;		
	- Risques d'accident et de maladie (IST-SIDA) ;	- Information sensibilisation des populations	
	Création d'emploi ;		

2. Mesures en phase d'exploitation			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Exploitation des carrières ;	- Erosion des fossés et chaussées ;	- Information sensibilisation ;	
-Entretien des pistes ;	- Sédimentation cours d'eau et modification du paysage ;	- Respecter les normes techniques d'entretien;	
- Déplacement des usagers ;	- Perturbation de la faune et flore ; Pollution des sols et de l'air par les huiles, graisses et poussières.	- réglementer l'exploitation de la faune et de la flore .	
		- Limiter les vitesses dans l traversées des villages, installation des plaques de signalisation, arrosage de la piste au niveau du village , récupération des huiles de vidange sur le aires de stationnement des engins.	
	Impacts sociaux		
	- Risques d'accident et de maladies (IST-SIDA)		
	- Accroissement des ressources		
Commentaires :			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	DNPR
Identification du tronçon -Longueur	-Kaléla- Téguèrèya-Rivière Tènè/16km
Localisation/situation géographique	CRD Tèguèréya/Mamou

Personnes rencontrées

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Dégagement et écrêtement de la chaussée ;	- Destruction du couvert végétal et zones de culture ;	- Reboisement des parties dénudées et carrières ;	
- Installation de base vie ;	- Destruction du couvert végétal ;	- Information sensibilisation des populations, prévoir des normes sanitaires ;	
- Ouverture des carrières :	- Destruction du couvert végétal et risque d'érosion ;	- Eviter l'implantation des nouvelles carrières dans les zones fortement boisées et accidentées ;	
- Constructions des ouvrages ;	- Risques d'érosion, de sédimentation et dysfonctionnement hydraulique des ouvrages ;	- Respecter les normes techniques de construction, revêtir les talus d'un tapis végétal ;	
- travaux de terrassement.	- Perturbation de la faune, pollution de l'air et des sols ;	-	
	- Risque sanitaire et d'accident ;	- Information sensibilisation des populations	
	- Perturbation du régime hydraulique des cours d'eau.		
	Impacts sociaux		
	- Perte de terres agricoles ;		
	- Risques d'accident et de maladie (IST-SIDA) ;	- Information sensibilisation des populations	
	Création d'emploi ;		

2. Mesures en phase d'exploitation			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
- Exploitation des carrières ;	- Erosion des fossés et chaussées ;	- Information sensibilisation ;	
-Entretien des pistes ;	- Sédimentation cours d'eau et modification du paysage ;	- Respecter les normes techniques d'entretien;	
- Déplacement des usagers ;	- Perturbation de la faune et flore ; Pollution des sols et de l'air par les huiles, graisses et poussières.	- réglementer l'exploitation de la faune et de la flore .	
		- Limiter les vitesses dans l traversées des villages, installation des plaques de signalisation, arrosage de la piste au niveau du village, récupération des huiles de vidange sur le aires de stationnement des engins.	
	Impacts sociaux		
	- Risques d'accident et de maladies (IST-SIDA)		
	- Accroissement des ressources		
Commentaires :			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	
Identification du tronçon -Longueur	**Bambaya-Kobikoro 24 km**
Localisation/situation géographique	**CRD Kobikro, Préfecture de Faranah**

Personnes rencontrées
Moundoukoba Mansaré, Trésorier CRD
Kélétigui Sidibé, Sous-Préfet Adjoint
Aboubacar Sidiky Kaba, ADC / CRD

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Installation et repli de base vie	Destruction de couvert végétal	Régalage des carrières	CPE et Entreprise
Installation et exploitation carrière	Perturbation des cours d'eau	Végétalisation des carrières	CPE et Entreprise
Débroussaillement abords chaussée	Pollution de l'air et des cours d'eau	Arroser la chaussée	CPE et Entreprise
Décapage	Sédimentation des cours d'eau	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
Terrassement		Installer les carrières aux endroits moins vulnérables	CPE et Entreprise
Arrosage			
Construction ouvrages			
	Impacts sociaux		
	Risque d'accident	Information-sensibilisation	CPE et ONG
	Création d'emploi		
	Risque de maladies et IST-SIDA		
	Perte de terre agricole	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
	Pollution et diminution des eaux		
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Déplacements des usagers	Pollution de l'air et des cours d'eau	Végétaliser les abords de la piste au niveau des agglomérations	
Entretien de la piste	Erosion de la chaussée		
Exploitation des carrières			
	Impacts sociaux		
	Facilitation des échanges		
	Développement socio-économique des collectivités		
	Risque des maladies et IST-SIDA	Information-sensibilisation des usagers	CPE et ONG
	Risque d'accident	Installer des ralentisseurs et des panneaux de signalisation	CPE et Entreprise
Commentaires			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	
Identification du tronçon -Longueur	**Carréfour Faendou (RN2)-Beindou-Bolodou 34 km**
Localisation/situation géographique	**CRD Bolodou, Préfecture de Guéckédou**

Personnes rencontrées
Saa Norbert Fangadouno, Notable
Eugène Fatamba Tinkiano, Chef SPPR

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Installation et repli de base vie	Destruction de couvert végétal	Régalage des carrières	CPE et Entreprise
Installation et exploitation carrière	Perturbation des cours d'eau	Végétalisation des carrières	CPE et Entreprise
Débroussaillement abords chaussée	Pollution de l'air et des cours d'eau	Arroser la chaussée	CPE et Entreprise
Décapage	Sédimentation des cours d'eau	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
Terrassement		Installer les carrières aux endroits moins vulnérables	CPE et Entreprise
Arrosage			
Construction ouvrages			
	Impacts sociaux		
	Risque d'accident	Information-sensibilisation	CPE et ONG
	Création d'emploi		
	Destruction de plantations	Eviter au maximum les fruitiers	CPE et Entreprise
	Risque de maladies et IST-SIDA		CPE et ONG
	Perte de terre agricole	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
	Pollution et diminution des eaux		
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Déplacements des usagers	Pollution de l'air et des cours d'eau	Végétaliser les abords de la piste au niveau des agglomérations	
Entretien de la piste	Erosion de la chaussée		
Exploitation des carrières			
	Impacts sociaux		
	Facilitation des échanges		
	Développement socio-économique des collectivités		
	Risque des maladies et IST-SIDA	Information-sensibilisation des usagers	CPE et ONG
	Risque d'accident	Installer des ralentisseurs et des panneaux de signalisation	CPE et Entreprise
Commentaires			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	
Identification du tronçon -Longueur	**Koulé -Makpozou -Koropara 31 km**
Localisation/situation géographique	**CRD Koropara, Préfecture de N'Zérékoré**

Personnes rencontrées
Christophe Nampadi Tinkiano, Chef SPPR
Sory Mara, BRPR

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Installation et repli de base vie	Destruction de couvert végétal et de plantations	Régalage des carrières	CPE et Entreprise
Installation et exploitation carrière	Perturbation des cours d'eau	Végétalisation des carrières	CPE et Entreprise
Débroussaillement abords chaussée	Pollution de l'air et des cours d'eau	Arroser la chaussée	CPE et Entreprise
Décapage	Sédimentation des cours d'eau	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
Terrassement		Installer les carrières aux endroits moins vulnérables	CPE et Entreprise
Arrosage			
Construction ouvrages			
	Impacts sociaux		
	Risque d'accident	Information-sensibilisation	CPE et ONG
	Risque de maladies et IST-SIDA		
	Destruction de plantations	Eviter au maximum les fruitiers	CPE et Entreprise
	Perte de terre agricole	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
	Pollution et diminution des eaux		
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Déplacements des usagers	Pollution de l'air et des cours d'eau	Végétaliser les abords de la piste au niveau des agglomérations	
Entretien de la piste	Erosion de la chaussée		
Exploitation des carrières			
	Impacts sociaux		
	Facilitation des échanges		
	Développement socio-économique des collectivités		
	Risque des maladies et IST-SIDA	Information-sensibilisation des usagers	CPE et ONG
	Risque d'accident	Installer des ralentisseurs et des panneaux de signalisation	CPE et Entreprise
Commentaires			

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	
Identification du tronçon -Longueur	**Yomou-Banié 12 km**
Localisation/situation géographique	**CRD Banié, Préfecture de Yomou**

Personnes rencontrées
Ansoumane Laye Kourouma, Chef SPPR
Omaky Kpoghomou, Président District de Banié
Laurant Camara, Secrétaire Communautaire CRD
Niankoye Delamou, Directeur d'école

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Installation et repli de base vie	Destruction de couvert végétal	Régalage des carrières	CPE et Entreprise
Installation et exploitation carrière	Perturbation des cours d'eau	Végétalisation des carrières	CPE et Entreprise
Débroussaillement abords chaussées	Pollution de l'air et des cours d'eau	Arroser la chaussée	CPE et Entreprise
Décapage	Sédimentation des cours d'eau	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
Terrassement		Installer les carrières aux endroits moins vulnérables	CPE et Entreprise
Arrosage			
Construction ouvrages			
	Impacts sociaux		
	Risque d'accident	Information-sensibilisation	CPE et ONG
	Création d'emploi		
	Risque de maladies et IST-SIDA		
	Perte de terre agricole	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
	Pollution et diminution des eaux		
	Risque de destruction de cimetière	Déplacer l'axe de la piste de 5 mètres au moins	CPE et Entreprise
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Déplacements des usagers	Pollution de l'air et des cours d'eau	Végétaliser les abords de la piste au niveau des agglomérations	CPE, Entreprise
Entretien de la piste	Erosion de la chaussée		
Exploitation des carrières			
	Impacts sociaux		
	Facilitation des échanges		
	Développement socio-économique des collectivités		
	Risque des maladies et IST-SIDA	Information-sensibilisation des usagers	CPE et ONG
	Risque d'accident	Installer des ralentisseurs et des panneaux de signalisation	CPE et Entreprise

Fiche de gestion environnementale et sociale

Composante Pistes Rurales	
Identification du tronçon -Longueur	**Yono-Bêtha-Lagbara 24 km**
Localisation/situation géographique	**CRD Bêtha, Préfecture de Yomou**

Personnes rencontrées

Lt Saa Oscar Kamano, Sous Préfet **Jerome**
Zaoro Louamou, Président CRD
Ansoumane Laye Kourouma, Chef SPPR
Abou Balamou, Président District de Oréakoré

1. Mesures en phase planification/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Installation et repli de base vie	Destruction de couvert végétal	Régalage des carrières	CPE et Entreprise
Installation et exploitation carrière	Perturbation des cours d'eau	Végétalisation des carrières	CPE et Entreprise
Débroussaillement abords chaussée	Pollution de l'air et des cours d'eau	Arroser la chaussée	CPE et Entreprise
Décapage	Sédimentation des cours d'eau	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
Terrassement		Installer les carrières aux endroits moins vulnérables	CPE et Entreprise
Arrosage			
Construction ouvrages			
	Impacts sociaux		
	Risque d'accident	Information-sensibilisation	CPE et ONG
	Création d'emploi		
	Risque de maladies et IST-SIDA		
	Perte de terre agricole	Compacter la terre de remblai	CPE et Entreprise
	Pollution et diminution des eaux		
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Déplacements des usagers	Pollution de l'air et des cours d'eau	Végétaliser les abords de la piste au niveau des agglomérations	
Entretien de la piste	Erosion de la chaussée		
Exploitation des carrières			
	Impacts sociaux		
	Facilitation des échanges		
	Développement socio-économique des collectivités		
	Risque des maladies et IST-SIDA	Information-sensibilisation des usagers	CPE et ONG
	Risque d'accident	Installer des ralentisseurs et des panneaux de signalisation	CPE et Entreprise
Commentaires			

Composantes Infrastrucures Elevage

Fiches de gestion environnementale et sociale

Composante	**Infrastructure d'élevage**
Nom de l'activité	**Parc de transit**
Localisation/ Situation géographique	**Kouriiya (Préfecture de Coyah)**

Personnes rencontrées
- Aliou Kanté, Chef Service Elevage
- Amadou Baïla kanté, technicien élevage
- Dr. Bocar Nouhan Diallo, Vétérinaire

1. Mesures en phase planning/construction			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Terrassement du site, aménagement, Clôture, installations d'accueil	- Manque de zone ombrage pour le bétail - Faiblesse du pâturage	Reboiser le site par des espèces ombrageuses et appétées Amélioration de la végétation par Plantation d'espèces fourragères en blocs séparés de 2ha x 5 soient 10 ha et une plantation d'essences à croissance rapide servant à la fois de pâturage et d'ombrage (5 ha) les espèces suivantes sont à privilégier : Gmelina arborea, Gliricidia, Acacia magium	Projet
	Impacts sociaux		
	Pas de local de soin pour le vétérinaire	Réalisation d'un poste vétérinaire	Projet
	Manque de lieu d'abreuvement du bétail Pas d'installation d'embarquement du bétail	Aménagement d'un point d'eau Construction d'une rampe d'embarquement	Projet
	Pas de sanitaires et d'abri pour les usagers	Construction d'un hangar Construction de latrines	Projet

2. Mesures en phase d'exploitation (opération)			
Activités spécifiques	**Impacts environnementaux**	**Mesures de mitigation**	**Responsables de la mise en oeuvre**
Parcage du bétail	Pollution et nuisances dues aux déjections du bétail	Collecter régulièrement les défections (possibilité de compostage, etc.)	La commune (les agriculteurs riverains)
	Risques sanitaires (pullulation d'insectes) : affaiblissement du bétail ; risque d'épizooties ; risques de parasitoses	Récupération des bouses ; mesures de fumigation (feu de bouses)	La commune (populations riveraines)
Présence d'usagers divers	**Impacts sociaux**		
	Risque de vols et de fuites du bétail	Sécurisation (gardiennage)	La commune

Annexe technique 03 Etude d'impacts sociale

République de Guinée
Direction Nationale du Génie Rural

Second Projet National d'Infrastructures Rurales

Evaluation d'Impact Social

Impacts sociaux des composantes pistes rurales et infrastructures de commercialisation

Révisé par
Marie Yvonne Curtis
Sociologue

Décembre 2003

TABLE DE MATIÈRE

1. INTRODUCTION
1.1 Contexte national et problématique
1.1.1 Cadre général : physique et politique
1.1.2 Organisation administrative
1.1.3 Caractéristiques et questions sociales en Guinée
1.1.4 Politiques et stratégies du Gouvernement en faveur des catégories sociales défavorisées
1.2 Contexte du PNIR2

2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL
2.1 Cadre de référence de Évaluation d'Impact Social
2.2 Évaluation d'Impact Social dans le cadre du PNIR 2: Méthodologie
2.3 Description du rapport

3. ANALYSE SOCIALE
3.1 Composante Désenclavement
3.1.1 Questions principales
3.1.2 Impacts positifs et risques sociaux
3.1.3 .Bénéficiaires et groupes à risque de marginalisation
3.1.4 Mesures d'atténuation et d'accompagnement
3.2 Composante Infrastructures de Commercialisation
3.2.1 Infrastructures commerciales de base (ICB)
3.2.2 Infrastructures pilotes de Traitement et Conditionnement

4. ANALYSE INSTITUTIONNELLE
4.1 Les structures publiques et privées de facilitation : Capacités et limites
4.1.1 Le Génie Rural
4.1.2 La Direction Nationale de l'Elevage (DNE)
4.1.3 Le Project Cadre de Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA)
4.1.4 Les Organisations professionnelles
4.1.5 Les Petites et moyennes entreprises (PME)
4.1.6 Les Communautés rurales de développement
4.1.7 Les ONG
4.2 Communication entre structures et expériences de partenariat
4.2.1 Cadre de coordination et concertation existants

5. MECANISMES PARTICIPATIFS 40
5.1 Mécanismes participatifs existants
5.2 Mécanismes et procédures pour l'information, la concertation et la négociation
5.2.1 Pour la composante Désenclavement
5.2.2 Pour la composante Infrastructures de Commercialisation

6. SUIVI-EVALUATION
6.1 Procédures participatives de suivi-évaluation
6.2 Indicateurs sociaux

TABLEAUX SYNTHETIQUES

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte national et problématique

1.1.1 Cadre général : physique et politique

Située entre la zone sahélienne et la forêt équatoriale, à l'extrême ouest du continent africain, la République de Guinée couvre une superficie de 245.857 km². Elle est limitée à l'Ouest par la zone côtière atlantique, à l'est par la Côte d'Ivoire, au nord par Guinée Bissau, le Sénégal et le Mali, au Sud par la Sierra Leone et le Liberia. Pays au relief contrasté, marqué par l'existence de montagnes atteignant jusqu'à 1700 m (Monts Nimba), la Guinée bénéficie d'une pluviométrie abondante et régulière et d'un réseau hydrographique puissant et équilibré. Son écosystème, très condensé, présente plusieurs spécificités de l'Afrique occidentale. Au niveau économique, il est à souligner la prédominance des activités agricoles, l'importance de la production minière et l'incontournable secteur tertiaire. Dotée de grandes potentialités naturelles, en matière agricole et hydrographique, la Guinée dispose également d'un sous-sol riche en bauxite, fer, or, diamant et d'importantes opportunités de développement de ressource énergétique. Par sa façade maritime, le pays est doté de ressources halieutiques considérables dont l'exploitation se trouve, pour le moment, concentrée aux zones de la Basse Guinée.

République laïque ayant accédé à l'indépendance depuis septembre 1958, la Guinée est engagée depuis 1984 (date de la Seconde République) dans un processus d'élaboration et de mise en application de politiques visant à favoriser son développement tant sur le plan politique, économique que social. Sur le plan politique, des réformes structurelles ont permis au pays de se doter des principales institutions démocratiques, de renforcer la gestion locale au niveau des communautés rurales et d'impliquer, plus largement, la société civile pour une meilleure gouvernance. Sur le plan économique et social, le Gouvernement guinéen a défini les grandes orientations nécessaires pour la maîtrise les principaux agrégats macro-économiques et réaliser un programme d'ajustement structurel, ceci afin de promouvoir un développement rationnel des potentialités du pays.

1.1.2 Organisation administrative

Le pays est divisé en 8 régions administratives qui englobent des structures déconcentrées et des structures décentralisées. On dénombre d'une part 33 préfectures et 302 sous-préfectures ; d'autre part 38 collectivités urbaines et 303 communes rurales de développement. A une plus grande échelle, on distingue quatre régions naturelles bien distinctes auxquels correspondent différentes zones écologiques, à savoir : un relief, un climat, une végétation, une faune spécifique et des peuples à l'organisation sociale, aux mœurs et aux croyances particulières et diversifiées.

Appelée **Guinée Maritime** ou **Basse Guinée**, la région côtière qui occupe 18% du territoire national se situe en bordure de l'océan atlantique. Les fortes précipitations (3000 à 4000 mm d'eau par an) qui la caractérisent favorisent les activités agricoles avec le riz, le maïs, la noix de coco, le palmier à huile, la banane, les agrumes et les légumes divers, comme principales cultures. Cette région, actuellement cosmopolite, est essentiellement habitée par l'ethnie Soussou.

La **Moyenne Guinée** est une zone montagneuse qui occupe 22% du territoire national. Avec des précipitations qui varient entre 1500 et 2000 mm d'eau par an, elle se prête à l'élevage et à la culture du haricot, de la pomme de terre, des légumes et des agrumes. L'ethnie dominante est constituée de Peuls qui cohabitent avec un ensemble de minorités comme les Dialonké, et plus au Nord les Coniagui, les Bassari et les Badiaranké.

En couvrant 40% du territoire national, la **Haute Guinée** est la région la plus vaste. Zone de plateau et de savane, elle est arrosée par le fleuve Niger et ses affluents. Elle enregistre la plus faible pluviométrie du pays et se caractérise par une exploitation artisanale de l'or et du diamant. Une majorité de Malinké vit dans cette partie de la Guinée.
D'une végétation dominée par les forêts primaires (3500 km²), la **Guinée Forestière** occupe 20% de la superficie du pays. C'est un ensemble de massifs qui recèle un potentiel pour les cultures du riz, du café, de la banane, de l'hévéa, du palmier à huile. Cette partie du pays abrite de nombreux groupes ethniques comme les Kissi, les Kpélé, les Toma, les Manon, les Konianké, entre autres.

1.1.3 Caractéristiques et questions sociales en Guinée

Selon, les résultats provisoires du recensement général de la population et le l'habitat (RPGPH) réalisé en 1996, la population guinéenne est estimée à 7,2 millions d'habitants avec un taux de croissance moyen annuel de 2,8% dont 0,4% pour les migrations. Elle est caractérisée par la forte proportion des jeunes avec 47% âgés de moins de 15 ans et le poids prépondérant des femmes qui représentaient 51,30% de la population globale en 1995. Environ 70% de la population vit en milieu rural mais le taux de croissance urbaine est de 5%.

En matière d'environnement sociétal, la Guinée connaît traditionnellement deux types de sociétés favorisées par l'évolution historique et politique du pays. On distingue, d'une part, les groupes sociaux relativement peu hiérarchisés et organisés sur une base communautaire dans les régions de la Basse Guinée et de la Guinée Forestière ; et, d'autre part, en Moyenne et Haute Guinée, des groupes sociaux stratifiés et hiérarchisés qui ont connu une forte centralisation du pouvoir politivo-administratif ou religieux (Empire mandingue et pouvoir théocratique du Fouta Djallon. En dépit des bouleversements socio-économiques qui se sont opérés au cours de l'histoire contemporaine du pays, ces derniers groupes sont demeurés très conservateurs perpétuant ainsi des inégalités et des disparités très marquées sur le plan social.

En termes de développement humain, la Guinée qui fut classée de 1992 à 1994 au dernier rang des pays est, aujourd'hui encore, placée au 162^{e} rang sur 174 pays, selon le rapport mondial du PNUD de l'an 2000, avec un produit intérieur brut de 447 dollars par habitant, une espérance de vie à la naissance de 46,5 ans, un taux de mortalité infantile de 98 pour mille, un taux brut de scolarisation dans le primaire de 53,5 %, dont 40 % pour les filles.

La situation en termes de pauvreté reste préoccupante car la Guinée se caractérise par son faible niveau de développement. Selon le profil de pauvreté tiré de l'EIBC de 1994/1995, plus de 40 % de la population vit en dessous du seuil absolu de pauvreté estimé à 293.714 FG par an (196 US$) et 20 % de la population, considérée comme les plus vulnérables, vit en dessous du seuil d'extrême pauvreté fixé à 172.289 FG par an (173 US$. Ce niveau de paupérisation de la population se remarque surtout en milieu rural où 72,5 % vivent avec un revenu annuel inférieur à la moyenne. Cette enquête a permis de mettre en relation pauvreté et le faible accès des ruraux à l'eau potable et aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, entre autres.

L'examen de ces questions, liées à la pauvreté et aux mécanismes et pratiques qui favorisent l'exclusion des groupes vulnérables, permet de prendre en considération non seulement les personnes qui ne gagnent pas un revenu monétaire suffisant mais, également, les personnes totalement démunies sur le plan humain et qui concerne une proportion de plus en plus importante de la population guinéenne. Il s'agit des catégories sociales les plus défavorisées ou encore exclues ou marginalisées de la société comme par exemple : les familles n'ayant pas accès à la terre, aux vivres, à l'instruction (alphabétisation et éducation), les petits exploitants agricoles, les ménages dirigés par une femme, les handicapés, les personnes déplacées ou réfugiées ; ces dernières représentant environ 10 % de la population guinéenne.

Aussi est-il important de souligner comme autre facteur d'exclusion l'enclavement dont bon nombre de villages en zones rurales en souffrent encore.

1.1.4 Politiques et stratégies du Gouvernement en faveur des catégories sociales défavorisées

La situation de pauvreté a conduit le Gouvernement et ses partenaires au développement à dégager des stratégies de lutte contre la pauvreté en Guinée. Principalement, les initiatives prises visent l'amélioration des besoins fondamentaux à travers : une meilleure maîtrise des politiques macroéconomiques (Programme d'Ajustement Structurel/PAS), l'accroissement des performances des systèmes éducatif et sanitaire et l'augmentation du niveau de production de biens.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a élaboré en 1996 un document de stratégie « Guinée Vision 2010 » qui fixe les axes d'orientation du développement du pays en mettant l'accès sur l'amélioration des conditions de vie des populations de manière plus juste et équitable. En outre, le PNDH (Programme National de Développement Humain) et les 5 Programmes Cadre qui en ont découlé comme documents d'opérationnalisation s'attaquent à des questions centrales comme la réduction des disparités de genre, la mal gouvernance, la faiblesse du secteur privé et l'absence d'esprit démocratique. En 1997, la Guinée avec l'appui de la Banque Mondiale a défini une Stratégie d'Assistance à la Guinée (SAG) dont l'approche consistait à aider les populations, les gouvernants et l'ensemble des partenaires à identifier les éléments de lutte contre la pauvreté. Ce sont les pistes, routes et ponts qui ont été jugés comme étant les principales priorités de lutte contre la pauvreté par les populations.

Sur un autre plan et, étant donné la situation de pauvreté en milieu rural, la Lettre de Politique de Développement Agricole II (LPDA II) de 1997 s'est fixé comme objectif majeur la sécurité alimentaire avec, comme base, l'amélioration de la productivité et de la production agricole dans un espace rural où la sécurisation foncière est renforcée.

Enfin, tout récemment, le Gouvernement guinéen s'est donné comme objectif de concevoir et mettre en œuvre une approche intégrée du problème de lutte contre la pauvreté en présentant une stratégie qui doit servir de cadre pour l'ensemble des politiques et programmes de développement. Ce document intérimaire de Stratégie de Réduction contre la pauvreté (version octobre 2000) a le mérite de mettre l'accent sur les actions à mener au niveau des collectivités décentralisées qui se trouvent au cœur et à proximité des populations à la base. Aussi, est-il à souligner, que les questions sociales seront de plus en plus prises en charge par les départements ministériels qui, dans la compréhension des différents niveaux institutionnels, comme dans la pratique, doivent prendre de plus en plus compte des différents aspects qui concerne les catégories sociales défavorisées, exclues ou marginalisées.

1.2 Contexte du PNIR2

Le programme national des infrastructures rurales a pour défi de relever le manque crucial d'infrastructures de base afin de pouvoir réduire l'enclavement et l'isolement des zones rurales et de permettre la gestion efficience et durable des ressources en eaux de surface.

1.2.1 Le PNIR 1

C'est pour répondre à ces problèmes qu'un premier programme national d'infrastructures rurales (PNIR 1) avait mis en place trois axes principaux d'interventions. Tout d'abord la fourniture d'un appui institutionnel à la Direction Nationale du Génie Rural (DNPR) et à ses partenaires pour réaliser les activités du programme. Puis deux composantes principales.

Pour la première composante axée sur les pistes rurales, les actions du PNIR1 et des projets associés ont permis la réhabilitation d'un réseau important de pistes rurales et leur entretien. En termes d'impact sur les communautés, les apports ont été appréciables : l'augmentation du pouvoir d'achat grâce à la diminution des coûts de transports des marchandises, des passagers ; la réduction du temps de transport ; l'augmentation du volume du trafic et donc des échanges et des activités entre les localités concernées. Dans le domaine du désenclavement de certaines zones rurales, des changements ont été amorcés dans les pratiques et comportements sociaux, tels que les relations entre les autorités déconcentrées, les collectivités décentralisées et leurs communautés et un début de conscientisation sur la nécessité des entretiens des pistes rurales a été effectuée, avec la mise en place des Comités Villageois d'Entretien des Pistes (CVEP), à titre d'expériences pilotes, pour prendre en charge l'entretien du réseau à l'échelle communautaire. D'autre part, l'exécution de cette composante a nécessité l'implication des bénéficiaires, des usagers et de certains partenaires comme les ONG nationales et internationales, les PME locales, qui s'est traduite, pour ces dernières, par une assistance en matière de gestion technique et financière et par la mise en place de support d'actions de formations à travers plusieurs types de structures : 1) l'Unité Mobile Ecole (UME) de Mamou pour la formation d'opérateurs privés ou publics ; 2) les projets pilotes dessertes rurales Coyah/Dubréka pour vulgariser les travaux à haute intensité de main d'œuvre (HIMO. Dans ce cadre, la promotion de quelques PME dont 10 PME féminines a pu être assurée par la formation dans des domaines divers et la création d'emplois; 3) le projet AFVP Faranah/Nzérékoré pour l'émergence de petites entreprises rurales dans la construction de pont et dalots et la formation de tâcherons.

La deuxième composante du PNIR 1 a permis l'aménagement d'une partie des bas fonds et plaines prévus (785 ha réalisés sur 2.100 ha prévus et 7.210 ha de plaines) en collaboration avec de multiples opérateurs tant publics (le SNPRV, la DNE) que des projets et programmes (le Kapatchez dans la région de Kamsar/Boké et l'Odrik à Kouroussa) et des organisations de la société civile, tous sous la supervision des BRPR et des SPPR. Ainsi, les activités réalisées dans ce cadre ont permis une augmentation sensible du nombre de paysans dans les bas fonds, notamment des propriétaires privés et des exploitants, l'augmentation de leur production, leur contribution en force de travail (débroussaillement, réalisations d'ouvrages, transport de matériaux. Par ailleurs, la réalisation des aménagements s'appuyant sur les compétences locales, cela a permis de renforcer les capacités techniques de la main d'œuvre locale. Enfin, le programme a permis, dans certaines régions de la Guinée, de réduire les superficies cultivées sur les coteaux et d'accroître le revenu des exploitants.

Cependant, malgré ces acquis et avantages, plusieurs contraintes ont pu être relevées lors de la phase d'évaluation du premier Programme. Dans le domaine de l'entretien, il a été mis en évidence des problèmes de faible implication des bénéficiaires durant les phases d'identification et de conception des actions, ce qui n'a pas facilité leur appropriation des investissements. De même, l'on a pu relever la non prise en compte des perceptions des populations quant à leur contribution à l'entretien (bénévole ou payante. En outre, la non spécificité des modalités de financement d'entretien des pistes n'a pas été bien définie entre les différents acteurs concernés : l'Etat, les maîtres d'ouvrage, les riverains de la route et les usagers dont la participation était à hauteur de 15 % et les transporteurs n'ont guère été associés aux frais d'entretien. Enfin, il a fallu noter le faible niveau d'encadrement des PME qui restent confrontées à de nombreuses difficultés, telles que le manque d'équipements et de matériels de travaux publics ; l'inexpérience des employés ; la lourdeur des procédures bancaires ; le manque d'accès aux institutions de crédits ; la faible capacité à répondre aux appels d'offre de marchés, entre autres.

Toujours dans le domaine des pistes rurales, l'un des constats fondamentaux a été de noter que ces pistes ne garantissaient nécessairement les services de transport à toutes les populations rurales et que leur mobilité ou déplacement n'était guère aisé, notamment par manque de moyens pour assurer les frais de transport, les ruraux marchand pour la plupart à pied et, ce, d'autant plus que les moyens intermédiaires de transport (MIT) sont peu développés dans le pays.

Concernant les aménagements, les insuffisances ont porté sur la faible l'implication des populations dans la valorisation des aménagements réalisés. En effet, dans 30 % des bas fonds, l'aménagement était déficient ou non achevé, ce qui a contribué à limiter la productivité attendue ainsi que le taux de mise en valeur qui varie selon les régions et en fonction de la taille des superficies et de la durée d'exploitation. En outre, les taux d'abandon ont avoisiné 50% dans certaines zones, alors que dans d'autres (maraîchères notamment) les irrigants ont assuré la maintenance des périmètres et financé des extensions sur ressources propres. Ces insuffisances peuvent s'expliquer par le manque référence à une stratégie participative, qui est bien développée au stade de l'identification du projet, mais non au cours de la de mise en œuvre, de suivi et évaluation des activités du Programme. Cela peut également être en partie due à un manque de renforcement de politique d'entretien des aménagements avec la participation active des exploitants bénéficiaires. De plus, sur le plan des pratiques culturales, cela peut s'expliquer par la faible utilisation des engrais, les services irréguliers de la vulgarisation dans certaines zones non encore touchées par le SNPRV, le faible développement de la culture attelée, l'insécurité foncière des exploitants non-propriétaires (cas des bas fonds aménagés), l'absence d'accompagnement dans la mise en valeur des exploitations. Enfin, l'on peut dire que l'une des principales cause d'échec recensées tiennent essentiellement dans le fait que, compte tenu de la multiplicité des opérateurs associés (DNPR, SNPRV, AFVP, DERIK, PHGO/BV, HCR, PRGF, PDPEF, SOGUIPAH...entre autres), les approches utilisées, notamment l'approche participative que préconise le programme, n'ont guère été harmonisées ou peu utilisées, ce qui a pu entraîner des incohérences quant aux modes de participation des bénéficiaires.

1.2.2 Le PNIR 2

Au cours de sa phase 2, le Programme National des Infrastructures Rurales vise certes à poursuivre la réalisation des infrastructures de base, telles la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales, mais aussi à adopter un processus participatif et équitable dans le souci de mieux adapter à la demande et aux zones les plus défavorisées, les travaux et divers services liés aux pistes rurales.

En outre, dans le cadre de la composante chargée de la réalisation d'infrastructures publiques et privées pour l'écoulement et la commercialisation des produits agricoles, de pêche et d'élevage tant sur le les marchés intérieurs que sur ceux d'exportation, générer des revenus et accroître la valeur ajoutée du secteur agricole, de l'élevage et de la pêche.

La réalisation de ces objectifs sera accompagnée par une série d'interventions devant couvrir des services liés à la structuration institutionnelle des bénéficiaires et exploitants, au financement des mesures et dispositions d'accompagnement en matière de formation, de conseil, d'information sur les marchés, d'accès au crédit et d'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.

Ces activités seront réalisées avec la participation de tous les acteurs (partenaires, opérateurs et bénéficiaires), qu'il s'agisse des **départements techniques du Ministère de l'Agriculture** concernés (SNPRV, DAOP, Cellule d'appui aux femmes rurales) qui ont acquis, actuellement, une bonne expérience en matière d'approche participative à l'échelle du terrain ou encore des structures décentralisées qui sont de plus en plus conviées à identifier et poursuivre les véritables priorités des villageois. Sera également inclus le **secteur privé** qui, à différents titres (et non exhaustifs) bénéficiera du soutien du projet. Il s'agira des bureaux d'études sous formes de séminaires de formation et d'accès au crédit d'équipement principalement; des PME (formation technique et à la gestion d'entreprise, crédit); des distributeurs d'intrants (crédit et formation technique); des unités de transformation des produits (information technologique, formation et crédit); et des ONG (renforcement des capacités techniques d'intervention et leur intégration progressive, selon une démarche de contractualisation, dans le dispositif d'appui aux organisations paysannes). D'autre part, les activités seront réalisées avec la participation des **organisations professionnelles** dont la structuration sera renforcée sur la base d'une typologie à établir,

portera notamment sur la formation des responsables autour des fonctions économiques, techniques et organisationnelles, et la commercialisation des produits.

La démarche participative et de genre qui sera proposée pourra s'harmoniser avec celle adoptée par un autre programme financé par la Banque Mondiale, à savoir le Programme d'Appui aux Collectivités Villageoises (PACV).

1.2.3 Le PACV

Le Programme d'Appui aux Communautés villageoises (PACV) comprend une composante Entretien et réhabilitation des Pistes Rurales afin de poursuivre les activités du PNIR durant sa phase de transition et d'appuyer la restructuration de la Direction Nationale du Génie Rurale (DNPR). Dans le cadre des stratégies d'entretien, il est prévu le financement du petit matériel et équipement pour les Comités villageois d'entretien des pistes (CVEP), et de la formation du personnel de la DNPR au niveau central, BRPR et SPPR sur l'entretien communautaire. En matière de réhabilitation des pistes, le projet prévoit de prendre en compte les aspects environnementaux (plantation d'arbres et réhabilitation des carrières d'emprunt...) et la formation au niveau des élus locaux et des populations.

De même, le programme comprend une composante Formation orientée vers la décentralisation des pouvoirs et la participation des communautés rurales, afin que ces dernières puissent devenir des instruments effectif du développement local et, ce, tout au long du cycle du projet (planification, exécution, suivi et évaluation. Après une première phase pilote de gestion décentralisée des collectivités territoriales dans 4 communes avec des Fonds d'Investissements Villageois, le PACV intervient actuellement dans sa première phase dans une centaine de CRD à travers les 4 régions de la Guinée. L'approche adoptée est le renforcement des capacités locales de prises de décision, à partir de la réalisation de micro-projets de développement. L'expérience du PACV montre que le district et la CRD sont des échelles territoriales pertinentes pour recevoir la collecte des demandes et permettre la réalisation de l'approche par la concertation. Néanmoins, les CRD ne sont pas encore opérationnelles, hormis là où des expériences de développement local sont menées, le transfert des missions et des ressources financières des sous-préfectures vers les CRD sera un processus qui se fera à une vitesse variable pour chacune des 303 Communautés Rurales de Développement.

Ainsi, le PNIR II devra s'appuyer sur les systèmes et mécanismes mis en place dans le cadre du PACV et l'adapter aux besoins spécifiques du programme. Pour ce faire, la médiatisation des efforts et le suivi des activités menées devront être réalisées en matière d'approche participative consistant principalement en : la mobilisation des cadres des structures déconcentrées, des élus des communautés rurales, la sensibilisation des populations, la mise à disposition des ressources financières ; le renforcement des capacités des uns et des autres acteurs pour définir les rôles des divers partenaires impliqués.

2. DESCRIPTION ET OBJECTIFS DE L'ÉVALUATION D'IMPACT SOCIAL

2.1 Cadre de référence de Évaluation d'Impact Social

L'évaluation d'impact social (EIS) est un type d'analyse de faisabilité et est complémentaire aux analyses économiques, financières, techniques et environnementales. Elle est demandée pour tout projet financé par la Banque mondiale dont on attend un impact direct sur une population donnée. En particulier, elle est recommandée dans la préparation des projets d'infrastructures, qui peuvent apporter des bénéfices indirects ou à long terme en dépit des inconvénients directs immédiats ou des coûts sociaux et, par conséquent, des conflits ou oppositions entre certaines parties prenantes.

L'EIS donne un cadre de référence pour identifier les priorités, analyser et incorporer les informations sociales et la participation dans la conception et la mise en oeuvre des opérations de développement. Elle s'inscrit donc comme un processus participatif et non plus seulement comme une analyse sociale.

Les objectifs de l'EIS, comme définis dans les lignes-guide de la Banque mondiale, sont:

- S'assurer que les initiatives de développement contribuent à réduire la pauvreté
- Éviter l'exclusion et les inégalités
- Accroître le capital social
- Renforcer l'appropriation par les bénéficiaires des programmes et investissements
- Éliminer ou réduire les impacts sociaux négatifs

Les quatre piliers de l'évaluation d'impact social sont identifiés comme suit:

1) Analyse sociale
Identification des questions principales : Analyse des effets positifs et négatifs potentiels (équité, cohésion sociale, exclusion)
Identification des bénéficiaires
Identification des groupes vulnérables et marginalisés
Analyse de la dynamique rurale, besoins, opportunités, contraintes
Définition des critères d'éligibilité et ciblage
Définition de mesures d'atténuation des effets négatifs

2) Évaluation des questions d'organisation sociale et institutionnelle
Identification des acteurs-clé et de leur rôle
Interaction entre les acteurs et mécanismes de communications
Analyse des capacités des institutions et acteurs concernés
Identification des blocages institutionnels à l'accès équitable
Proposition d'une stratégie pour le renforcement des capacités institutionnelles

3) Définition des mécanismes participatifs
Mécanismes participatifs existants
Mécanismes et procédures pour la négociation et concertation à mettre en place
Proposition d'une stratégie d'information, communication et feedback

4) Établissement de mécanismes de suivi et évaluation
Identification d'indicateurs sociaux de suivi
Définition des procédures participatives de suivi et évaluation

Pour ce faire, les activités de l'évaluation sociale sont :

- La récolte d'informations sur les caractéristiques socioculturelles, l'organisation sociale des activités productives et des services sociaux
- La vérification de la compatibilité des initiatives de développement avec les caractéristiques socioculturelles et l'identification des facteurs de blocages et des risques sociaux
- La proposition des mesures d'atténuation des effets négatifs
- La facilitation de la participation des groupes vulnérables
- La facilitation de la prise en compte des points de vue des différents acteurs

2.2 Évaluation d'Impact Social dans le cadre du PNIR 2: Méthodologie

L'approche pour l'EIS du PNIR2 a consisté à travailler en étroite collaboration avec les équipes chargées de la préparation des différentes composantes, afin de pouvoir bien comprendre les enjeux des questions techniques et les éventuelles contraintes et de transférer, d'une manière continue, les préoccupations d'ordre social aux techniciens.

L'EIS s'est donc appuyée sur le travail participatif mené par les équipes chargées des différentes composantes. Ces équipes étaient composées de techniciens des institutions publiques compétentes, appuyés par des experts consultants, et avaient des rencontres régulières (réunions et ateliers de présentation de travail, discussions avec les représentants de la société civile et des autres bailleurs de fonds). Parmi les représentants de la société civile figuraient des membres des Conseils Communautaires des Communautés Rurales de Développement et des représentants des organisations paysannes. L'équipe sociale du PNIR2 a participé au travail des différentes équipes.

L'équipe sociale du PNIR2 a également mené un travail spécifique comprenant plusieurs interventions:

- Établissement du cadre de référence et identification des questions-clé
- Missions sur le terrain
- Lancement et suivi d'une étude sur l'accès et l'appréciation des moyens intermédiaires de transport (MIT)
- Lancement d'une étude d'impact social dans six Communautés Rurales de Développement, en utilisant des méthodes participatives[8]
- Restitution des principaux résultats de l'étude d'impact social aux équipes de travail
- Séances de travail avec les responsables des programmes avec des implications pour le projet (notamment le Programme d'Appui aux Communautés Villageoises, le Programme Cadre pour la Promotion des Exportations Agricoles, le Projet d'Appui aux Filières de production Animale, la Division de la Pêche Artisanale du Ministère de la Pêche Maritime, le Programme de Lutte contre le SIDA et les programmes pour l'assistance aux réfugiés du PAM et du UNHCR) et avec les ONG internationales, nationales et locales (AFVP, EUPD, CLUSA, Association pour le Développement de Dara, OCPH-CREA.)
- Visites d'un nombre de sites établis pour les infrastructures commerciales
- Entretiens avec certains des opérateurs des secteurs concernés par les infrastructures commerciales (liste des personnes et institutions rencontrées en annexe)

Le rapport est donc le fruit d'un travail collectif, d'une équipe de sociologues, de cadres de la DNPR et de quelques membres des ONG. Les informations nécessaires pour sa rédaction ont été tirées de plusieurs documents constitués par des études lancées et menées au cours de la préparation du projet et par d'autres projets. Les résultats de toutes ces différentes contributions sont analysés dans le présent rapport. Ces

[8] Un bref rappel de l'étude et de sa méthodologie est en annexe.

études sont citées dans le rapport et sont listées en bibliographie. Si le contenu de ces études a enrichi le rapport, les éventuelles fautes d'analyse et d'interprétation sont de la responsabilité des auteurs du rapport.

2.3 Description du rapport

Le rapport sur l'Evaluation de l'Impact Social (EIS) est essentiellement composé de six chapitres.

Dans le premier, le rapport présente brièvement la Guinée dans son contexte national et régional et rappelle la problématique qui se pose en matière de questions sociales. De même, le contexte dans lequel s'inscrit le PNIR 2 est décrit.

Au second chapitre, le cadre de référence de l'Impact social est dressé, la méthodologie adoptée est présentée et une description du rapport réalisée.

Par la suite, l'analyse sociale est dégagée au niveau des deux composantes du futur programme, à savoir : 1) Désenclavement et 2) Infrastructures de Commercialisation. Pour chacune d'entre elles, sont définis les éléments suivants : les questions principales, les bénéficiaires et groupes à risque de marginalisation, les impacts positifs et les risques sociaux et, le cas échéant, les mesures d'atténuation à prévoir.

Le chapitre quatre fournit les éléments nécessaires à l'évaluation des capacités institutionnelles concernant les aspects sociaux tant des structures publiques comme le Génie Rural, les directions nationales du Commerce et de l'Elevage, les collectivités décentralisées que les organisations privées : les PME, les ONG et les projets, ainsi que les organisations professionnelles. Ce chapitre est également axé sur les liens et les relations qui s'établissent entre ces différentes structures et les rôles qu'elles pourraient jouer à l'intérieur des composantes du PNIR 2.

Partant des mécanismes participatifs existants, le chapitre cinq dégage les procédures à mettre en place au niveau des deux composantes du programme pour favoriser la concertation et la négociation. Il comprend, en outre, les stratégies à développer pour la diffusion de l'information, la communication et les restitutions.

Enfin, pour terminer, le chapitre six aborde les aspects de suivi et évaluation basée sur des procédures participatives et déterminants pour les indicateurs sociaux à prendre en compte.

3. ANALYSE SOCIALE

3.1 Composante Désenclavement

L'objectif de cette composante est d'améliorer l'accès physique des populations rurales aux routes et de diminuer leur isolement par a) la réhabilitation de pistes avec un minimum de service standard; b) le renforcement institutionnel de la DNPR; c) le renforcement institutionnel des Petites et Moyennes Entreprises; d) le développement et la mise en place d'une stratégie nationale de promotion des moyens intermédiaires de transport (MIT).

3.1.1 Questions principales

L'activité de réfection et construction des pistes rurales apporte en général une amélioration des conditions de vie: "le développement suit la route" disent les paysans, et il est démontré que les projets de développement sont concentrés là où les routes facilitent l'accès et permettent l'écoulement de la production. Les agents des services sociaux et techniques partent plus volontiers dans des villages qui ne sont pas coupés pendant des mois. Les habitants des villages désenclavés peuvent se déplacer plus facilement pour faire entendre leur voix auprès de l'administration.

Si la composante ne présente pas des risques sociaux directs, il faut toutefois veiller à ce que son impact soit maximisé et surtout soit préservé dans le temps. En fait, l'ouverture des routes reste une condition nécessaire mais non suffisante pour le développement, et son impact dépend de plusieurs facteurs externes.

Par conséquent, et à la suite de l'expérience du PNIR1 (voir § 1.2.1), un nombre de questions concernant l'impact social de cette composante avaient été identifiées au moment de l'identification du projet: d'abord les critères de sélection des zones à désenclaver, ensuite l'opportunité de l'utilisation, autant que possible, d'une main d'œuvre et expertise locale pour l'exécution des travaux, enfin l'organisation de l'entretien au niveau des villages et la diffusion des moyens intermédiaires de transport (MIT) pour élargir les avantages des pistes aux villageois et villageoises qui n'ont pas accès aux motos et voitures. En outre, le projet a pris en compte le risque de santé pour la population, lié à l'installation des chantiers et à l'augmentation de la mobilité, notamment le risque de diffusion du SIDA.

Critères de sélection des zones à désenclaver

Le PNIR2 a comme premier objectif de la composante le désenclavement des Communautés Rurales de Développement (CRD), donc la réfection des pistes principales qui relient la capitale et/ou le chef-lieux des préfectures aux sièges des CRD. Ces réseaux correspondent à une priorité pour les autorités locales et pour les opérateurs privés et publics des CRD. A ce niveau, la question de sélection se pose plutôt comme priorité dans le temps: quelles CRD désenclaver en premier lieu ?

C'est à l'intérieur des communautés que le choix se fera sur un budget limité par les Conseils Communautaires (CC). Les entretiens menés avec les CC et autres personnes ressources dans les six CRD, ont montré que les critères d'ordre économique (potentiel économique) l'emportent sur les critères exclusivement sociaux (pauvreté, enclavement, accès aux services). Par ordre de priorité, le choix porte sur le désenclavement des zones 1) à forte production agricole 2) à haut potentiel économique, 3) à haute densité démographique, 4) dotée d'une infrastructure sociale et 5) enclavées tout simplement. "L'écoulement des produits agricoles, désigné par des vocables différents comme « les échanges

commerciaux avec la préfecture, la route nationale ou la capitale régionale », apparaissent comme des critères partagés. Le désenclavement des zones à forte densité démographique et/ou à forte potentialité économique (présence des bas-fonds et des plaines) complètent les critères de désenclavement d'une zone plutôt qu'une autre."[9]

Les enquêtes ont aussi mis en évidence l'existence de conflits en cours ou potentiels entre les districts au sein des CRD. Les villageois jugent le CC de leur CRD selon la voix donnée à leur représentant de district et certains districts se sentent négligés. La transparence de la sélection et l'équité entre districts sont donc deux conditions pour ne pas causer ou aggraver les conflits.

Priorités de désenclavement selon le Conseil Communautaire (CC)

CRD	Critères de priorité pour le désenclavement selon le CC
Diaraguerella	Ecoulement des produits agricoles
Koudian	Désenclavement des greniers agricoles et réhabilitation des pistes
Daralabé	Assurer des échanges commerciaux avec la capitale régionale; Désenclaver les zones à forte Potentialité agricole
Banko	Désenclavement des zones où existent des bas-fonds et de bois d'œuvre et des zones à fortes densités démographiques et permettre l'accès aux routes nationales
Wonkifong	Désenclavement des zones de production
Koba	Rejoindre la route nationale et faciliter la mise en valeur des plaines et bas-fonds et assurer l'écoulement des récoltes

(Source: Etude d'impact social)

Promotion des entreprises et de la main d'œuvre locale

Une étude menée dans le cadre de la préparation du PNIR2 a mis en évidence la faiblesse du secteur privé en Guinée.[10] On peut citer ici le manque de matériel, de formation, de transparence dans l'attribution des marchés. En outre, le secteur privé n'est pas organisé et, en conséquence, il n'est pas représenté lors des réunions entre le gouvernement et les bailleurs de fonds. Ces faiblesses peuvent entraver la participation des entreprises guinéennes et, en particulier, des petites entreprises locales, au projet.

A l'origine de l'émergence de petites entreprises locales, on cite souvent les organisations et associations paysannes. Ces associations sont de deux types: a) les organisations professionnelles structurées autour de filières dont la finalité est de rendre des services aux membres et b) les organisations paysannes territoriales, avec la prise en charge du développement rural à une échelle géographique locale. Dans ce cas, le regroupement ne se fait pas sur la base de critères de la profession agricole, mais sur des bases plus générales où les intérêts individuels des membres ne sont pas immédiatement identifiables.[11] En général, les capacités des associations de ce deuxième type sont assez limitées. Hormis les organisations et coopératives agricoles plus structurées, encadrées par des projets, et/ou qui reçoivent l'appui des services agricoles, il s'agit d'associations d'entraide avec des objectifs limités et des ressources minimes.[12] D'un autre côté, les associations très motivées pour travailler et trouver une source de revenu sont nombreuses. Presque toutes les organisations villageoises rencontrées lors de l'étude d'impact social avaient participé à la construction ou à l'entretien d'infrastructures publiques ou privées, notamment d'aménagements hydro-

9 B. Barry, *Etude d'impact social*, cité, page.....

10 PNIR2, "*Préparation d'un programme de promotion et renforcement du secteur privé dans le cadre du PNIR 2 – Rapport Intermédiaire*", Septembre 2000

11 A. Ndiaye, *Volet appui à la structuration du monde paysan*, PNIR2, Septembre 2000, §23, p. 14

12 B. Barry, *Etude d'impact social*, cité

agricoles.[13] En outre, lors de l'étude d'impact social, les équipes ont rencontré dans les villages des cas isolés de jeunes tâcherons très prisés qui s'occupaient, par exemple, de l'entretien des aménagements agricoles ou une association des femmes très active dans le domaine de la formation.

Une opportunité intéressante se présente avec l'entretien des pistes, jusqu'ici organisé à travers des Comités Villageois d'Entretien des Pistes (CVEP) [14], qui ne sont pas rémunérés. Ces comités tels qu'ils ont été mis en place expérimentent, en fait, des difficultés qui seront abordées au paragraphe suivant.

Entretien des pistes

L'étude d'impact social a montré une certaine habitude des villageois à se mobiliser ou à être mobilisés pour des travaux d'intérêt public: à Franindou (Haute Guinée) un vieux notable a défini ainsi la notion d'infrastructure: "*Une infrastructure est un travail collectif*". Presque toutes les organisations villageoises rencontrées se sont dites prêtes à participer à l'entretien et ont affirmé d'avoir déjà eu des expériences en ce domaine, particulièrement les associations des jeunes et des femmes: "*Une piste bien entretenue doit avoir une canalisation bien faite, les trous doivent être bouchés, les bordures defrichées*", (Doubadou en Guinée Forestière). Toutefois, il faut être prudent dans l'interprétation de cet enthousiasme, qui est souvent lié à l'espoir qu'un projet s'établisse dans le lieu.

Des entretiens menés avec cinq Comités Villageois d'Entretien des Pistes (CVEP) pendant une mission sur le terrain ont confirmé l'existence de quelques difficultés: "La mission a constaté qu'aucun de ces cinq CVEP n'était plus opérationnel, l'enthousiasme du début ayant cédé la place au découragement: à Kollé par exemple, le CVEP a commencé avec plus de 110 membres il y a trois ans et n'en compte plus aujourd'hui que cinq, et leurs revendications en appui matériel (outillage, gants, imperméables, médicaments etc.) paraissent démesurées par rapport au coût moyen d'une journée de travail d'un manoeuvre en milieu rural. (...) Il faut avoir à l'esprit que le bénévolat n'encourage pas d'attitude durable, en pratique, et qu'en réalité dès qu'un membre accepte de participer à un travail d'intérêt public, il cherche à savoir ce que cela va lui rapporter. S'il constate à l'usage que cela ne lui rapporte rien, et que ses autres activités qui devraient lui rapporter périclitent, il devient inopérationnel et se détourne de son activité qui est d'intérêt public."[15]

La question de l'entretien d'une infrastructure est liée aussi à sa nature et à son utilité perçue: dans les villages enquêtés[16], souvent la mosquée, le forage, l'école ou le poste de santé sont entretenus, dans le sens qu'ils sont fonctionnels et fréquentés. Leur fréquentation et leur fonctionnalité sont en même temps listés comme critères pour définir une infrastructure bien entretenue et apparaissent les raisons de leur entretien. Il s'agit d'infrastructures d'utilité quotidienne et générale et, en même temps, la responsabilité de leur fonctionnement est à la charge d'un comité spécifique. Les pistes présentent plus de problèmes d'entretiens que les autres infrastructures tant au niveau CRD qu'au niveau village.

Pour la plupart des villageois qui ne possèdent pas de moyens de locomotion, outre que la charrette et le vélo, une route à trous est certes fastidieuse mais n'empêche pas le passage. Les avantages d'une piste bien entretenue sont perçus de manière trop indirecte et liés à d'autres facteurs pour mobiliser les ressources limitées des villageois. Une femme qui porte son sac de riz sur la tête et va à pied au marché suit les

---

13 "Dans l'ensemble, les OP rencontrées participent, à des degrés divers, à la construction et/ou à l'entretien des infrastructures. Cependant, un regard sur les domaines d'intervention des OP indiquent une certaine spécialisation. Les OP de femmes interviennent, plus souvent qu'autrement, dans l'entretien des mosquées, des puits et des centres de santé. Ceux des hommes sont plus présentes dans les infrastructures routières et agricoles." B. Bano, *Etude d'impact social*, cité, p. 52

14 Comités mis en place par le PNIR1.

15 A. Faure, *Mission d'appui sociologique pour les trois composantes du second Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR 2)*, Aide-memoire, Juin 2000

16 *Etude d'impact social*, cité

mêmes sentiers avec ou sans piste. Un ménage pauvre qui n'a pas de surplus agricole et qui n'a pas d'argent pour assurer les frais de scolarisation des enfants et les soins de santé ne voit pas tout de suite quelle motivation qu'il y aurait à délaisser son champ pour entretenir une piste. Il est vraiment nécessaire que "le développement suive la route", pour que la motivation à se charger de l'entretien des routes s'accroisse et en même temps la population ait les ressources pour en recouvrir les coûts.

Moyens de transport

Selon des enquêtes socio-genre[17] menées dans les 4 CRD pilotes de Mitty (Moyenne Guinée), Bissikrima (Haute Guinée), Bowé (Guinée Forestière) et Koba (Basse Guinée), pour les populations, bien que des améliorations aient été apportées en matière de désenclavement de certains villages (réhabilitation de pistes, constructions d'ouvrages de franchissement), la situation en matière de transport demeure encore la même. En effet, la collecte de l'eau et la cueillette du bois de chauffe sont toujours assurées quotidiennement par les femmes, à pied et à tête. Il en est de même pour le transport des produits des champs qu'elles acheminent aux marchés hebdomadaires et, toujours, en parcourant à pied environ 15 kilomètres et portant sur la tête une charge allant de 20 à 25 kg. Concernant le déplacement des hommes, ils ont plus facilement accès aux moyens de transport public (taxi, bus, véhicule particulier) et notamment aux moyens intermédiaires de transport tels que la mobylette, le vélo qui est couramment utilisés dans certaines zones, notamment en Basse et Haute Guinée. Très rarement, les zones ont été touchées par l'utilisation de la traction bovine ou asine.

L'on doit souligner que pour les hommes qui possèdent déjà un vélo, les principales contraintes concernent leur utilisation. Sont ainsi notés les problèmes suivants : le manque de piste ou leur mauvaise praticabilité, qui empêche le transport des marchandises et rend difficile la conduite, notamment pour les personnes âgées. Vient ensuite, la typologie du relief comme dans les zones vallonnées et les méconnaissances des techniques d'utilisation (par les femmes).

Les principales contraintes pour l'accès aux moyens de transport relèvent d'abord du manque de ressources disponibles pour payer le coût de transport et pour acheter un moyen de locomotion, si petit soit-il. Pour les hommes, il s'agit surtout de répondre aux besoins prioritaires de la famille. Pour les femmes, la principale contrainte est non seulement la faiblesse des revenus monétaires mais aussi le problème d'accès au crédit, à l'information et surtout la difficulté de définir leurs besoins dans le domaine, car elles manquent de recul pour pouvoir apprécier les contraintes qu'elles subissent à ce niveau.

Concernant les préférences que les populations accordent aux moyens intermédiaires de transport (MIT), et notamment au vélo, les villageois ont exprimé leurs priorités :
- l'utilisation pour le transport des marchandises du champ au village puis du village au marché,
- l'accès aux services sociaux, notamment l'école pour les jeunes
- l'allégement des tâches et la réduction de leur pénibilité et donc le gain de temps
- le règlement des problèmes d'ordre communautaire.

Le SIDA

En Guinée, bien que le nombre de cas cumulés de SIDA signalé reste encore relativement faible, on note une progression alarmante constituée, dans la plupart des cas, par les jeunes. La prévalence du VIH chez les prostituées et les routiers est 32%. Une enquête menée en 1995 sur les connaissances, attitudes et pratiques concernant les maladies sexuellement transmissibles (MST) ont montré une distorsion entre la

[17] Etude menée en novembre-décembre 2000 par l'ONG EUPD appuyée par la DNPR dans le cadre de la préparation du PNIR 2. M.Y. Curtis, *Rapport de mission*, novembre 2000.

connaissance et la pratique et la faiblesse de l'éducation sexuelle, notamment chez les jeunes.[18] Ces données alarmantes ont été confirmées lors d'une enquête sur la santé de la reproduction chez les femmes en l'an 2000.

L'on peut donc envisager que l'ouverture des chantiers et le désenclavement des zones rurales puissent engendrer une diffusion du VIH ou de toutes autres MST.

3.1.2 Impacts positifs et risques sociaux

A - Impacts positifs

La construction et la réhabilitation des pistes sont donc une grande opportunité pour les communautés rurales. Les impacts positifs touchent au sens large les conditions de vie des populations, l'accès aux services et par conséquent la santé et la scolarisation; le revenu, la sécurité alimentaire, l'alimentation; la production agricole et les autres activités économiques; la création d'emplois; les relations avec l'extérieur et les possibilités de partenariat et d'accès à l'information et aux ressources.

Le désenclavement fait partie des priorités des populations rurales, comme exprimé lors des enquêtes.[19]

Les impacts positifs pourront être maximisés en veillant à deux conditions générales: (a) l'accompagnement par des programmes de développement et (b) la pérennisation des infrastructures à travers l'organisation de leur entretien.

B - Risques

Comme mentionné plus haut, l'unique risque social direct envisageable concerne la santé et la diffusion des maladies notamment sexuelles à cause des chantiers et d'une plus grande mobilité.

Les zones plus pauvres à l'intérieur des CRD pourraient être pénalisées si les ressources pour le désenclavement étaient concentrées dans les zones de grande production et à forte densité démographique.

Les difficultés de mobilisation des ressources pourraient entraîner le manque d'entretien des pistes et leur rapide détérioration. Elles pourraient également réduire l'accès des populations à des moyens de transport leur donnant une plus grande mobilité.

Les contraintes culturelles qui freineraient l'utilisation des moyens intermédiaires de transport aux femmes et aux filles essentiellement chargées du transport des produits agricoles et des denrées domestiques.

3.1.3 Bénéficiaires et groupes à risque de marginalisation

A - Bénéficiaires

Le désenclavement des villages est une des priorités exprimées par les populations rurales lors des consultations publiques organisées en 1996, dans le cadre du programme de lutte contre la pauvreté.[20] Les

---

18 Dr Setou Kaba, "*IST/SIDA en milieu rural: approche participative et horizontale*", Juillet 2000

19 B. Barry, *Etude d'impact social...*, cité, p. 61.

entretiens menés pendant l'étude d'impact social ont confirmé que les villages enclavés considèrent l'ouverture des pistes comme une condition incontournable pour le développement du village.

Comme spécifié plus haut, la construction ou la réfection d'une piste est une condition nécessaire mais non suffisante pour le développement, et les bénéfices apportés seront conditionnés par plusieurs facteurs externes à la composante. Ceci dit, les bénéficiaires potentiels sont nombreux,

Bénéficiaires	**Quelques conditions**
Les populations rurales des zones désenclavées qui auront un accès plus aisé aux infrastructures des services publics (écoles, centres de santé, chefs-lieux administratifs)	Moyens de transport Prix du transport Prix du service
Les producteurs des zones désenclavées dont l'accès aux intrants et l'écoulement de la production serait amélioré	Prix et repéribilité des intrants Moyens de transport Prix du transport Organisation de la commercialisation
Les intermédiaires (commerçants, transporteurs) qui auront accès à de nouveaux marchés et des zones de production	Intérêt vers ces marchés (production suffisante, qualité…)
Les transporteurs privés de biens et personnes (taxi, petits bus, camions) qui pourront arriver dans des zones nouvelles et augmenter le nombre de clients	Capacité de payer des clients Nombre de clients suffisant
Les personnes et ménages vivant des petits métiers ainsi que les artisans, qui auront un accès plus facile aux intrants et aux clients	Prix du transport et des matières premières Moyens de transport Qualité de la production Organisation de la commercialisation
Les PME et les tâcherons locaux qui pourront collaborer à la réalisation des travaux	Présence et capacité des entreprises et tâcherons locaux Transparence des marchés Disponibilité de matériel pour la réalisation des travaux
Les jeunes locaux qui pourront travailler sur les chantiers	Organisation des travaux Marchés aux entreprises locales
Les populations rurales des zones désenclavées qui pourront payer moins cher le prix du transport et raccourcir la durée de déplacement	Prix du transport Quantité de clients
Les populations des zones désenclavées qui pourront accéder à des marchés alternatifs aux périodes de soudure ou de déficit alimentaire	Organisation de la distribution Capacité de payer Moyens de transport
Les producteurs des zones excédentaires qui pourront accéder aux marchés désenclavés	Organisation de la commercialisation Prix du transport

B - Groupes à risque

Il n'y a pas de véritables groupes à risque pour cette composante. Le risque le plus important étant lié à la santé, les groupes à risque sont les femmes en général, qui sont normalement plus vulnérables, et les jeunes des deux sexes. Le risque s'étend aussi aux enfants auxquels les femmes malades donnent naissance.

Les femmes et les pauvres qui n'ont pas accès aux moyens de transport risquent de voir atténuer les bénéfices de cette composante. L'impact sur les femmes pourrait augmenter à condition de créer les conditions pour la facilitation de leur accès aux moyens de transport.

[20] Banque mondiale, "*Vision Nationale de Lutte contre la Pauvreté : Résultats de Consultations des Populations à la base pour une Stratégie d'Assistance à la Guinée (SAG)*", Octobre 1997

Les petits producteurs et les OP mal organisées risquent de voir partir la plupart des bénéfices de leur production vers les intermédiaires. Pour maximiser l'impact sur ces groupes, des mesures d'accompagnement devront être proposées.

3.1.4 Mesures d'atténuation et d'accompagnement

Critères de sélection des zones à désenclaver

Étant donné que le projet a comme objectif le désenclavement de toutes les CRD, la prioritisation entre CRD pourra se faire en privilégiant au début les zones les plus pauvres. L'approche géographique peut s'appuyer sur la Carte de la Pauvreté, établie par le Ministère du Plan et de la Coopération en mars 1999[21] et sur la carte des réalisations du PNIR1. Cela consistera à choisir les CRD qui n'ont pas bénéficié des actions du PNIR1: elles sont donc pauvres en infrastructures rurales récemment construites ou réhabilitées.[22]

Le critère de pauvreté devra être croisé avec le dynamisme et la transparence de gestion de la CRD et/ou l'appui d'un programme de renforcement des CRD tel que le PACV. Pour évaluer le dynamisme des CRD, on propose de considérer comme indicateurs (a) la préparation d'un plan de développement et (b) le nombre de projets entamés pour lesquels le Conseil Communautaire (CC) s'est engagé dans l'identification, la préparation, la mobilisation de ressources. Pour évaluer la transparence de gestion, on propose de considérer (a) l'existence d'une comptabilité d'accès public (au moins à tous les conseillers), (b) la tenue régulière de réunions avec un taux de présence moyen d'au moins le 80% des conseillers, et (c) l'inexistence de conflits majeurs à l'intérieur du CC.

La question des priorités de désenclavement est plus délicate à l'intérieur des CRD, où les critères de production agricole ou de potentialité économique ne se recoupent pas nécessairement avec les critères de pauvreté. Si le choix était laissé aux communautés, on propose d'établir des garde-fous pour éviter que toutes les ressources se concentrent vers une ou deux localités, par exemple en établissant le niveau de service (plusieurs pistes à niveau 1 ou 2 plutôt que peu de pistes à niveau 3, 4 ou 5)[23] à varier selon la situation et les exigences de chaque CRD. Le niveau de service devrait aussi dépendre de la capacité d'entretien.

Promotion des entreprises et de la main d'œuvre locale

L'utilisation des entreprises locales, en particulier celles formées par des groupes de jeunes ou des femmes, devrait être encouragée par :

- La transparence des marchés
- La division des gros marchés en plusieurs petits lots[24]
- La formation des membres de ces petites entreprises
- La facilitation de l'accès au crédit

---

[21] D'après cet outil, une préfecture est considérée comme pauvre relativement à dix indicateurs de pauvreté (les préfectures conjugant les dix indicateurs sont Télimélé, Mali, Dinguiraye, Siguiri, Mandiana et Koubia).

[22] A. Faure, Aide-memoire cité.

[23] Niveaux de service: 1 – coupure saisonnière; 2 – coupure momentanée; 3 – non coupure, circulation difficile (moins de 30 KM/h); 4 - Non coupure, circulation facile lente (de 30 à 50 Km/h); 5 – Non coupure, circulation facile rapide (plus de 50 km/h)

[24] République de Guinée, *Préparation d'un programme de promotion et de renforcement du secteur privé dans le cadre du PNIR2, Rapport intermédiaire,* Septembre 2000, Point C.

Entretien des pistes

Il ressort de l'expérience du PNIR1 et des enquêtes sur le terrain que le système des CVEP, tel qu'organisé jusqu'ici, n'est pas fonctionnel à long terme.[25] Les discussions avec la population indiquent qu'il est recommandé de ne plus compter sur le travail bénévole d'une partie de la population.

L'organisation de l'entretien des pistes locales par la population devra tenir compte des facteurs suivants:

- l'importance de l'effort demandé à la population (Combien de kilomètres à entretenir? Combien d'ouvrages de franchissement ? Quel type de travaux? Avec quelle fréquence? Quel type de matériel et outils nécessaires? A quel coût ?)
- les ressources humaines locales: associations de jeunes, tâcherons, capacités
- la prise en compte du coût d'opportunité (activités personnelles délaissées, calendrier des activités villageoises)
- les ressources économiques: l'existence d'activités rentables dans les villages avec un circuit de commercialisation bien structuré, qui aient l'intérêt et l'argent pour financer l'entretien des pistes

Une mission d'appui sociologique, qui a pu discuter avec les membres de cinq CVEP et avec les autorités locales, a donné des lignes d'intervention en ce domaine. « En recoupant les réponses formulées par les membres des différents CVEP interrogés, ainsi qu'en reprenant les conseils des sous-préfets, Présidents de CRD et autorités locales présentes aux réunions, il apparaît important d'appuyer une stratégie de contribution des populations à l'entretien sur les principes suivants »:

- A l'échelle du district: il faut clarifier dès le départ le rôle des membres du Comité d'Entretien Villageois en cherchant à identifier des contreparties internes (coût de substitution: les membres du Conseil des Sages peuvent décider d'organiser le travail sur les champs des membres ou tout autre arrangement) ou externes (payer les équipes. L'animation externe faite par une ONG d'appui ne devrait pas uniquement avoir pour objectif de constituer des équipes et de les former au travail d'entretien, mais elle doit servir d'appui pour identifier dès le départ, avant même la constitution d'une équipe, comment la communauté responsable de l'entretien d'une portion du réseau va faire pour transférer aux membres de l'équipe le coût de substitution de leur travail. (...)
- A l'échelle des CRD: une ligne budgétaire existe pour financer l'entretien des pistes rurales dans les CRD mais elle se heurte à deux obstacles, le premier est de taille, c'est la faible capacité budgétaire de la plupart des communes (autour de Télimélé elles arrivent difficilement à réunir 3 millions de francs guinéens, alors qu'à Timbi Madina, commune du Fouta très bien organisée économiquement, la CRD peut réunir un budget de 30 millions FG). Le deuxième obstacle est la réticence des membres de la CRD appartenant à d'autres districts à accepter de financer une piste qui s'arrête au centre de la CRD ("l'État s'est arrêté au siège" disent-ils).
- la possibilité d'établir des barrages routiers payants, un système qui est fonctionnel dans certaines régions du Bénin, a été évoquée par les sous-préfets et Présidents de CRD comme une éventualité impossible pour des raisons conjoncturelles: il y a déjà des barrages de policiers, douaniers et militaires où les passants sont "rançonnés" indûment. Il faudrait commencer par supprimer ces barrages avant d'organiser une gestion saine de nouveaux barrages au niveau des CRD.
- *il existe pourtant des opportunités de financements de l'entretien des pistes rurales même dans les CRD démunies, car les transporteurs contribuent parfois, ils donnent 5 000 FG au cantonnier (taxi de brousse), ou même 70 000 à la CRD (camions), mais ces financements se font à l'occasion, sans prévision et en dehors d'une gestion programmée.*

[25] Malheureusement une étude spécifique sur les CVEP prévue au cours de la préparation du projet n'a pas pu se réaliser avant la préparation du présent rapport.

- s'il n'y a pas de convention possible actuellement avec les syndicats de transporteurs dans les CRD dépourvues d'actions de développement local, il faut travailler dans ce sens et organiser des réunions de concertation entre tous les représentants d'usagers/utilisateurs et définir des objectifs financiers et de programmation de ce financement. Ce type de concertation a déjà été organisé en Guinée et la DNPR y a été impliquée.
- d'autres expériences existent également en Guinée pour résoudre la question du financement des Comité d'Entretien Villageois en milieu rural, il s'agit de payer les équipes d'entretien locales par subvention, dans une perspective de soutien à l'économie locale type HIMO, ou bien de cibler les populations pauvres et vulnérables, des groupements de femmes défavorisées par exemple, dans une perspective de lutte contre la pauvreté en fournissant un appui du type Food for Work etc."

A ces recommandations, il faut ajouter la possibilité que les associations de jeunes, de tâcherons et des femmes s'organisent en TPE (très petites entreprises) pour s'occuper de l'entretien des pistes. Cette solution peut être envisagée principalement dans les localités où il y a suffisamment de ressources et de motivations pour payer ces entreprises, à savoir : les coopératives de producteurs et investisseurs bien organisés et les circuits de commercialisation bien structurés qui doivent compter sur un réseau routier sans coupures.

Moyens intermédiaires de transport

Il ressort des enquêtes de terrain réalisé durant la phase d'identification du PNIR 2, que la promotion des moyens intermédiaires de transport s'articule autour de quatre axes fondamentaux : a) les aspects institutionnels, b) la mobilisation des ressources (crédit), c) l'amélioration des services et des infrastructures de transport rural et d) le développement des moyens de transport .

Il a été démontré « qu'il est évident que pour atteindre les objectifs visés (plus grande mobilité des populations grâce aux MIT), il est important que les actions de sensibilisation et de formation des usagers, notamment des femmes et des jeunes filles soient envisagées afin d'inciter ces dernières à se défaire des contraintes culturelles ».[26]

Parmi les principaux bénéficies que les populations pourraient tirer Tableaunt : une utilisation plus grande des MIT dans les zones ciblées, l'allègement des fardeaux des femmes, le gain de temps et d'énergie, l'amélioration des capacités de portages des ruraux, la création d'emplois pour les artisans.

Actuellement, un programme adapté pour la promotion de l'utilisation des moyens intermédiaires de transport est en cours d'exécution dans 4 CRD : Koba en Basse Guinée, Mitty en Moyenne Guinée, Bissikrima en Haute Guinée et Bowé en Guinée forestière. Les résultats de la recherche-action pilote devraient permettre de :

- créer un environnement favorable au développement des MIT
- tenir compte des besoins réels de tous les bénéficiaires (hommes et femmes)
- faciliter leur accès à des crédits adaptés selon leurs possibilités pour l'acquisition des MIT
- élaborer un manuel de procédures pour la diffusion des MIT à travers toutes les CRD du pays

[26] Elisabeth Rankin , *Guinea, Proposal for gender and transport interventions*, juin 1999, p. 22.

Lutte contre le SIDA

Dans le cadre du Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS), la Banque mondiale a revu le portefeuille des projets financés par l'IDA et a demandé aux équipes des projets et aux partenaires de faire des propositions suivant une matrice ou grille où les principales actions ayant un impact sur la diffusion du SIDA sont listées. L'équipe sociale du PNIR 2 a rempli la matrice comme suit:

Activités VIH/SIDA	Cibles	Personnes ressource	Lieux
Information Éducation Communication	Personnel DNPR, BRPR, ouvriers et tâcherons, leaders locaux (Préfets et sous-préfets, membres CC des CRD, membres conseils des districts, conseils de sages, chefs religieux), autres personnes ressources (sage-femmes, guérisseurs, marabouts), chefs de familles, femmes, jeunes (hommes et femmes)	PNLS SNPRV Enseignants Agents de santé ONG Coordination avec les programmes IEC sur place	Toutes les CRD et Conakry
Distribution condoms	Personnels BRPR, syndicats de transport, gares routières, ouvriers et tâcherons des chantiers, ménages locaux, groupements de femmes, élèves	PNLS SNPRV ONG Agents de santé Enseignants	Toutes les CRD
Réduction de la pauvreté	Ménages à faible revenu Groupements de femmes	CC/CRD Conseils de Districts BRPR Commissions foncières S/P SNPRV DAOP CAOPA ONG	Priorité aux zones à plus faible revenu, selon la carte de la pauvreté
Création de revenus	Populations rurales Organisations paysannes Entreprises et tâcherons locaux	CC/CRD Conseils de Districts BRPR SNPRV ONG	Toutes les CRD
Réduction des inégalités de genre	Populations rurales	SNPRV ONG Commissions foncières S/P Organisations paysannes Institutions de crédits Chambres d'agriculture	Toutes les CRD

Information, éducation, communication: il s'agit pour le projet de contribuer à la sensibilisation des populations et des cadres, agents, ouvriers et contractants du projet. Les autorités locales devront aussi être sensibilisées pour appuyer davantage le travail auprès des populations. Des cadres et agents de l'Agriculture (notamment des services de vulgarisation agricole, SNPRV) ont été déjà formés par le PNLS. Le Ministère de l'Agriculture a donné la disponibilité des autres services, notamment le Génie Rural et l'Élevage, dont les cadres et les agents pourront être formés comme formateurs ou animateurs en ce domaine. Le Génie Rural est très impliqué à cause de son rôle institutionnel dans la mise en oeuvre du projet et de son action sur le terrain; les agents SNPRV et d'élevage sont très en contact avec la population et ont une diffusion capillaire, au niveau des districts. Naturellement, leur action se fera en coordination avec les centres de santé et le personnel médical. Les actions IEC devront précéder et continuer en même temps que les travaux d'ingénierie.

Distribution condoms: il s'agit d'une activité qui accompagne la sensibilisation et donne un moyen concret d'arrêter la diffusion des MST. Les gares routières, les syndicats des transporteurs, les écoles et les centres de santé seront parmi les lieux à cibler. La diffusion pourrait s'organiser aussi à travers les moyens plus appropriés indiqués par la population au cours de la sensibilisation, par exemple en collaboration avec les OP et les associations villageoises.

Réduction de la pauvreté, création de revenu, réduction des inégalités de genre: il s'agit, dans ces cas, de grands objectifs de développement, qui sont à la base de la conception et de l'approche du projet, et qui sont indiqués par le PNLS comme conditions importantes pour le succès de la lutte contre le SIDA. En fait, il est démontré que l'amélioration des conditions de vie et l'augmentation des revenus à un impact sur le niveau d'éducation, d'information et de santé des ménages. La réduction des inégalités de genre permet aux femmes et aux hommes une meilleure compréhension et connaissance réciproque, et permet aux femmes de gagner le respect et la force nécessaire pour éviter les comportements à risque, qui leur sont propres et qui relèvent de leurs hommes.

3.2 Composante Infrastructures de Commercialisation

L'objectif global de la composante est de créer les conditions nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la mise en place d'infrastructures publiques et privées aptes à assurer l'écoulement et la commercialisation des produits agricoles et d'élevage tant sur les marchés intérieurs que sur ceux d'exportation, afin de générer des revenus et accroître la valeur ajoutée du secteur agricole et de l'élevage.

La réalisation de cet objectif sera assortie d'une série d'interventions devant couvrir des services liés à la structuration institutionnelle des bénéficiaires et exploitants, au financement des mesures et dispositions d'accompagnement en matière de formation, de conseil, d'information sur les marchés, d'accès au crédit et d'amélioration du cadre institutionnel et réglementaire.

La mise en oeuvre de cette composante est confiée à l'expérience de secteur du Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA) et de la Direction Nationale de l'Elevage (DNE).

A cause du caractère ponctuel, même si parfois important, de ces infrastructures, il n'a pas été jugé nécessaire de lancer des études d'impact social pour chaque investissement. Après une phase de rencontre avec les principaux acteurs et bénéficiaires concernés, qui a permis d'identifier les questions principales, les bénéficiaires et les éventuels groupes à risque, ils ont ici recommandés une procédure et des mesures standard qui seront appliquées systématiquement dans les phases d'identification, emplacement, construction et mise en oeuvre des infrastructures.

Les trois principales mesures d'atténuation et d'accompagnement, qui seront par la suite détaillées pour chaque infrastructure, sont:

- la planification concertée et négociée
- l'appui aux producteurs et aux opérateurs
- la sensibilisation

qui sont ici synthétisées dans leurs caractéristiques communes aux différents investissements.

Planification concertée et négociée

Il s'agit d'impliquer tous les acteurs et bénéficiaires du sous-projet dès la phase de planification, avec la mise en place d'un comité de suivi de préparation du sous-projet. A cette structure, qui sera présidée par les autorités locales, participeront les services et techniciens compétents, les différents groupes de bénéficiaires comme identifiés et les usagers. Dans leur cadre, a) le sous-projet sera expliqué dans ses objectifs et ses implications et discuté, b) la planification sera faite b) les travaux suivis et contrôlés, c) les modalités de gestion établies et d) finalement le comité de gestion élu. Ces comités seront aussi le cadre de discussion et négociation avec les éventuels groupes de populations qui pourraient se sentir lésés dans leurs intérêts par la mise en place de l'infrastructures (typiquement, personnes ayant une activité économique qui doit être déplacée).

La mise en place des comités et leur fonctionnement pourra:

- permettre d'informer correctement tous les acteurs sur la nature et les implications du sous-projet
- donner l'occasion d'expliquer les objectifs du sous-projet, vérifier leur pertinence, développer avec tous les acteurs des indicateurs de suivi
- éviter ou résoudre les conflits
- assurer la prise en compte des besoins réels des bénéficiaires (opérateurs et usagers)
- défendre les intérêts des groupes différents de bénéficiaires et trouver un équilibre quand ils sont divergents
- promouvoir le sentiment d'appropriation (ownership) des bénéficiaires vers l'infrastructure et donc encourager sa prise en charge et les éventuels investissements complémentaires.

Une ONG, un bureau d'étude ou des consultants spécialisés devront être recrutés pour organiser la mise en place des comités et comme facilitateurs pendant les réunions. L'inclusion et la participation active des opérateurs-femmes seront assurées.

Appui aux producteurs et aux opérateurs (formation, crédit)

Les producteurs guinéens prêts pour accéder au marché, en particulier au marché d'exportation, sont une minorité. Les rendements ne sont pas suffisants, la qualité ne correspond pas au niveau demandé par l'exportation, les capacités des organisations des producteurs dans l'organisation, la gestion, la comptabilité, les techniques commerciales, les ressources financières sont faibles. La plupart des producteurs sont analphabètes. Ces aspects sont communs à tous les secteurs concernés par la composante: agriculture, élevage, pêche.

Pour éviter que le projet bénéficie seulement une minorité et s'assurer que l'effet d'entraînement recherché puisse trouver un terrain fertile, il est nécessaire de concentrer les efforts de renforcement des capacités des producteurs et opérateurs autour de ces infrastructures. La synergie (la somme des effets) entre les investissements physiques et humaines devrait déclencher un circuit virtuel qui pourra dynamiser le secteur d'une façon soutenable sur le long terme.

A ce but, il est capital que les opérateurs puissent compter sur des structures financières (qui pourrait être différentes selon la catégories d'opérateurs) pour obtenir du crédit approprié.

Pour ce qui concerne la formation, suivant les priorités exprimées par les producteurs mêmes, les programmes à renforcer seront principalement sur les thèmes suivants:

- alphabétisation fonctionnelle
- techniques de production
- techniques de commercialisation
- gestion
- petite comptabilité

Sensibilisation (usagers, population)

La composante veut introduire et/ou encourager des pratiques améliorées de production et commercialisation, notamment avec la mise en place d'unité de contrôle et assurance de qualité et avec la modernisation et l'assainissement de structures de conservation, transit et transformation des produits. Il est donc important que des nouvelles pratiques et habitudes d'usage s'instaurent. Ce changement n'est pas automatique et des résistances peuvent être rencontrées au moment de la réglementation de l'accès aux débarcadères ou aux abattoirs, par exemple, ou quand on trie le produit et on refuse ce qui ne correspond pas au niveau de qualité et/ou hygiène demandé.

Il est donc nécessaire de promouvoir des campagnes de sensibilisation, d'abord parmi les opérateurs et usagers, mais aussi parmi les consommateurs et les populations environnant l'infrastructure. Les thèmes de ces campagnes seront les bienfaits de l'hygiène, les coûts de l'assainissement et la nécessité de garder la propreté des lieux, l'impact des activités sur l'environnement.

La sensibilisation et l'information des opérateurs devrait aussi porter sur des thèmes évoqués par eux mêmes, tels que la sécurité sur le travail.

La typologie des infrastructures comprend: des infrastructures commerciales de base (ICB) et des infrastructures pilotes de traitement et de conditionnement (ITC).

Etant donné la nature très variée des sous-projets identifiés, pour chacun d'entre seront ici analysés les principaux aspects sociaux, positifs et négatifs, les bénéficiaires potentiels et les éventuels groupes à risque, et les mesures d'atténuation et d'accompagnement recommandées.

3.2.1 Infrastructures commerciales de base (ICB)

La catégorie infrastructures commerciales de base (ICB) regroupe l'ensemble des unités de stockage, de transit, de commercialisation et de services d'accompagnement, déterminés par les critères suivants :

- Le volume des investissements ainsi que la complexité de leur mise en œuvre sont au-delà des capacités de financement et de gestion du secteur privé et des communautés locales.
- Leur positionnement dans la chaîne de distribution et/ou d'exportation améliore la compétitivité des filières concernées par l'incidence attendue sur la logistique, l'accès au marché, le développement de la qualité, la disponibilité de services de proximité ainsi que par les économies d'échelle générées par le traitement de volumes importants.
- Leur présence contribue à la fédération des usagers, leur professionnalisation par le renforcement de leur capacité à maîtriser les contraintes de coûts et de délais inhérents au traitement de grandes masses.
- Leur configuration permet l'accueil et le fonctionnement efficace des services spécialisés (contrôle de qualité, commerce, douanes, ...).
- La disponibilité de sites appartenant au foncier public ou privé bénéficiant de possibilités d'usage commercial.

ÉLEVAGE

Abattoirs nationaux et régionaux
Deux abattoirs sont prévus à Conakry, un dans la zone périphérique nord et un dans la zone périphérique sud de Conakry, pour remplacer l'abattoir central de Coléah, vétuste, et les aires d'abattage non appropriées de Ratoma et Matoto. Deux abattoirs régionaux sont prévus à Labé et Kissidougou.

Les abattoirs comprendront des chambres froides et de petits parcs à bétail pour le stationnement et le contrôle vétérinaire des animaux avant l'abattage.

Impacts sociaux positifs:

- Amélioration des **conditions de travail**
- Amélioration de l'**hygiène** de la production
- **Assainissement** de la zone
- Possibilité de **conservation** de la viande et augmentation de la disponibilité de viande de bonne qualité

Risques et inconvénients:

- La distance entre l'infrastructure et le centre habité requise par les mesures environnementales se heurte contre l'exigence **de transport et accès facile** des opérateurs et leur souhait d'être proche du marché d'écoulement et du marché à bétail.
- Les conditions d'hygiène et assainissement des abattoirs sont très difficiles, tous les opérateurs doivent les respecter. La mise en place d'abattoirs "modernes" et bien équipés est un premier pas, qui devrait être logiquement suivi par le respect des normes d'hygiène et **l'assainissement de toute la filière**. L'entrée dans les abattoirs devrait être réglementée: la pratique courante d'abattoir "ouvert" à tous, y compris à des "bénévoles" de passage qui aident dans les abattages en échange d'un peu de viande, complique le contrôle. Le niveau d'intéressement sur ces thèmes de la part des patrons bouchers semble faible. En fait, il semble inutile d'avoir autant d'attention au moment de l'abattage quand, ensuite, la viande est transportée par taxi et vendue au marché dans des conditions d'hygiène très sommaires.
- La gestion des abattoirs prévoit que l'entretien courant sera financé par une partie de la taxe perçue sur chaque abattage, qui est versée au comité de gestion. Or, souvent la **gestion** de ces fonds pose problèmes et, par conséquent, l'**entretien** n'est pas assuré.

Questions en suspens:

- En milieu rural surtout, des problèmes **d'attribution foncière** peuvent se poser dans le choix de sites
- L'éventuelle **nécessité de déplacer des habitations ou des activités économiques** pour faire place à la nouvelle infrastructure doit être vérifiée

Bénéficiaires:

- Bouchers et coopératives de bouchers
- Ouvriers des abattoirs (employés des bouchers)
- Autres employés de l'abattoir
- Consommateurs
- Transporteurs
- Conducteurs de taxi et bus

Groupes à risque de marginalisation:

- Aide-bouchers bénévoles non mis en règle

Mesure d'atténuation et d'accompagnement:

- Planification concertée et négociée
- L'emplacement et ses implications foncières doivent être examinés au préalable.
- La réglementation de l'accès aux abattoirs devrait être négociée avec les usagers
- L'infrastructure devrait disposer des services de base nécessaires (eau, électricité). L'accès devra être facilité avec le choix d'un site non enclavé, l'éventuel aménagement de la route et la prolongation des

courses du transport public. La disponibilité des services appropriés (toilettes, douches, restauration) devra être assurée.
- L'accès au crédit devrait être facilité pour que les opérateurs puissent améliorer les conditions de transport et vente de la viande
- Sensibilisation pour l'hygiène et l'utilisation de l'infrastructure
- Les capacités de gestion des opérateurs devraient être renforcées: formation, élection de responsables, motivation et responsabilisation qui seront renforcée par la planification concertée et négociée: le comité de gestion devra être issu du comité de suivi de la préparation.

Marchés et parc à bétail

Ces infrastructures sont non seulement le point de départ du processus de commercialisation du bétail mais aussi un lieu de transit pour les animaux et de transaction pour les éleveurs, les commerçants de bétail et les bouchers. Elles doivent donc être conçues de façon à assurer les meilleures conditions de séjour pour l'animal et de transaction pour les utilisateurs et dans le strict respect de l'environnement. Pour ce faire, il est indispensable que les lieux choisis à cet effet soient accessibles en toutes saisons aux véhicules et au bétail, peu éloignés des centres (zones périurbaines), ombragés, non loin d'un point d'eau.

L'infrastructure doit faciliter au maximum le travail de tous les opérateurs tout en permettant à l'administration de maîtriser les flux (entrées, sorties) et d'effectuer si nécessaire des enquêtes indispensables à la bonne connaissance technique et économique de la filière. Deux sites sont retenus pour les marchés, à savoir un à Dogomet (Dabola), et un autre à Beyla.

Impacts sociaux positifs:
- La mise à disposition d'un **endroit réservé, sécurisé et aménagé** est une priorité selon les opérateurs rencontrés. Par exemple, actuellement les marchés de petits ruminants de Conakry se situent au milieu des maisons sans aucun aménagement ou clôture, ils n'ont d'ailleurs pas un domaine réservé, mais sont chassés d'un point à l'autres du quartier.

Risques et inconvénients:
- La distance entre l'infrastructure et le centre habité requise par les mesures environnementales se heurte avec les problèmes de **transport et d'accès facile** pour les opérateurs et leurs clients.
- L'infrastructure doit répondre aux **besoins** des opérateurs. Le parc à bétail de Sonfonia qui vient d'être terminé ne rencontre pas l'agrément des opérateurs qui refusent d'y aller à cause du manque d'eau, de la distance de la route principale et d'autres insuffisances.
- Problèmes de capacité et transparence de **gestion**

Questions en suspens:
- En milieu rural surtout, des problèmes **d'attribution foncière** peuvent se poser dans le choix des sites
- L'éventuelle **nécessité de déplacer des habitations ou des activités économiques** pour faire place à la nouvelle infrastructure doit être vérifiée

Bénéficiaires:
- Commerçants de bétail
- Vendeurs
- Transporteurs
- Gardiens, laveurs, vendeurs d'herbes
- Bouchers
- Conducteurs de taxi et bus
- Restaurateurs et petits commerçants

Groupes à risque de marginalisation:
- Les vendeurs et commerçants obligés d'aller aux marchés si l'infrastructure est à l'encontre de leurs besoins

Mesure d'atténuation et accompagnement
- Planification concertée et négociée
- L'emplacement et ses implications foncières examinés au préalable avec tous les acteurs concernés.
- Le déplacement des petits marchés à bétail de Conakry devra être fait en même temps, pour éviter que ceux qui se déplacent soient pénalisés vis à vis de ceux qui restent en centre-ville.
- Sensibilisation à l'hygiène

Laboratoire central de diagnostic et d'assurance de qualité de la viande

Actuellement il existe un laboratoire central de diagnostic à Conakry qui n'arrive pas à satisfaire les besoins sans cesse croissants de diagnostic et d'analyses des maladies du cheptel. Il s'avère nécessaire et indispensable de créer un laboratoire de référence en vue aussi d'assurer certaines fonctions indispensables pour accompagner la mise en marché des produits animaux (Certification de la qualité, labellisation, veille des épizooties, etc.).

Impacts sociaux positifs:
- Amélioration qualité de la viande pour les consommateurs
- Incitation à l'hygiène de la production pour les opérateurs

Risques ou inconvénients:
- Manque d'habitude et de sensibilisation des opérateurs
- Mise en marge des producteurs qui ont difficilement accès aux services vétérinaires et aux soins pour le bétail

Bénéficiaires:
- Consommateurs
- Éleveurs capables d'assurer les soins de leur troupeau

Groupes à risque de marginalisation:
- Éleveurs qui ont difficilement accès aux services vétérinaires et aux soins pour le bétail

Mesures d'atténuation et d'accompagnement:
- Campagne de sensibilisation pour les opérateurs et les consommateurs
- Renforcement de l'accès aux services vétérinaires pour les producteurs

3.2.2 Infrastructures pilotes de Traitement et Conditionnement

Les ITC sont identifiées sur la base de leur rentabilité potentielle, de leur vocation d'introduction de nouvelles techniques et technologies de traitement et de conditionnement des produits, ainsi que des perspectives de professionnalisation des filières qu'elles offrent. Aussi, ont-elles été identifiées en raison de leur potentiel démonstratif, des faibles capacités de financement du tissu agro-industriel privé local. Ces unités sont réalisées sur des fonds publics dans la perspective de leur gestion par les opérateurs privés réunis ou non dans une structure de type associatif. Les ITC sont aussi déterminées par les perspectives importantes de développement des filières permettant d'envisager les opportunités de création et/ou

d'extension sur la base de financements privés. Les critères permettant leur identification sont établis en fonction :

- Du potentiel de création de valeur ajoutée et d'une perspective d'équilibre financier à court terme.
- Du volume des investissements requis supérieur aux capacités de financement local
- De l'expression d'un besoin prioritaire formulé par les intervenants d'une filière (à titre individuel ou par une association professionnelle).
- De la disponibilité des sites publics et/ou privés sur les quels peuvent être prévus une servitude collective ;
- Des possibilités de pénétration du marché intérieur et extérieur dans les meilleures conditions de compétitivité et de qualité.

Les infrastructures prévues dans ce cadre sont

- *Unité de décorticage des noix de cajou*
  Le PCPEA a entrepris depuis 3 ans la promotion de la culture de l'anacardier à vaste échelle dans les zones réputées, ayant des conditions agroclimatiques nécessaires à l'émergence et au développement de vergers destinés à la production de cajou d'exportation. Dans la perspective d'une valorisation accrue des volumes attendus à l'horizon 2003-2004, il est envisagé la réalisation de deux unités de décorticage des noix de cajou, pour l'exportation directe de noix décortiquées vers les marchés consommateurs, à un prix plus rémunérateur que l'exportation en coques actuellement pratiquée, et avec une plus forte valeur ajoutée nationale.
  L'unité associera dans sa gestion, sous une forme qui restera à préciser, les professionnels du secteur, qui prendront une part de risque dans l'opération, de sorte à assurer leur adhésion au projet. Les unités seront situées à Dubréka et Dabola.
- *Centre de conditionnement et de contrôle de qualité des mangues*
  Basée sur l'expérience acquise par le PCPEA en matière de conditionnement et de mise en marché de la production de mangue de la Basse Guinée, la réalisation de ce centre permettrait de valoriser à un coût compétitif, le potentiel d'environ 30.000 tonnes de la zone. Cette unité devrait permettre la collecte, le traitement, le conditionnement et la conservation à température maîtrisée de variétés exportables de mangue. La mise en œuvre et la gestion des opérations seraient concédées au secteur privé par un mécanisme de transfert adapté aux opérateurs de la filière. La mise en fonction du centre de conditionnement de Friguiagbé relèverait le niveau de l'offre de stockage et de conditionnement global du pays en complétant les réalisations du PCPEA (3 centres).
- *Centre de conditionnement et de stockage de la pomme de terre*
  Il s'agit d'un projet déjà identifié, qui doit combiner une fonction de stockage à court terme ou saisonnier de la pomme de terre avec une fonction de conditionnement, qui permet de mettre en marché un produit correspondant aux exigences de la demande et des marchés extérieurs. L'unité permettra en outre d'étendre la période de commercialisation et d'en maximiser les bénéfices. Les solutions techniques, tant pour le stockage que le conditionnement sont bien connues et suffisamment maîtrisées par les opérateurs de la filière. Le centre sera situé à Timbi Madina et géré, selon des modalités qui restent à préciser, avec une étroite participation de la fédération des producteurs du Fouta Djalon, qui en est l'initiateur. L'analyse économique et financière se base sur la disponibilité de données auprès de la Fédération ayant permis la préparation du dossier de faisabilité.
- *Centre de collecte et de tannage de peaux et cuirs*
  Les cuirs et peaux sont les sous produits de l'industrie de la viande. Ils sont aussi importants que les autres produits et sous produits de l'abattoir, procurant aussi des revenus aux opérateurs et aux éleveurs. Malgré leur importance, les infrastructures pour leur traitement et conditionnement font cruellement défaut. Les cuirs et peaux sont séchés au soleil ou abandonnés dans la nature. Le peu d'aires de séchages existant sont obsolètes et vétustes. Le nouveau centre est prévu à Coyah.

- *Centres de collecte et conditionnement du miel et de la cire*
  Localisé en aval de la zone de production, ce centre mettrait à la disposition de l'ensemble des filières de production de Moyenne et Haute Guinée, un outil de traitement permettant la collecte, le conditionnement et le stockage dans des emballages normalisés de miel. L'impact attendu sur le secteur se situe essentiellement dans la l'amélioration de la qualité et donc du positionnement élevé dans les opérations commerciales. Cette infrastructure pourrait servir de vecteur de transfert de savoir-faire vers le monde rural en adoptant des normes d'agréage, de récolte et de transport.

Impacts positifs et/ou souhaités par les bénéficiaires :
- Valeur ajoutée au produit
- Accès à l'exportation
- Encouragement de la production locale
- Amélioration de la production, introduction de nouvelles techniques et pratiques
- Débouché sur place pour la production, diminution des coûts de transport et des intermédiaires pour les producteurs, augmentation des revenus des producteurs
- Création d'emplois et développement de nouveaux métiers
- Dynamisation de l'économie de la zone
- Dans le cas du miel, le refus d'accepter du miel brûlé découragerait la pratique néfaste de la récolte par le feu
- Amélioration de la qualité à la consommation

Questions en suspens ou risques sociaux potentiels :
- **Mise en marge des producteurs qui ne satisfont pas le niveau de qualité et quantité nécessaire**: Par exemple, dans le cas de l'usine de conditionnement de la mangue de Fandjé (dans la préfecture de Forécariah) , le centre est obligé à envoyer ses propres équipes formées pour la sélection et la récolte des fruits "à norme" dans une zone aussi grande que le triangle entre Dubréka, Kindia et Forécariah. En faits, actuellement les plantations sont dispersées, avec un rendement faible et des pratiques culturales non adaptées à l'export. A terme, les investisseurs gérant les usines de transformation pourraient être poussés à implanter des plantations industrielles, intensive et à proximité, qui faciliteraient leur tâche mais enlèveraient les bénéfices pour les planteurs locaux
- Le problème se pose différemment dans le cas d'unités de transformation gérées par des **coopératives** de producteurs et/ou transformateurs. Dans ce cas, il est nécessaire établir le **niveau de capacité** des coopératives pour la gestion rentable des unités et leur capacité d'investissement complémentaire (par exemple, pour le stockage et le transport)
- Si **l'information** sur les mécanismes de sélection des produits, sur le prix et les conditions d'achat/vente ne sont pas transparentes et bien diffusées, il y a risque d'abus ou de mésententes.
- Comme il s'agit d'investissements publics donnés en gestion aux privés, les **critères de sélection** des opérateurs devraient être précisés: le PCPEA suit normalement la pratique de l'appel d'offre avec sélection sur la base de critères de capacité de gestion.
- La transparence dans le recrutement de la main d'œuvre, avec préférence pour la **main d'œuvre locale**, devrait être vérifiée. Dans certains cas, le recrutement est fait selon des listes établies par le Conseil Communautaire de la CRD; dans le cas visité (centre de Fandjé) il est fait par l'investisseur à travers un bureau spécialisé.

<u>Bénéficiaires :</u>
- Investisseurs privés qui gèrent les usines
- Membres de coopératives qui gèrent l'usine
- Employés
- Producteurs locaux qui vendent à l'usine
- Artisans qui fournissent des services d'appoint (caisse, ruches...)

Groupes à risque de marginalisation :

- Producteurs qui n'arrivent pas à avoir un produit de qualité
- Investisseurs non sélectionnés

Mesures d'atténuation et d'accompagnement :

- Planification concertée et négociée
- Développer un partenariat avec des programmes d'appui (publics ou d'ONG) aux producteurs pour l'amélioration de leurs techniques et pratiques culturales, pour leur organisation, pour la formation et pour l'accès au crédit
- Transparence dans la sélection des investisseurs
- Transparence dans le recrutement de la main d'œuvre
- Les conditions de travail devraient être contrôlées (santé, hygiène, sécurité) et l'information sur les droits du travail diffusé
- Le recrutement de la main d'œuvre locale devrait être promu
- Les autorités locales et les organismes d'appui devraient se charger de la diffusion de l'information concernant les conditions de sélection et d'achat/vente des produits, à travers des canaux adaptés (radio, réunions, affiches)

4. ANALYSE INSTITUTIONNELLE

Ce chapitre n'est pas une évaluation institutionnelle exhaustive de tous les acteurs qui interviennent ou peuvent intervenir dans le projet. Le chapitre analyse les capacités des principales institutions publiques et privées dans la gestion des aspects sociaux telles quelles ressortent des études menées pendant la préparation du projet et des entretiens avec la population rurale lors de l'étude d'impact social.

4.1 Les structures publiques et privées de facilitation : Capacités et limites

Le Projet relève du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MAE) et en particulier de la Direction nationale du Génie Rural (DNPR) pour ce qui concerne les pistes rurales, de la Direction nationale de l'Elevage et des services chargés des Exportations Agricoles pour ce qui est des infrastructures commerciales de base.

4.1.1 Le Génie Rural

La Direction Nationale du Génie Rural (DNPR)[27] est une direction du ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et est le principal acteur du projet, dans ses composantes Désenclavement et Développement d'Infrastructures commerciales agricoles. En fait, la DNPR a présentement parmi ses fonctions de:
assurer la Maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du MAE et la Maîtrise d'œuvre en tant que besoins ;
contribuer à la définition et au suivi de la politique globale de développement du monde rural ;
élaborer, mettre en œuvre et contrôler les programmes de valorisation et de protection des ressources en eau à des fins multiples, de désenclavement (Route rurales, Mobilité rurale, Moyens intermédiaires de transport, etc.) et des infrastructures de commercialisation des produits agricoles ;
mobiliser et gérer les ressources nécessaires à la mise en place des infrastructures rurales et au développement des capacités d'intervention des services techniques publics du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et du secteur privé ;

La Direction Nationale du Génie Rural actuellement comprend:

Au niveau central :
- le Cabinet de la Direction ;
- la Cellule Administrative et Financière (CAF) ;
- le Service Appui Technique et Planification. (SATP) ;
- la Division de l'Hydraulique Agricole (DHA) ;
- la Division Pistes et Equipements Ruraux (DPER) ;
- la Division Entretien et Appui aux Collectivités (DEAC) et
- la Base Logistique de Matoto (BLM).

Au niveau régional : il existe 8 Bureaux Techniques du Génie Rural (BRPR) soit deux (2) par région naturelle. Qui comprennent chacun :
- Un Secrétariat ;
- une Cellule Administrative et Financière ;
- une Section Hydro-agricole ;
- une Section Appui technique ;

---

[27] Source: DNPR, *Restructuration et renforcement des capacités des services de la Direction Nationale du Génie Rural (DNPR),* Septembre 2000

- une Section Pistes et Équipements Ruraux ;
- une Section Entretien et Appui aux Collectivités.

A cet effet, les BRPR sont notamment chargés de :
- appuyer et coordonner la mise en œuvre des programmes et projets régionaux de développement à composantes constructions et entretien des infrastructures rurales ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée sous mandat de la DNPR ;
- élaborer à partir des spécificités régionales des propositions de stratégies d'intervention ;
- participer à la promotion des petites et moyennes entreprises nationales dans le cadre de la mise en œuvre des programmes de construction et d'entretien d'infrastructures rurales ;
- mettre en place et alimenter la base de données au niveau régional et valider les bases de données préfectorales ;
- assurer la supervision des activités des SPPR et mettre en place un mécanisme de suivi et évaluation ;
- centraliser les besoins régionaux en formation des agents de l'administration, du secteur privé et des collectivités ;
- apporter son appui technique aux services préfectoraux dans leurs missions d'assistance et de conseil aux collectivités.

Au niveau préfectoral : il existe 33 Sections Préfectorales du Génie Rural (SPPR) correspondant aux 33 préfectures. La Section Préfectorale du Génie Rural (SPPR) est le service déconcentré de la DNPR le plus proche des collectivités locales. Elle est placée sous l'autorité directe du Directeur Préfectoral du Développement Rural et de l'Environnement (DPDRE) et sous la tutelle technique du chef du BRPR. La SPPR est chargée de :

- appuyer les bénéficiaires à identifier leurs besoins en infrastructures rurales.
- collecter et traiter les données et informations nécessaires à la programmation ;
- apporter les conseils techniques à toute demande émanant des collectivités ou de groupement de producteurs.
- réaliser ou faire réaliser les études techniques des travaux de réhabilitation ou d'entretien en matière d'infrastructures rurales ;
- participer aux analyses des offres des entreprises, préparer les marchés de travaux et participer à leur réception pour le compte de l'administration ;
- promouvoir et sélectionner les projets présentés par les collectivités locales ou émanant des paysans en leur assurant un appui technique.
- mettre en place une base de données préfectorales en matière d'infrastructures rurales ;
- aider à la recherche des expertises nécessaires et adaptées aux besoins des collectivités locales.

Les SPPR comprennent chacune :
- un Chef de Section ;
- un pool d'agents chargés du Désenclavement, Équipements et Entretien ;
- un pool d'agents chargés de l'Hydraulique Agricole et entretien ;
- un pool d'agents chargés du HIMO et de la Mobilité Rurale ;
- un pool de personnel d'appui.

Selon la restructuration récemment proposée, la DNPR devra désormais se recentrer sur les fonctions de Maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage. Ses tâches seront donc concentrées dans la planification, la supervision, l'appui technique et l'établissement et le contrôle des normes. Elle assurera également, et au besoin, la maîtrise d'ouvrage déléguée des

infrastructures communautaires pour le compte des CRD. Une Cellule Haute Intensité de Main-d'œuvre (HIMO) et de Mobilité Rurale sera mise en place et rattachée au Directeur National

Les missions d'études et le contrôle des travaux seront à transférer progressivement aux opérateurs privés; la maîtrise d'ouvrage aux communautés rurales de développement (CRD) pour la réalisation des actions à dimensions communautaires. Ainsi, ces dernières procéderont-elles mêmes aux signatures des contrats et conventions et au règlement des travaux, tandis que la gestion et l'entretien des infrastructures communautaires seront à la charge des bénéficiaires, notamment les communautés ou les organisations paysannes.

Les Sections Préfectorales du Génie Rural (SPPR), le service déconcentré de la DNPR le plus proche des collectivités locales, seront chargées d'appuyer les bénéficiaires dans l'identification de leurs **besoins sociaux,** et de réaliser ou faire réaliser les études techniques et les travaux de réhabilitation et d'entretien des infrastructures rurales. Les SPPR seront renforcées dans leurs vocations techniques à travers le redéploiement des compétences et des moyens de travail au niveau des SPPR.

Pour permettre à la DNPR de remplir efficacement sa mission, le renforcement de ses capacités au niveau de la formation et des équipements a été prévu pour les différentes structures de la DNPR et notamment des SPPR. La formation concerne les domaines des techniques du Génie rural, les techniques administratives et informatiques, le management et les nouvelles approches (décentralisation, environnement, genre et développement).

Le transfert des fonctions doit prévoir également la mise en place de mesures pour que l'acteur qui doit recevoir les fonctions transférées dispose des compétences requises et d'un environnement propice. Les fonctions à transférer sont la réalisation des travaux, les études, le contrôle des travaux et la maîtrise d'ouvrage des actions à dimensions communautaires. La fiabilité du transfert de ces compétences est liée à la qualité des mesures d'accompagnement à mettre en place.

En ce qui concerne le transfert de la fonction de réalisation des travaux, il s'agit de consolider et pérenniser le transfert opéré au cours de la mise en œuvre du PNIR1: aujourd'hui il existe plus d'une centaine de PME de travaux (toutes catégories et toutes tailles confondues), alors qu'en 1990, il n'y avait pas plus de cinq. S'agissant du transfert de la fonction de réalisation des études et du contrôle des travaux, pendant la mise en oeuvre du PNIR1 ce transfert n'a pas atteint le même niveau que celui des travaux en raison du fait qu'il n'y a pas plus de 5 bureaux d'études compétents et dotés d'un minimum de moyens. Pour pallier cette insuffisance deux variantes complémentaires ont été proposées: (i) appuyer et faire la promotion des bureaux d'études nationaux à l'image des entreprises nationales de travaux qui ont été soutenues par le PNIR1; (ii) favoriser la mise en place de mesures incitatives à la création de bureaux d'études nationaux par les agents du Génie rural qui opteraient pour la reconversion en opérateurs privés.

4.1.2 La Direction Nationale de l'Elevage (DNE)

La Direction Nationale de l'Elevage (DNE), l'une des 4 directions nationales du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, dispose d'un personnel technique d'environ 800 agents. La DNE a pour mission principale la définition et la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le sous-secteur conformément aux orientations de la LPDA.

La structure de la DNE comprend, du niveau central, la Direction, le Service Administratif et Financier et 4 divisions : 1) la Division Etudes et Planification ; 2) la Division Appui au Développement ; 3) la Division des Services Vétérinaires ; 4) la Division Productions Animales. Cette dernière comprend la Section Systèmes de production et développement des filières qui prend en compte les infrastructures.

La Division Productions Animales a pour mission de proposer à la DNE des objectifs quantitatifs et qualitatifs à partir des besoins ressentis ; de mettre en œuvre des actions de développement en matière de productions animales et de gestion du terroir ; de planifier les programmes d'appui aux opérateurs dans le cadre de la libéralisation de la profession et suivre les résultats.

En outre, la DNE dispose également de 10 services rattachés chargés d'initier et de mettre en œuvre les actions spécifiques dans leur domaine conformément à la politique et aux plans d'actions de la DNE. Il s'agit :

- des centres d'Appui à l'Elevage (CAE) à Boké, Ditinn et Famoïla ;
- du Laboratoire central de diagnostic vétérinaire (LCDV) ;
- du Laboratoire de production de vaccins de Kindia (LPVK) ;
- des Bases de vaccination de Kankan et Labé ;
- du Centre de formation de l'élevage de Labé ;
- de la Centrale d'approvisionnement vétérinaire (CAVET) ;
- de l'Atelier de pierres à l'écher de Coyah (APILEC).

Au niveau préfectoral et sous-préfectoral, les services déconcentrés de l'Elevage sont au nombre de 38 sections de Promotion des Ressources Animales (SPRA) et de 344 postes d'élevage. Ils ont pour fonction de veiller à l'application de la politique en matière d'élevage, de mettre à la disposition de la DNE l'ensemble des informations de leurs zones d'intervention ; impulser, suivre et diffuser les actions de développement initiées par la DNE et les projets ayant un volet Élevage, participer au suivi et à l'évaluation des activités de terrain.

La structuration actuelle de la Direction Nationale de l'Elevage au sein du MAE présente un certain nombre d'avantages notamment :

- l'accès des agents, éleveurs, opérateurs aux formations spécialisées, renforçant ainsi leurs compétences techniques ;
- l'existence d'un grand nombre de services à la base, 84 ?6 % étant installés au niveau déconcentré ;
- l'implication des structures dans la recherche-développement, notamment dans le domaine de la santé animale et zootechnie) ;
- l'adoption récente de méthodes participatives pour impliquer les bénéficiaires à l'identification, la réalisation et la gestion des infrastructures réalisées dans le secteur.

Cependant, un certain nombre faiblesses peuvent être relevé comme : le nombre insuffisant d'infrastructures de commercialisation à grande échelle (marchés et parcs à bétail, abattoirs, centres de traitement, etc., le manque de cadre de concertation entre les différents opérateurs au sein d'une filière, le faible niveau de structuration de certains opérateurs et des capacités organisationnelles et, enfin, le peu d'actions développées en faveur des bénéficiaires femmes, en raison de la perception des services de l'élevage.

Dans le cadre des activités du PNIR2, la Division Productions Animales participera à construction des infrastructures lourdes dans le secteur de l'Élevage. Ses tâches seront concentrées sur l'identification des sites avec les bénéficiaires des infrastructures, la concertation avec les différents opérateurs concernés pour prendre en compte tous les besoins, la supervision des travaux, le contrôle des normes en matière d'hygiène et de sécurité et le suivi des comités pour une gestion efficace des infrastructures réalisées.

4.1.3 Le Projet Cadre de Promotion des Exportations Agricoles (PCPEA)

Le PCPEA, projet soutenu par le Gouvernement guinéen et les bailleurs de fonds dont la Banque Mondiale, intervient dans le secteur des exportations en appui à la production agricole, de pêche et

d'élevage en relation étroite avec les professionnels du secteur. Les objectifs du PCPEA visent : 1) le renforcement du cadre incitatif et l'élimination des obstacles au développement des exportations agricoles ; 2) la construction ou le renforcement des infrastructures et équipements de transport, de conditionnement et de stockage ; 3) l'appui à la qualité et à la productivité ; 4) l'organisation et le préfinancement des exportations agricoles.

Les produits cibles concernent les fruits et légumes (ananas, mangues, bananes) et autres produits agricoles (graines, noix), les cultures de rente (café, cacao, thé), les poissons et produits de la mer, les cuirs et peaux...Les principaux bénéficiaires visés sont des professionnels appartenant aussi bien à des entreprises, sociétés d'exportation de produits agricoles, de pêche et d'élevage que des organisations professionnelles des exportateurs.

Pour réaliser ces activités, le PCPEA a développé une stratégie d'assistance portant sur :

- l'appui direct aux investisseur nationaux et étrangers en informations et recherche de débouchés ;
- l'incitation des exportateurs à l'encadrement des paysans et de leurs groupements ;
- l'appui aux organisations professionnelles des exportateurs ;
- l'assistance dans l'amélioration de l'environnement institutionnel et réglementaire relative aux principaux facteurs de production (terre, intrants, main d'œuvre, eau, fiscalité, douane, énergie, transport, télécommunications, etc.).

Le PCPEA collabore avec des organismes publics et privés, oeuvrant pour la promotion des initiatives privées comme l'OPIP (Office de Promotion des Investissements Privés), le FICA (Fondation pour l'Investissement et le Commercialisation Agricole), la CAFEX (Centre d'Appui aux Formalités d'Exportations) et les chambres CCIAG (Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Artisanat de Guinée), la CAG (Chambre d'Agriculture de Guinée).

Dans le cadre du PNIR2, il s'agit de financer des infrastructures lourdes telles que les quais portuaires, l'aménagement des débarcadères, les installations frigorifiques et de conditionnement, compte tenu du manque d'infrastructures liées à l'exportation. Dans ce contexte, le PCPEA aura en charge le financement d'études préalables, l'accompagnement des investisseurs du secteur privé afin que ces derniers puissent prendre en charge le financement et la gestion des infrastructures réalisées.

Pour mener à bien ses activités, le PCPEA dispose d'un personnel (une quinzaine) qualifié sur le plan technique, doté de compétences maîtrisées dans les secteurs d'interventions et utilisant des méthodes participatives éprouvées qui tiennent compte des besoins des opérateurs (structures privées pour la plupart) et qui les impliquent à tous les stades de construction des infrastructures, de la concertation, des formalités à remplir à l'identification des infrastructures, des sites. Par ailleurs, le PCPEA fournit un appui à tous les opérateurs concernés pour renforcer leurs capacités opérationnelles et techniques.

Pour compléter cet appui aux opérateurs, il serait important que le PCPEA prennent en compte, de manière plus soutenue, les besoins des organisations professionnelles à la base, notamment celles qui sont touchées ou impliquées dans la gestion des infrastructures réalisées (producteurs, transformateurs. De même, il y aurait lieu pour le PCPEA de participer au renforcement du partenariat entre différents acteurs pour une meilleure structuration du milieu et de développer un système de suivi et évaluation des impacts sociaux des infrastructures réalisées.

4.1.4 Les organisations professionnelles

1) Dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, il s'agit d'organisations paysannes dont le nombre, selon la DAOP (1999) avoisine 6.000 groupements ou associations de type coopératif, parmi lesquels 5.500 groupements de production agricole à la base. Les premiers groupements libres de producteurs agricoles ont émergé avec l'implantation des projets de développement au cours des années 80. De nombreux groupements se sont fédérés en Unions au niveau de la préfecture (en nombre suffisamment élevé) et en Fédérations au niveau de la région (une dizaine).

Pour l'essentiel ces groupements sont suscités par les intervenants comme instruments d'intervention. Ainsi les deux premières fédérations sont nées à partir de groupements suscités par des projets de développement: le Projet de Développement Agricole (PDA) pour la Fédération des Paysans du Fouta Djallon (FPFD, née en 1988) et le Projet de Relance du Café et du Cacao (RC'2) pour la Fédération Nationale des Producteurs de Café de Guinée (FNPCG, 1989). Les fédérations plus importantes sont la FPFD, axée sur la production maraîchère (pomme de terre, tomate et oignon); la FNPCG et la Fédération des Producteurs de Coton de Haute Guinée (récente, mais formée par groupements nés en 1989).

Il existe de nombreuses autres unions, plus ou moins bien structurées autour de filières, mais non intégrées dans les organisations faîtières. Principalement concentré en Basse Guinée, ces unions se sont constituées avec l'appui d'ONG de développement autour de filières vivrières ou de rente.

Pour les populations rurales, ces organisations apparaissent comme des moyens de développement et de solidarité, mais également, outils d'auto promotion communautaire et individuelle. A ce titre, elles assurent 3 types de fonctions essentielles : 1) les fonctions économiques liées à la résolution des questions d'approvisionnement en intrants, de maîtrise des itinéraires techniques et d'écoulement des produits ; 3) les fonctions syndicales pour la défense des intérêts de leurs membres et 3) les fonctions de structuration opérationnelles (gestion, fonctionnement, contrôle, administration)[28].

Cependant, pour la plupart des organisations paysannes, le niveau d'organisation et le mode de fonctionnement présentent des lacunes: la majorité de ces groupements apparaissent comme des regroupements d'opportunité et très peu d'unions sont réellement fonctionnelles. A ces faiblesses institutionnelles s'ajoutent les contraintes d'accès aux facteurs de production comme les intrants et le crédit.

La réussite la plus forte se situe au niveau de l'organisation de la fourniture et la distribution des intrants, le stockage intermédiaire, la vente groupée, le crédit de campagne; certains groupements ont reconnu l'importance des aspects techniques liés à l'intensification et la diversification agricole pour la rentabilité de leurs exploitations. Ils ont développé au sein de leurs structures, des services adaptés à leurs besoins, souvent en faisant appel à des compétences extérieures (SNPRV, IRAG, formations externes, assistance technique). Au stade actuel de mise en place de ce processus évolutif, deux organisations fonctionnelles dispensent un conseil technique interne : la FPFD et la FNPCG.

Les organisations des producteurs sont appuyées au niveau institutionnel par la SNPRV et la DAOP et les Centres d'Appui aux Organisations de Producteurs Agricoles (CAOPA), mis en place par le Projet National d'Appui aux Producteurs Agricoles. Les «CAOPA ont été conçus dès le départ, non comme des projets de développement classique d'une durée de vie limitée, mais comme des centres pérennes, animés par des ressources humaines locales, au service des agriculteurs et organisations ».[29] Si le PNAPA puis les

[28] Aïssatou NDiaye, Préparation du PNIR2, Volet Appui à la structuration des Organisations paysannes, 2000.

[29] Rapport d'identification du projet de promotion des organisations professionnelles agricoles en Guinée, financé par le FAC.

CAOPA ont contribué de façon significative à l'émergence et au renforcement des organisations de producteurs, leur intervention a été strictement chevillées aux seules cultures à forte valeur ajoutée (pomme de terre, café, coton etc.).

2) Dans le domaine de la commercialisation (exportations agricoles, centre de conditionnement, etc.), il s'agit principalement d'opérateurs privés : entreprises, sociétés, professionnels de l'exportation dont la structuration est plus motivée par les intérêts économiques et dont les employés sont salariés pour des travaux temporaires ou indéterminés. Ces opérateurs, bien qu'ayant un niveau de structuration plus poussée, rencontrent des difficultés quant à la réalisation des infrastructures lourdes et d'équipements conséquents en raison de la faiblesse de leurs moyens financiers, destinés à couvrir en premier lieu les frais de fonctionnement et de gestion des opérations. Par ailleurs, ils constituent des intermédiaires entre les investisseurs privés ou publics et les coopératives de producteurs locaux ou de transformateurs qui ont les mêmes caractéristiques que les organisations professionnelles mentionnées précédemment.

4.1.5 Les petites et moyennes entreprises

Une base d'informations sur les entreprises a été constituée à partir de fiches de renseignements élaborées par le PACV et des données d'analyse des soumissions résultants des dossiers d'appels d'offres. Ainsi, suite à la mission conduite en février 2001[30], 97 entreprises ont été inventoriées et classées en trois catégories dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. On distingue donc : 1) les micro-entreprises, qui représentent environ près du tiers des entreprises, sont légalement existantes mais peu effectives en raison de leur champ d'action limité aux petits marchés. 2) les petites entreprises avec une faible surface financière et peu de moyens techniques et humains (fonctionnaires à la retraite ou personnel de l'administration), représentent un peu plus de la moitié. Leur existence est liée aux différents paiements qui, en cas de retard, peut entraîner l'arrêt des travaux ; 3) les moyennes et grandes entreprises, bien structurées, ayant des moyens plus importants, représentent 10 % des entreprises. Disposant de leur propre personnel, elles peuvent exécuter l'essentiel des travaux.

Mis à part cette dernière catégorie, l'ensemble des entreprises doit faire face à des contraintes de plusieurs ordres. Sur le plan institutionnel, l'on peut noter l'inexistence d'une politique adaptée à la volonté officielle, le retard dans la restructuration des services publics, la place importante que joue l'administration dans le processus décisionnel, l'absence de mécanismes de concertation, l'insuffisance des services d'appui, notamment de banques, et l'absence d'arbitrage et de recours. Les principales difficultés sur le plan économique et technique sont le sous-équipement, l'inadéquation des moyens, le coût élevé des facteurs de production (eau, électricité, téléphone), la faiblesse des informations et la vétusté du parc matériel et technique. Enfin, sur le plan humain, l'on dénote l'inadéquation de la formation et des profils recherchés, l'absence de corps de métiers, la défaillance dans la gestion des ressources humaines et le manque d'organisation des structures professionnelles et patronales.

Il s'avère donc nécessaire de lever ces contraintes, de manière progressive et selon des plans d'actions pluriannuels pour que le secteur privé (entreprises, bureaux d'études, ONG) joue son rôle et que l'administration guinéenne transfère ses compétences techniques. Ainsi les services publics n'interviendront qu'aux niveaux des politiques et stratégiques des opérations, des textes juridiques et réglementaires, de la validation des outils méthodologiques, de planification, du suivi et du contrôle des interventions sur le terrain réalisées par le secteur privé.

---

[30] René Cipriani, République de Guinée, *Préparation d'un programme de promotion et de renforcement du secteur privé dans le cadre du PNIR2, Rapport final, Février 2001*

Enfin, il est conseillé que les interventions s'inscrivent progressivement dans une logique qui tienne compte de la demande exprimée par les bénéficiaires et qui soit compatible avec la stratégie du projet et incluse dans la programmation des activités. Au niveau communautaire, il y a lieu de trouver les moyens de développer les ressources locales soit à partir de financement extérieur (PACV, Fonds routier) ou du budget local afin de faire fonctionner les comités villageois d'entretien (équipement, formation, animation, rémunération de la main d'œuvre...). Des mesures d'accompagnement devront être mises en place comme l'encadrement des comités par des équipes pluridisciplinaires pouvant regrouper les services déconcentrés du Génie Rural, les micro-réalisations, le SNPRV, les projets et ONG.

4.1.6 Les communautés rurales de développement

La communauté rurale de développement (CRD) est la collectivité décentralisée de base en milieu rural. Personne morale de droit public dotée de l'autonomie financière, elle est composée d'un organe exécutif, le Président du Conseil Communautaire et d'un organe délibérant, le Conseil Communautaire (CC) qui est composé de deux membres par district appartenant à la CRD. En effet, sur le plan territorial, la CRD est le regroupement d'un ensemble de districts autour d'un district considéré par les populations comme devant être le centre de l'organisation de leurs activités économiques et sociales et le lieu d'implantation de leurs équipements collectifs (Ordonnance de 1990, Article 1. Le village, le hameau ou le quartier ne sont donc pas reconnus comme collectivités territoriales mais sont définis comme composantes de la CRD, susceptibles d'assumer certaines responsabilités comme la gestion d'un point d'eau ou d'un terroir villageois.

Les CRD, au nombre de 333 en Guinée, ont pour vocation de gérer les ressources communes (terres, eau, végétation, faune), les infrastructures collectives (pistes rurales, écoles, dispensaires, etc.) ainsi que les activités socio-éducatives. Elles ont aussi des responsabilités dans l'application de la législation foncière.

Les enquêtes menées lors de la préparation du PACV et du PNIR2[31] ont mis en évidence les fortes variations de capacités et dynamisme d'une CRD à l'autre. C'est la raison pour laquelle le PNIR2 s'appuiera sur le travail de renforcement institutionnel du PACV. Au niveau de participation aux projets et programmes de développement intervenant dans la CRD et de partenariat avec les agences de développement et la société civile, le rôle des Conseil Communautaires (CC) va de la simple information jusqu'à une véritable implication dans l'identification, la mise à disposition des ressources et le suivi des projets. Pour ce qui concerne les relations des CC avec la base, les districts, les groupements et les populations, les villageois enquêtés se plaignent d'inégalités dans la représentativité des districts et dans le partage des ressources et du manque de capacités de recueillir et utiliser les ressources. Les femmes et les autres groupes faibles sont d'ailleurs rarement représentés dans les CC.

4.1.7 Les organisations non gouvernementales

En Guinée, le nombre des organisations non gouvernementales (ONG) de développement est évalué à 800 environ dont 78 étrangères. Elles ont pour objectif principal l'appui à l'auto promotion des groupements à la base et des individus. Selon leur fonction, leur statut juridique ou leur domaine d'intervention, les ONG coopèrent à l'exécution des programmes développés par les bailleurs de fonds et agences internationales d'exécution technique et jouent un rôle au niveau de l'identification des besoins des populations et au niveau de la mise en œuvre des activités nécessaires à la couverture de ces besoins et de l'appui aux groupements de bases.

---

[31] B. Barry, *Etude d'impact social*, Diallo et Saulnier, *Profil socio-économique...*, cités.

La plupart des ONG internationales ou nationales sont localisées au niveau de la capitale et interviennent au besoin dans les localités bénéficiaires de programmes ou projets. Les données recueillies au niveau de certains BRPR permettent d'avancer que peu d'ONG sont opérationnelles en milieu rural : 23 ONG guinéennes ont été recensées sur le terrain. Seules quatre d'entre elles ont une envergure dépassant une région administrative. Parmi ces quatre trois (CENAFOD, EUPD, RGTA) ont une couverture presque nationale et interviennent dans les quatre régions naturelles de la Guinée. En fait cette situation est induite par la démarche des bailleurs de fonds: de plus en plus les ONG se positionnent comme prestataires de services et travaillent très peu à partir de subventions obtenus suite à une requête de financement élaborée à partir de leurs propres options de développement. Les plus professionnelles sont sélectionnées, renforcent leurs capacités d'intervention et leur degré de professionnalisme. Les plus faibles accèdent plus difficilement aux marchés et améliorent plus difficilement leurs capacités d'intervention (aire d'emprise, domaine d'intervention, niveau des ressources humaines).

Pratiquement toutes les ONG, interviennent dans l'appui aux organisations paysannes. Quelques unes ont fait état de résultats assez probant en matière d'appui à l'émergence et à la structuration d'OP. Le CAOPA qui affiche les résultats les plus probants en matière de structuration associative est animé par une ONG nationale le CENAFOD. D'autres intervenants comme APEK et SARA ont contribué à l'émergence d'OP en Basse Guinée.

Les principales faiblesses des ONG portent sur leur faible niveau de moyens humains et financiers, ainsi qu'à une gestion souvent opaque. Elles sont cependant appropriées pour l'appui de proximité, l'ouverture et leur capacité d'adaptation, ainsi que pour leurs coûts d'intervention assez raisonnables

Une étude menée en 2000 dans le cadre de la préparation du PNIR2[32] a permis de relever les principales contraintes que rencontrent les ONG nationales. Il s'agit notamment :

- des problèmes institutionnels de diverses natures comme le fait de se positionner comme acteurs dans l'exécution des programmes en raison de la concurrence et des marchés ;
- de la capacité et des modes d'actions de ces ONG locales qui sont fortement dépendants des ressources mises à leur disposition par les bailleurs de fonds.
- des capacités techniques limitées en matière de planification de leurs activités, du suivi et évaluation des programmes qu'elles développent ;
- des problèmes d'ordre logistique et humain, ne disposant pas de fonds propres suffisants pour l'équipement, le matériel et de personnel en nombre suffisant et qualifié ;
- de l'application des approches participatives et de genre à toutes les étapes du cycle des projets et en fonction des différents acteurs concernés (communautés rurales, autorités locales et déconcentrés, services de l'état et autres partenaires au développement).

Parmi les ONG ayant déjà intervenu ou pouvant intervenir dans le PNIR2, l'on peut citer pour les ONG nationales: Entraide Universitaire pour le Développement (EUPD), Réseau guinéen de Traction Animale (RGTA); et, parmi les ONG internationales, le CECI, AFRICARE, l'AFVP, Winrock International Vita Land.

[32] Aïssatou NDiaye, Préparation du PNIR2, Volet Appui à la structuration des Organisations paysannes, 2000.

4.2 Cadre de coordination existants

Au niveau central

Différents cadres de concertation ont été initiés par des ONG d'envergure nationale afin de contribuer au renforcement des capacités des organisations de la société civile. il s'agit principalement : (i) du Forum des ONG pour le développement durable (regroupant 32 membres dont un, la COFEG, est un regroupement de 40 ONG féminines) qui a été initié par un groupe d'ONG en 1996 et qui se définit comme « une plate-forme de concertation et d'échange pour une meilleure harmonisation des interventions des membres sur le terrain et pour assurer un partenariat efficace entre tous les acteurs du développement » et (ii) la Communauté de dialogue inter-organisationnel Guinée (CDIG) qui est un cadre de concertation plus large regroupant des ONG, des universités, des organismes de recherche, des organisations paysannes fédératives, des projets et des départements ministériels ; elle regroupe 52 ONG nationales, 15 ONG internationale, 8 organisations paysannes dont la FPDJ et le FNPCG ; son but est la mise en place d'une documentation interactive permettant aux « ONG, OP, institutions de recherche de s'informer, de se former, d'acquérir, de diffuser et d'harmoniser les nouvelles approches du développement » et de capitaliser et de démultiplier les initiatives réussies au niveau des partenaires.

Au niveau décentralisé

Un comité régional de concertation, rassemblant les partenaires du développement rural (paysans, projets, ONG, SNPRV, BRPR, IRAG, IRAE) permet ou devrait permettre une planification et une programmation harmonieuse des interventions dans le cadre du plan régional de développement.

Au niveau CRD, des réunions périodiques (2 à 4 fois par an) se tiennent ce qui permet aux participants d'être informés de l'essentiel des principaux dossiers traités. Les réponses recueillies lors de l'enquête sur le terrain[33] montrent que les débats ne sont animés que dans un cercle restreint aux districts, CC ou bureau exécutif de la CRD, mais que des partenaires extérieurs y étaient conviés. Il s'agit aussi bien de l'administration (sous-préfecture) que des organisations de la société civiles (groupements et associations) parmi lesquels la présence des femmes a été signalée.

[33] B. Barry, *Etude d'impact social*, cité

5. MECANISMES PARTICIPATIFS

5.1 Mécanismes participatifs existants

Pour atteindre des résultats durables dans le secteur, des mécanismes de participation ont été initiés et appliqués par les différents acteurs concernés par les infrastructures rurales. Les approches adoptées par les services du MAE et de leurs partenaires reposent sur 3 points essentiels : 1) la connaissance du milieu avec la réalisation d'un diagnostic participatif ; 2) la concertation dans l'établissement des priorités ; 3) le développement des capacités locales dans l'action.

Les processus mis en place ont essentiellement porté sur : l'information et la sensibilisation du public, le diagnostic participatif, la définition des priorités en fonction des besoins identifiées à la base, les réunions de restitution et la préparation de plans d'actions.

Parmi les services du MAE qui ont eu à adopter des approches participatives, l'on peut citer le SNPRV et ses ramifications, le PCPEA, le SRFR qui ont été outillés dans le cadre de leurs actions financées par les bailleurs de fonds (Banque Mondiale, USAID, Coopération française) et qui ont eu pour rôle d'appuyer le renforcement des capacités de leurs partenaires publiques.

Dans le département de la Pêche, les deux structures, l'UCN et le CCFAD, ont permis à la Direction d'intensifier son engagement à impliquer la société civile (ONG, Organisations professionnelles) dans son travail d'appui aux communautés à la base. En outre, elle utilise la méthode accélérée de recherches participatives (MARP) comme outil et approche pour créer une culture de développement activée par la demande, les communautés constituant ainsi le point focal de la recherche. Des séances de formation et de sensibilisation sont dispenser pour susciter des changements durables non seulement dans les attitudes mais aussi dans les politiques. Des outils et méthodes participatives sont utilisées au cours des enquêtes, des études et des actions de suivi et évaluation.

Les ONG, tant internationales que nationales, impliquées dans la réalisation des infrastructures rurales, sont généralement dotés de mécanismes et d'outils participatifs, ce qui leur permet de livrer des services essentiels aux groupements à la base et aux groupes les plus défavorisés.

Au niveau décentralisé, il y a lieu de citer les expériences pilotes et les actions en cours du PACV qui encouragent la participation locale. Dans le cadre de ce programme, un processus participatif a été mis en place grâce à : 1) la création d'un fonds d'investissement permettant la construction des infrastructures sociales de base communautaires ; 2) l'implication de la société civile, notamment des ONG et des groupements, au processus de développement afin de pouvoir améliorer la bonne gouvernance et la livraison des services.

Les actions entreprises dans le cadre du PACV sont réalisées avec l'appui des ONG internationales et nationales pour notamment renforcer les capacités locales des institutions locales autonomes et efficaces certes, mais il y aurait lieu de les renforcer également, ainsi que les autres projets et programmes, en matière : 1) de recherche et d'information sociale, 2) de consultations publiques et d'élaboration de politiques sociales, 3) d'efficacité des organisations publiques et privées opérant dans les services sociaux.

5.2 Mécanismes et procédures pour l'information, la concertation et la négociation à mettre en place

5.2.1 Pour la composante Désenclavement

- La programmation des travaux se fera par la base (collectivités décentralisées et usagers) dans un cadre et des enveloppes financières définies au niveau central en fonction des objectifs
- Les propositions de programmation seront faites par les BRPR, en mobilisant les SPPR, et en consultation avec les autorités locales et les opérateurs économiques constitués en comité préfectoral de programmation de l'entretien routier
- Les capacités des PME locales seront renforcées.

5.2.2 Pour la composante Infrastructures de Commercialisation

- Des comités de suivi de la préparation de chaque sous-projet seront mis en place, présidés par les autorités locales et composés par :
  - services compétents de l'état
  - bénéficiaires directs (opérateurs)
  - autres opérateurs concernés
  - représentants des autres usagers (le cas échéant)
  - représentants des employés (le cas échéant)

Une ONG ou consultant ou bureau d'étude spécialisé pourra faciliter la mise en place et les opérations de ces comités. En particulier, il/elle veillera que les femmes concernées (opératrices, usagères, employées) soient représentées et participent activement.

- Ces comités assureront la planification concertée et négociée du sous-projet. Leur tâches seront les suivantes :
  - Définition dans les détails du sous-projet, pour s'assurer qu'il répond aux besoins des bénéficiaires et usagers. A ce stade la possibilités de participation complémentaire financière ou en nature des bénéficiaires sera discutée. Les mesures d'accompagnement nécessaires seront aussi précisées (formation, campagne d'information et sensibilisation, crédit)
  - Cadre de résolution à l'amiable d'éventuels conflits (fonciers ou autres)
  - Planification de la réalisation de l'infrastructure et des mesures d'accompagnement, sélection des entreprises pour la réalisation de l'infrastructure, sélection des opérateurs pour la réalisation des mesures d'accompagnement, établissement du calendrier d'exécution
  - Contrôle et suivi des travaux
  - Approbation finale des travaux
  - Etablissement du règlement de gestion
  - Identification d'indicateurs de suivi pour les opérations de l'infrastructure et les mesures d'accompagnement
  - Election du comité de gestion

- Des comités de gestions seront mis en place pour chaque infrastructure, élus dans le cadre des comités de suivi, et composés par les représentants des opérateurs, usagers et employés de l'infrastructure avec les services d'appui compétents. Les tâches et règles des comités seront arrêtées par le comité de suivi. Les comités de gestion, entre autre, suivront les opérations et les programmes d'accompagnement à travers les indicateurs identifiés par les comités de suivi. La représentation et participation active des femmes opératrices/usagères/employées devra être promue.

6. SUIVI-EVALUATION

6.1 Procédures participatives de suivi-évaluation

Les bénéficiaires seront impliqués dans le suivi et l'évaluation des activités.

Composante Désenclavement

Les CRD devront être outillés pour établir leurs propres indicateurs et échéancier. Elles devront être associées aux évaluations pour consultation et validation des résultats.

Lors des évaluations, les bénéficiaires impliquées dans l'entretien (CVEP, PME) seront consultées pour donner leur appréciation. La population (notamment groupes de femmes, hommes et jeunes) et agents de santé locaux seront consultés pour savoir le niveau de connaissance et sensibilisation sur les risques pour la santé et la sécurité.

Principaux thèmes à toucher lors de l'évaluation d'impact: l'appréciation des activités du projet; le niveau d'information et sensibilisation de la population (concernant la sécurité et le risque maladie); points forts et faibles du système d'entretien.

Composante Infrastructures de Commercialisation

Le suivi de chaque infrastructure sera fait par le Comité de gestion, où l'Administration compétente est représentée, selon des indicateurs identifiés de commun accord dans la phase de préparation du sous-projet. Les Comités de gestion devront être associés aux évaluations pour consultation et validation des résultats. (voir § 5.1.3)

Le projet lancera des évaluations d'impact indépendantes à des échéances différentes selon le type d'infrastructure. Les évaluations d'impact prendront en compte l'environnement social et économique local aussi bien que l'impact sur la filière. Les interlocuteurs consultés seront: les bénéficiaires directs et indirect, opérateurs, groupes professionnels, usagers et clients/consommateurs, ouvriers et employés, éventuels groupes à risque de marginalisation comme identifiés lors de la phase de diagnostic. Chaque groupe, si pertinent, sera divisé selon le genre et le niveau économique. Les thèmes à toucher seront les changements positifs et négatifs à la suite de la mise en place de l'infrastructure, les éventuels problèmes au niveau de gestion, maintenance et entretien, le niveau de sensibilisation à l'hygiène, à la sécurité et à l'assainissement, les recommandations et suggestions de chaque groupe, l'observation directe des conditions environnementales, sanitaires, d'assainissement et d'entretien.

6.2 Indicateurs sociaux

Les indicateurs suivants permettent de mesurer l'atteinte des résultats envisagés en matière de stratégie Aspects sociaux et de genre du Programme National d'Infrastructures Rurales.

Programme

- Indices de pauvreté dans les zones d'activités du projet
- Indices de développement humain : Taux de mortalité maternelle et infantile par localité; taux de scolarisation des filles et garçons par localité
- Sécurité alimentaire

Appui institutionnel

- Liste des thèmes de formation dispensés
- Nombre de personnes formées par type de formation, catégorie (paysans, agents, cadres, PME) et genre
- Nombre de femmes présentes dans les structures de programmation, réalisation, suivi et évaluation du Programme ainsi que dans les structures territoriales décentralisées

Désenclavement

- Temps moyen de transport par genre
- Taux de portage : quantité x km par personnes (homme, femme, enfant) pour les corvées domestiques et les marchés
- Nombre de main d'œuvre locale par genre utilisée pour les travaux d'entretien
- Nombre de PME locales (masculins et féminins) par type de travaux et marchés
- Nombre de MIT acquis, selon le sexe, l'âge et la catégorie socio-économique des utilisateurs

Infrastructures de Commercialisation

- Nombre emplois crées par type d'emploi et genre d'employé
- Nombre activités/professions nouvelles par genre et type d'activité
- Variation du prix au consommateur de la viande de bœuf et de mouton à Conakry
- Nombre opérateurs formés par genre et spécialisation et par type de formation
- Liste des membres des Comités de gestion par genre, âge, profession

TABLEAUX SYNTHETIQUES

COMPOSANTE DESENCLAVEMENT		
Risques	**Recommandations EIS**	**Mesures d'atténuation prévues**
Sélection des zones d'intervention sans prise en compte des critères sociaux	• L'approche géographique doit s'appuyer sur la Carte de la Pauvreté, établie par le Ministère du Plan et de la Coopération en mars 1999. • Les CRD qui n'ont pas bénéficié des actions du PNIR1 (donc pauvres en infrastructures rurales récemment construites ou réhabilitées) doivent être sélectionnées. Le critère de pauvreté devra être croisé avec le dynamisme et la transparence de gestion de la CRD et/ou l'appui d'un programme de renforcement des CRD tel que le PACV. • Des garde-fous doivent être établis pour éviter que toutes les ressources se concentrent vers une ou deux localités, par exemple en établissant le niveau de service à varier selon la situation et les exigences de chaque CRD et la capacité d'entretien.	• La programmation des travaux doit se faire par la base (collectivités décentralisées et usagers) dans un cadre et des enveloppes financières définies au niveau central en fonction des objectifs • Critère de répartition préfectorale: niveau de vie et taux d'accessibilité • Critères de priorisation à l'intérieur des CRD : - Economie de distance d'accès des populations à une route de niveau donné suite à la réhabilitation de l'itinéraire - Economie de distance d'accès à des routes de niveau acceptable pour les produits en excédent suite à la réhabilitation de l'itinéraire - Economie de distance entre les zones déficitaires et une route de niveau donné suite à la réhabilitation de l'itinéraire - Nombre de bas-fonds en production desservis par l'itinéraire - Nombre de jours de marchés par semaine le long de l'itinéraire - Nombre d'infrastructures sociales desservies par l'itinéraire
Manque d'entretien du réseau communautaire car le modèle de contribution bénévole n'est pas adapté au contexte socio-économique	• Il ne faut plus compter sur le travail bénévole d'une partie de la population. • Les associations de jeunes, de tâcherons et des femmes s'organisent en TPE (très petites entreprises) pour s'occuper de l'entretien des pistes • Les équipes d'entretien locales doivent être payées par subvention, dans une perspective de soutien à l'économie locale type HIMO, ou bien de cibler les populations pauvres et vulnérables, des groupements de femmes défavorisées par exemple, dans une perspective de lutte contre la pauvreté en fournissant un appui du type Food for Work	• Un programme d'entretien courant et périodique doit être établi annuellement sur la base des possibilités de financement du FER pour ce réseau en attendant la décentralisation à ce niveau et la mise en place d'un financement spécifique. • Des propositions de programmation sont à faire par les BRPR, en mobilisant les SPPR, et en consultation avec les autorités locales et les opérateurs économiques constitués en comité préfectoral de programmation de l'entretien routier • Les budgets-programmes pour l'entretien du réseau communautaire doivent être scindés en deux parties : i) les travaux d'entretien manuels à la charge des CRD ; et ii) les travaux d'entretien mécanisés à la charge du Fonds d'Entretien Routier. Il faut définir les conditions dans lesquelles l'entretien d'itinéraires du réseau rural pourra être partiellement financé par le FER. Les conditions d'éligibilité au financement du FER doivent être définies dans le manuel de procédures du FER. • Le financement de l'entretien manuel et l'éventuel implication des populations, PME ou CVEP sont à clarifier
Les PME locales n'offrent pas un service satisfaisant et ne sont pas en condition pour répondre aux appels d'offre des marchés, en particulier les PME féminines	• L'utilisation des entreprises locales, en particulier celles formées par des groupes de jeunes ou de femmes, doit être encouragée par : - La transparence des marchés - La division des gros marchés en plusieurs petits lots - La formation des membres de ces petites entreprises - La facilitation de l'accès au crédit	• Les marchés d'entretien routier doivent être passés après des appels d'offres ouverts : cette disposition permettra d'une part de garantir une compétition équitable et d'autre part de permettre à des entreprises nouvelles qui sont en mesure de mobiliser les moyens adéquats d'avoir la possibilité de soumissionner et leur chance d'être attributaire • Les critères de post-sélection doivent être pertinents, la définition de critères d'attribution clairs, transparents et mesurables et dans l'application des dispositions prévues dans les règlements d'appel d'offres. Les DAO types à établir par la DNPR devront prendre en compte cette orientation et satisfaire à ces conditions. • Les travaux doivent être décomposés en lots de technicité et de taille variable de façon à offrir des opportunités aux entreprises de toutes taille et permettre à

		chaque entreprise de pouvoir assurer une croissance élevée si elle est performante. Il sera donc possible, pour une entreprise de démarrer des activités dans l'entretien routier avec des outils manuels de base et un effectif de l'ordre de 50 ouvriers. • Les capacités techniques et de gestion des PME doivent être renforcées.
Les femmes et les autres usagers sans moyens de transport ne peuvent exploiter pleinement l'opportunité des pistes réfectionnées	• Des actions pilotes doivent être menées pour la promotion des moyens intermédiaires de transport (MIT), actions sous-contractées à une ONG expérimentée	• En 2000, un programme adapté pour la promotion de l'utilisation des moyens intermédiaires de transport a été exécuté dans 4 CRD : Koba en Basse Guinée, Mitty en Moyenne Guinée, Bissikrima en Haute Guinée et Bowé en Guinée forestière. Les résultats de la recherche-action pilote devraient permettre de : - créer un environnement favorable au développement des MIT - tenir compte des besoins réels de tous les bénéficiaires (hommes et femmes) - faciliter leur accès à des crédit adaptés selon leurs possibilités pour l'acquisition des MIT - élaborer un manuel de procédures pour la diffusion des MIT à travers toutes les CRD du pays
L'ouverture des chantiers et le désenclavement des zones rurales peuvent engendrer une diffusion du VIH ou de toutes autres MST	• Il est indispensable de contribuer à la sensibilisation des populations, des cadres, agents, ouvriers et contractants du projet et des autorités locales. • Les actions IEC devront précéder et continuer en même temps que les travaux d'ingénierie. • La distribution condoms doit être une activité qui accompagne la sensibilisation et donne un moyen concret d'arrêter la diffusion des MST. Les gares routières, les syndicats des transporteurs, les écoles et les centres de santé seront parmi les lieux à cibler. La diffusion pourrait s'organiser aussi à travers les moyens plus appropriés indiqués par la population au cours de la sensibilisation, par exemple en collaboration avec les OP et les associations villageoises.	• L'existence d'une équipe formée au sein des institutions et organisations chargées de l'entretien et réhabilitation des pistes rurales est nécessaire afin qu'elle soit capable de sensibiliser les populations cibles.
Perte temporaire ou permanente de source de revenu à cause des travaux (occupation de champs, destruction d'arbres) Implication pour la santé et la sécurité	Il faut obligatoirement : • Impliquer les populations affectées dans le choix du parcours • Prévoir une procédure standard et rapide de dédommagement • Appliquer les normes de sécurité et informer la population de dangers probables	• Les travaux de construction de nouvelles routes bitumées ou d'aménagement majeur de routes bitumées existantes doivent faire l'objet d'études d'impact environnemental (EIE) au stade de faisabilité. Les EIE étudieront de manière détaillée : (a) l'état de l'environnement dans les zones d'impact d'un tracé donné avec une attention particulière aux points sensibles sur le plan environnemental ; (b) une évaluation détaillée des impacts environnementaux potentiels tant pour ce qui concerne le milieu physique que pour les populations concernées ; (c) une description et un calendrier d'exécution détaillé des mesures d'atténuation correspondantes, accompagnées de coûts indicatifs ou de coûts unitaires, suivant les cas; et (d) une revue du cadre institutionnel concernant, en particulier, la distribution des responsabilités pour l'application des mesures d'atténuation.

COMPOSANTE INFRASTRUCTURES DE TRANSFORMATION ET COMMERCIALISATION

Sous-projets	**Impacts sociaux positifs**	**Inconvénients/Risques**	**Mesures d'atténuation/accompagnement recommandées**
Traitement et conditionnement			
Unité de décorticage de noix de cajou	• Valeur ajouté au produit • Ecoulement de la production locale • Proximité d'écoulement et diminution des coûts de transport • Amélioration de la qualité de la production • Création d'emplois	• Non information des populations locales dans la zone • Marginalisation des producteurs qui ne satisfont pas le niveau de qualité? • Faible capacité des travailleurs • Difficulté d'accès au crédit • L'acquisition du terrain peut provoquer des conflits fonciers ? • Nécessité de déplacer des habitations ou des activités économiques?	• Sensibilisation et information nécessaire sur les prix au marché, sur les droits des travailleurs, sur les mécanismes de sélection des produits • Appui pour les techniques de production et conditionnement • Formation en techniques commerciales, comptabilité et gestion • Facilitation pour l'accès au crédit • Réglementation foncière • Indemnisation des personnes déplacées
Centre de conditionnement et de contrôle de qualité de mangues	• Valeur ajouté au produit • Ecoulement production locale • Proximité d'écoulement et diminution des coûts de transport • Amélioration de la qualité de la production • Création d'emplois	• Marginalisation des producteurs qui ne satisfont pas le niveau de qualité? • Faible capacité technique des travailleurs • Difficulté d'accès au crédit • Non adaptation des travailleurs aux nouvelles conditions de travail • L'acquisition du terrain peut provoquer des conflits fonciers? • Nécessité de déplacer des habitations ou des activités économiques?	• Sensibilisation et information nécessaire sur les prix au marché, sur les droits des travailleurs, sur les mécanismes de sélection des produits • Appui pour les techniques de production et conditionnement • Formation en gestion • Formation du personnel pour la sécurité et l'hygiène • Organisation des producteurs pour répondre au niveau de qualité et négocier avec l'usine • Facilitation pour l'accès au crédit
Centre de conditionnement et de stockage de la pomme de terre (promu par l'association des producteurs du Fouta Djallon)	• Valeur ajouté au produit • Création d'emplois • Proximité d'écoulement et diminution des coûts de transport • Amélioration de la qualité de la production • Création de nouvelles professions	• Insuffisance des informations sur les marchés • Faible capacité des travailleurs • Difficulté d'accès au crédit • L'acquisition du terrain peut provoquer des conflits fonciers? • Nécessité de déplacer des habitations ou des activités économiques?	• Sensibilisation et information nécessaire sur les prix au marché, sur les droits des travailleurs, sur les mécanismes de sélection des produits • Information sur les marchés • Appui pour les techniques de production et conditionnement • Formation en gestion • Facilitation pour l'accès au crédit

Sous-projets	Impacts sociaux positifs	Inconvénients/Risques	Mesures d'atténuation/accompagnement
ELEVAGE			
Abattoirs nationaux	• Amélioration des conditions de travail • Amélioration de l'hygiène de la production • Majeure disponibilité de viande de bonne qualité (conservation)	• La distance requise par mesures environnementales se heurte contre l'exigence de transport et accès facile des opérateurs • L'hygiène doit s'étendre à toute la filière (transport et vente viande) • Problèmes de capacité et transparence de gestion • Nécessité de déplacer des habitations ou activités économique?	• Planification participative et concertée • Organisation et formation des opérateurs pour la gestion aussi avec des voyages d'étude dans les pays de la sous-région • Services à aménager (eau, route, transport, toilettes, restauration) • Système de crédit pour que les opérateurs puissent améliorer les conditions de transport et vente de la viande • Sensibilisation des opérateurs pour l'hygiène et l'utilisation de l'infrastructure, réglementation de l'accès • Indemnisation des personnes déplacées, si nécessaire
Abattoirs régionaux	• Amélioration des conditions de travail • Amélioration de l'hygiène de la production • Majeure disponibilité de viande de bonne qualité (conservation)	• La distance requise par mesures environnementales se heurte contre l'exigence de transport et accès facile des opérateurs • L'hygiène doit s'étendre à toute la filière (transport et vente viande) • Problèmes de capacité et transparence de gestion • L'acquisition du terrain peut provoquer des conflits fonciers?	• Planification participative et concertée • Organisation et formation des opérateurs en gestion aussi avec des voyages d'étude dans les pays de la sous-région • Services à aménager (eau, route, transport, toilettes, restauration) • Système de crédit pour que les opérateurs puissent améliorer les conditions de transport et vente de la viande • Sensibilisation des opérateurs pour l'hygiène et l'utilisation de l'infrastructure, réglementation de l'accès • Indemnisation des personnes déplacées, si nécessaire
Parc embouche (Parc à bétail)	• Espace sécurisé et réservé • Services de nutrition et vétérinaires augmentent la qualité du produit	• La distance requise par mesures environnementales se heurte contre l'exigence de transport et accès facile des opérateurs • Problèmes de capacité et transparence de gestion • Nécessité de déplacer des habitations ou activités économiques?	• Planification participative et négociée • Services à aménager (eau, route, transport, toilettes, restauration) • Organisation et formation des opérateurs pour la gestion • Indemnisation des personnes déplacées, si nécessaire
Marché du Bétail (Petits et gros ruminants)	• Espace aménagé et reservé • Meilleures conditions de travail	• La distance requise par mesures environnementales se heurte contre l'exigence de transport et accès facile des opérateurs • Problèmes de capacité et transparence de gestion • L'acquisition du terrain peut provoquer des conflits fonciers?	• Planification participative et négociée • Services à aménager (eau, route, transport, toilettes, restauration) • Organisation et formation des opérateurs pour la gestion • Sensibilisation à l'hygiène et à l'assainissement • Indemnisation des personnes déplacées, si nécessaire

Laboratoire de Diagn. et qualité	• Amélioration qualité, santé	• Manque d'habitude à ce type de contrôle • Mise au marge des éleveurs qui ont difficilement accès à l'information et aux soins vétérinaires?	• Sensibilisation des opérateurs • Renforcement services vétérinaires au niveau des éleveurs • Planification participative et négociée • Services à aménager (eau, route, transport, toilettes, restauration) • Formation et organisation des opérateurs en gestion • Formation des équipes de bouchers pour ne pas abîmer les peaux • Formation des cadres de la DNE pour pouvoir assurer le suivi du secteur • Crédit pour l'acquisition de moyens de transport (fourgonnette) • Sensibilisation à l'assainissement • Prévoir des indemnisations si nécessité de déplacer des personnes ou des compensations si des problèmes fonciers existent.
Centre de collecte et de tannage des peaux et cuirs	• Espace aménagé et réservé • Meilleures conditions de travail	• La distance requise par mesures environnementales se heurte contre l'exigence de transport et accès facile des opérateurs • Problèmes de capacité et transparence de gestion • L'acquisition du terrain peut provoquer des conflits fonciers?	
Centre de collecte et conditionnement du miel et de la cire	• Création d'emploi • Découragement techniques mauvaises pour l'environnement (feu) • Marché pour le producteur • Travail pour les artisans (peuvent construire les ruches améliorées)	• Problèmes de capacité et transparence de gestion • Capacité de faire les investissements complémentaires nécessaires • Quel sera le rôle des femmes vendeuses? • L'acquisition du terrain peut provoquer des conflits fonciers?	• Planification participative et négociée • Sensibilisation et information nécessaire sur les prix au marché, sur les droits des travailleurs, sur les mécanismes de sélection des produits • Formation en gestion • Formation du personnel pour la sécurité et l'hygiène • Organisation des producteurs pour répondre au niveau de qualité • Facilitation pour l'accès au crédit • Prévoir des indemnisations si nécessité de déplacer des personnes ou des compensations si des problèmes fonciers existent.